

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Prévost, Hippolyte (1808-1873)
Titre	Nouveau manuel complet de sténographie, ou Art de suivre la parole en écrivant
Adresse	Paris : Librairie encyclopédique de Roret, 1867
Edition	7e éd. revue, augmentée et accompagnée de planches
Collection	Manuels Roret
Collation	1 vol. (140 p.-2 f. de pl.) : ill. ; 15 cm
Nombre de vues	149
Cote	CNAM-BIB 12 K 21 (387)
Sujet(s)	Sténographie
Thématique(s)	Technologies de l'information et de la communication
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	21/01/2021
Date de génération du PDF	06/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/097983683
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?12K21.387

ENCYCLOPÉDIE-RORET

STÉNOGRAPHIE



AVIS.

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopédie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Editeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues, et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

Le dépôt légal de cet ouvrage a été fait dans le cours du mois de septembre 1866, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers Etats avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.



MANUELS-RORET

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DE

12^e R^e 387

STÉNOGRAPHIE

OU

ART DE SUIVRE LA PAROLE EN ÉCRIVANT

PAR M. HIPPOLYTE PRÉVOST,

Secrétaire-Rédacteur, Chef du service des procès-verbaux et de la Sténographie du Sénat, Ancien chef de la rédaction du compte-rendu officiel du *Moniteur universel*, à la chambre des Pairs et à l'Assemblée nationale législative; auteur de la *Sténographie musicale*, nouvelle notation rapide, officier de la Légion-d'Honneur, de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, etc., etc., etc.

SEPTIÈME ÉDITION

Revue, augmentée et accompagnée de Planches.

PARIS

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, 12.

1867

Tous droits réservés.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DE

STÉNOGRAPHIE

INTRODUCTION.



UTILITÉ DE LA STÉNOGRAPHIE.

Abréger les travaux, c'est prolonger la vie.

La sténographie a jusqu'ici été définie *l'art d'écrire aussi vite que l'on parle*. Cette définition exclusive et de plus inexacte, en grammaire et en logique, a pu nuire à la vulgarisation de son étude et en éloigner ceux qui n'étaient pas attirés vers elle par l'espoir d'une honorable profession. La sténographie est un système de notes abréviantes qui, entre des mains exercées, peut devenir *six à huit fois plus rapide que l'écriture usuelle*. En dehors de sa brillante application à la parole oratoire, cet art intéresse donc toutes les personnes qui apprécient le temps en raison du bon emploi qu'elles en font.

Il est en effet peu d'hommes qui ne consacrent

quelques heures par jour soit à prendre des notes ou à recueillir des extraits, soit à faire des brouillons ou à conserver des copies de ce qu'ils écrivent; à l'aide de la sténographie, cette opération fatigante et toute matérielle se trouve singulièrement simplifiée.

Que de fois celui qui écrit, qui compose, n'a-t-il pas ainsi à déplorer, dans les moments de verve, d'enthousiasme, de ne pouvoir fixer sur le papier ses idées aussi rapidement qu'elles se présentent à l'esprit! que d'inspirations étouffées par la lenteur du mécanisme de l'écriture usuelle, véritable boulet que l'imagination est condamnée à trainer à la remorque!

La chaire, le barreau, les facultés, sont autant de champs que, dans l'intérêt de tous, la sténographie peut exploiter chaque jour avec succès.

On n'a pas oublié le rôle dévoué et utile que l'art abréviaiteur a joué sous l'ancien régime de publicité des débats parlementaires, surtout par son concours à la rédaction du compte-rendu officiel *in extenso* des chambres dans le *Moniteur universel*, inspirée, sauf dans de rares et regrettables exceptions, aux époques d'agitation intérieure, par la plus conscientieuse impartialité.

L'auteur de cette notice, se faisant l'écho du monde politique contemporain, louerait davantage le mérite de cette œuvre laborieuse, si lui-même et sous sa direction et sa responsabilité, d'habiles et loyaux collaborateurs n'en avaient, depuis 1830 jusqu'en 1852, et, plus tard, au Sénat, de 1861 à nos jours, écrit sous la dictée des événements, les pages émues, savantes, dramatiques, pittoresques et toujours vraies.

L'état et l'importance de pareils services, eurent pour effet, dans le passé, d'élever, d'honorer la mission publique des rédacteurs-sténographes officiels (1). Il ne faudrait pourtant pas oublier d'énumérer quelques-uns des cas plus modestes où la pratique de notre art ne mérite pas moins d'encouragements.

L'étudiant des diverses facultés appliquera la sténographie à recueillir les parties principales des leçons de ses professeurs, et quelquefois même, s'il le juge convenable, leurs leçons entières, pour travailler chez lui sur des données certaines, et non pas sur des notes confuses dont l'extrême concision compromet l'exactitude et induit souvent en erreur.

L'avocat sténographe saisira textuellement sinon le plaidoyer entier de son adversaire, au moins le développement de ses arguments principaux, pour rendre leur réfutation plus complète : il n'est pas sans intérêt pour lui, dans quelques circonstances, d'avoir, au sortir de l'audience, et sans passer par les lenteurs du greffe, le texte d'un jugement, d'un arrêt.

Le journaliste qui, assistant à une première représentation d'ouvrage dramatique ou à une séance académique, doit en rendre compte le lendemain au public, au lieu du sens de quelques beaux vers, ou d'une noble pensée couverte d'applaudissements, citera littéralement et appuiera par des extraits le jugement qu'il croira devoir exprimer.

Nous laissons à la maligne sagacité de nos lecteurs moins sérieux le soin de pressentir les discrets avantages que peut offrir parfois une écriture secrète.

(1) Voir les documents historiques, à la suite du traité.

Au milieu de l'activité générale des esprits, du besoin d'instruction en tout genre, et de la nécessité de prolonger le temps en en diminuant la perte, un cours de sténographie figurerait utilement dans un bon programme d'études classiques. Plusieurs universités du nord de l'Europe, en Allemagne, en Suède, à l'imitation de l'Angleterre, ont des chaires spéciales consacrées à cet enseignement.

HISTOIRE DE LA STÉNOGRAPHIE.

L'art de suivre la parole en écrivant, n'est pas, comme on le croit généralement, d'une invention moderne. Les Grecs pratiquaient, sous le nom de *séméiographie*, une écriture dont les caractères sont décrits et conservés par Plutarque. Xénophon, surnommé l'Abeille Attique, fut le premier qui en fit usage pour recueillir la parole de Socrate.

De la Grèce, cet art passa à Rome ; il y fit de rapides progrès. Cicéron avait formé plusieurs *notaires* qu'il distribuait dans les diverses parties du Sénat pour écrire ses improvisations. C'est à ces preneurs de notes que l'on doit la conservation du discours de Caton dans la conjuration de Catilina. Tyron, l'un des affranchis et, plus tard, des amis de Cicéron, devint très-habille dans la pratique des *notes*. Malgré les travaux de Sénèque le Rhéteur, qui ajouta, dit-on, cinq mille signes à ceux déjà pratiqués, c'est Tyron qui a attaché son nom à l'art abréviateur latin ; la sténographie romaine est connue aujourd'hui sous le nom de *notes tyroniennes*.

Le christianisme qui sut si bien, en se les assimili-

lant, faire tourner à son profit et à sa gloire la virtualité inculte de la barbarie, ainsi que la science que lui léguait l'antiquité, sentit tout le prix de l'art tyronien.

Les *notes*, naguère profanes, furent appliquées à la parole sacrée des premiers pères de l'Eglise, et devinrent, entre les mains des clercs, un instrument puissant de propagation pour la foi nouvelle. Plusieurs manuscrits de notes tyroniennes, sont conservés à la Bibliothèque impériale à Paris. M. Fossé, l'un des anciens rédacteurs-sténographes du *Moniteur*, aujourd'hui conseiller de cour impériale, a fait sur les notes tyroniennes un travail d'érudition infiniment curieux (1).

Les traces de l'existence de la sténographie se perdent au milieu des ténèbres épaisses du moyen-âge. Nous savons seulement, par le savant abbé Trithèmes, que cette écriture, d'abord acceptée, encouragée par l'Eglise, fut plus tard en butte à ses défenses. Considérée comme œuvre de magie, de nécromancie, elle fut proscrite, et ceux qui la pratiquaient, devinrent plusieurs fois l'objet de sérieuses persécutions.

Les besoins font naître les découvertes. L'Angleterre, la première des nations modernes qui ait pratiqué le gouvernement représentatif, ce gouvernement où la parole est le premier instrument de l'homme politique et le plus puissant moyen d'influence sociale, l'Angleterre vit renaitre la sténographie. Plus de cent ouvrages ont été publiés dans ce pays, depuis le XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

(1) Voir la Préface du *Traité de Sténographie* de M. Fossé. — Firmin Didot, 1829.

Des cours de sténographie furent successivement établis dans toutes les universités de la Grande-Bretagne ; car on ne tarda pas à s'apercevoir, qu'outre ses applications politiques et judiciaires, la sténographie « *short-hand, main-courte* » présentait aux élèves des facultés, aux avocats, aux théologiens, aux auteurs, etc., des avantages qui en rendaient l'usage général et précieux.

Le chevalier Ramsay, écossais, dédia en 1681, à Louis XIV, un ouvrage de sténographie qui n'était que la traduction de celui de Shelton, auteur d'une des meilleures théories anglaises de cette époque.

Quelques autres essais spéculatifs, entre autres la tachygraphie de Coulon de Thévenot, eurent lieu en France avant la révolution ; mais leur insuffisance est malheureusement trop démontrée par ce fait déplorable pour l'histoire de nos premières assemblées législatives : aucun sténographe, digne de ce nom, c'est-à-dire preste, intelligent, instruit et lettré, ne concourut au compte-rendu du drame parlementaire de cette grande époque. Il ne nous reste, dans le *Moniteur*, que les analyses, que le squelette, en quelque sorte, des improvisations des Mirabeau, des Vergniaud, des Maury, des Barnave, etc. Ces précieux fragments font mieux sentir encore l'immensité de notre perte !!!

Parmi les rédacteurs qui suppléèrent, pour les premiers travaux officiels, à la sténographie absente, l'ancien *Moniteur* compte avec orgueil des hommes qui ont fourni une carrière publique distinguée, entre autres Maret, depuis due de Bassano, ministre intime de Napoléon 1^{er}. C'est de cette époque que

datent, pour la rédaction des chambres au journal officiel, ces traditions d'honneur et d'impartialité reçues par M. F. Sauvo et transmises à ses successeurs par cet ancien rédacteur en chef du *Moniteur*. Aux encouragements des hommes politiques éminents sous la haute direction desquels, aujourd'hui, s'accomplice cette mission, nous nous efforçons de les remettre intactes entre les mains de ceux qui, après nous, seront appelés à veiller à ce dépôt historique sacré.

La théorie anglaise de Taylor fut, en 1791, adaptée à la langue française par Th. P. Bertin; la différence de mécanisme entre ces deux langues rendit cette importation moins heureuse que ne l'espérait son auteur.

Du temps de l'Empire, dont le système glorieux, au milieu de nos luttes de géant contre l'Europe coalisée, s'accommodait mal des exigences bruyantes d'une parole indiscrette, la sténographie s'éclipsa pour reparaitre bientôt avec la Restauration plus favorable à ses progrès. Les formes parlementaires, consacrées par la charte de 1814, firent sentir à la presse périodique toute l'utilité de cet actif auxiliaire. La constitution de 1830 lui fournit, par l'essor de la publicité politique, des occasions de se signaler avec plus d'éclat, et de mériter pour les agents du compte-rendu officiel du *Moniteur*, la faveur d'être élevés au rang de fonctionnaires publics (1).

(1) La mesure qui, en 1846, à la chambre des pairs conféra au chef du service sténographique et à ses agents le titre de fonctionnaires publics, ne fit d'ailleurs que consacrer un fait : n'était-ce pas de temps immémorial, uniquement sur la subvention donnée par l'Etat aux

La sténographie a pâti de 1852 à 1860, des excès qui, sous le règne des assemblées républicaines, de 1848 à 1851, avaient déshonoré la tribune française.

La France avait accepté avec reconnaissance l'acte héroïque qui avait eu pour conséquence, par la constitution qui l'avait suivi, de modérer de dangereuses excitations. Mais si, comme nous le répétons dans notre précédente édition, « la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable, elle le couronne quand le temps l'a consolidé (1). » Le décret de novembre 1860, suivi du sénatus-consulte de février 1861, a restitué à la publicité des débats politiques toutes ses franchises. La sténographie, dont les anciens représentants officiels étaient en partie dispersés, releva à ce moment la tête et salua avec espérance ce retour à des formes chères à ses souvenirs, à ses intérêts. Elle n'avait plus guère que du zèle et de la bonne volonté à offrir aux organisateurs des services nouveaux auprès du Sénat et du Corps législatif. Mais les traditions anciennes furent respectueusement rassemblées; on rappela ce qui restait des anciens maîtres de l'art et, grâce à leurs bons exemples et à cette expérience qui ne s'acquierte que dans les assemblées, au feu de la discussion, la sténographie renait chaque jour plus brillante et plus utile, recueillant de toutes parts des témoignages de surprise et de reconnaissance. Elle

administrations des deux chambres, qu'étaient rétribués les rédacteurs-sténographes du *Moniteur*?

(1) Discours de l'Empereur prononcé à l'ouverture de la session de 1855.

n'a pas tardé à s'affranchir d'une direction étrangère qui, un instant, avait paralysé ses développements et eût pu compromettre sa considération et son avenir. Elle est fière d'avoir reconquis son autonomie et de marcher, au Sénat et au Corps législatif, sous l'impulsion de chefs qui ont vieilli dans les rangs des anciens services sténographiques, et y ont conquis leurs titres incontestés à la confiance des nouveaux entrés dans la carrière (1).

EXAMEN CRITIQUE DES PRINCIPALES THÉORIES STÉNOGRAPHIQUES.

Une bonne écriture sténographique doit joindre, au mérite d'une exécution qui puisse rivaliser de rapidité avec la parole oratoire, celui d'une traduction facile.

Tel était le double but que devaient se proposer ceux qui s'occupaient de la théorie de cet art. On dirait, en consultant les ouvrages publiés jusqu'ici, que, reconnaissant d'avance l'impossibilité de réunir ces deux qualités, leurs auteurs se sont appliqués à en perfectionner une, en négligeant entièrement l'autre. Ceux-ci ont sacrifié la lisibilité à la rapidité, vice; ceux-là, la rapidité à la lisibilité, vice plus grand encore, car la reproduction de la parole de l'orateur est l'application essentielle de la sténographie. Avant d'essayer de déchiffrer, il faut être sûr que tous les

(1) Voy. sur ce sujet le chapitre de la sixième partie comprenant les instructions générales d'application de la sténographie à la reproduction oratoire, chapitre d'un haut intérêt pour toutes les personnes qui s'occupent de cet art.

mots ont été exactement reproduits par les signes abréviatifs.

Pour écrire utilement un traité de sténographie, on devrait : 1^o avoir préalablement pratiqué un système quelconque, afin de connaître les difficultés à vaincre, et 2^o avoir soigneusement étudié toute cette partie de la grammaire générale qui s'occupe de la composition des mots, de leur mécanisme, du jeu des lettres et de leurs relations entre elles. Ces deux conditions semblent indispensables pour embrasser tous les éléments de la question.

Les praticiens habiles ont en général négligé ou dédaigné la théorie et trop souvent même les théoriciens. Quand ils ont écrit, ce qui est très-rare, ils ont offert au public le fruit d'une pratique empirique, c'est-à-dire des procédés particuliers, dont le défaut de lien logique rend la démonstration presque impossible. Leurs systèmes ne peuvent en général supporter une analyse un peu sévère (1).

Des savants, des grammairiens, se sont aussi montrés jaloux de ne pas rester étrangers aux progrès de l'art abréviaiteur. Leurs théories sont, d'ordinaire, régulièrement divisées ; les éléments des mots y sont méthodiquement exposés ; mais ces auteurs ont presque tous échoué dans le choix et la combinaison des signes. Conçues ayant la pratique, ces théories lui ont presque toujours résisté quand on a voulu leur en faire subir l'épreuve décisive. Nous ne craignons

(1) Un de nos anciens collègues du *Moniteur* compte des myriades de signes ou combinaisons arbitraires qu'il est parvenu, dans le cours d'une quarantaine d'années de pratique, à classer dans sa mémoire. L'accessoire est ici le principal.

pas d'être démenti en disant que sur une douzaine de ces théoriciens improvisés qui ont publié des traités depuis 1815, il n'en est *pas un seul* qui se soit montré capable de prouver, par son habileté personnelle, l'excellence de la théorie proposée. Ce fait explique le peu de crédit dont cette classe d'auteurs jouit auprès des praticiens.

Demandez, en effet, aux publicateurs des méthodes modernes plus ou moins préconisées, qui s'affichent avec plus ou moins de fracas, s'ils ont jamais fait partie des services officiels ou quel rang ils y ont occupé. Encore une fois, nous n'en connaissons *pas un seul* qui sache jouer de la sténographie qu'il dogmatise. Quels sont les auteurs accrédités des méthodes de violon? c'est Baillot, Alard et de Bériot, c'est-à-dire les virtuoses renommés de l'instrument. Quelle confiance inspirerait en effet au monde musical une œuvre didactique sur l'art du violon, sortie du cerveau d'un musicien de guinguette, ou mieux, d'un individu qui, de sa vie, n'aurait posé l'archet sur une corde tendue? aucune évidemment. Tel est pourtant le cas des nombreux signataires des ouvrages qui, depuis quelques années, ont paru sur l'art abréviateur; aucun n'a fait aux chambres, au palais, aux facultés ses preuves pratiques, par soi ou par ses disciples.

Après avoir indiqué d'une manière sommaire les vices des systèmes publiés en France jusqu'à ce jour, essayons de justifier notre critique générale en nous livrant à un examen rapide des méthodes accréditées par le nom de leurs auteurs ou par l'habileté de quelques praticiens connus. Nous passerons sous silence

les ouvrages qui ne sont que d'indigestes plagiats ou de pures spéculations de librairie (1).

Les théories antérieures à la *Tachygraphie* de Coulon de Thévenot, ainsi que la *Méthode de Mitchell*, et

(1) Cette dernière catégorie de traités s'est singulièrement augmentée depuis 1860, époque de la Renaissance sténographique. On a spéculé, avec une effronterie sans exemple, sur les lacunes que l'on supposait exister dans les services officiels. Ainsi, on n'a pas craint de garantir moyennant un forfait de 1000 fr., dont 500 *fr. payables d'avance*, non-seulement l'acquisition improvisée des talents nécessaires pour occuper un emploi de 5 à 6000 fr. au Sénat ou au Corps législatif, mais la nomination même à l'emploi. Malgré les déceptions et les réclamations des dupes nombreuses faites par des annonces fallacieuses publiées dans ce sens par plusieurs journaux, cette mystification, ou mieux cet abus de confiance se poursuit avec la même audace et la même impunité. Je ne désignerai pas autrement la personne qui depuis longtemps s'est approprié ma méthode en la défigurant, en la déshonorant par des modifications inintelligentes, s'est fait sans scrupule le parasite de l'art abréviateur et vit d'une substance à la formation de laquelle il n'a concouru par aucun effort d'esprit comme théoricien, ni d'habileté manuelle comme praticien. Je puis, dans tous les cas, certifier que ce prétendu *sténographe de l'Etat*, comme il n'hésite pas à s'intituler, n'a jamais, à aucun titre, fait partie des services sténographiques officiels. Il ne saurait, à l'appui de cette prétention sciemment mal fondée, produire qu'un informe arrêté que lui délivra le gouvernement provisoire en 1848 à titre de récompense nationale. C'est sous le bénéfice de cette nomination irrégulière, qu'encore souffrant et appuyé sur un bâton, ce pseudo-sténographe se présenta à la première ou à la seconde séance de l'Assemblée constituante. Le titre de blessé de février avait alors sa faveur, sa gloire, si l'on veut ; mais, en ce temps-là plus qu'aujourd'hui celui de héros de Sébastopol ou de Solférino, des services militaires ou révolutionnaires ne pouvaient tenir lieu des capacités spéciales exigées des candidats à la sténographie officielle. Aussi quand ce monsieur fut appelé au *pupitre* pour faire ses preuves sténographiques, sous la parole de l'orateur, il reconnut lui-même son impuissance et se retira avec son diplôme du gouvernement provisoire ; il s'éclipsa comme une ombre, et il n'est jamais revenu.

le *Parfait Alphabet* du curé de Saint-Laurent, qui en sont contemporains, n'ont laissé aucune trace dans la pratique de l'art abréviateur.

La première édition de la *Tachygraphie* remonte à 1777. Les voyelles et les consonnes y sont exactement reproduites par des signes de convention ; mais la prolixité de ces signes, augmentée par le défaut de liaison des syllabes, rend cette écriture impropre à suivre la parole. Par le défaut qu'elle a fait en présence des assemblées délibérantes de notre première révolution, elle est jugée sans appel et mise hors de cause.

Cependant un homme intelligent, ancien rédacteur sténographe du *Moniteur*, et qui, comme membre du gouvernement provisoire et ministre de l'agriculture et du commerce, a appelé sur lui l'attention politique après 1848, M. Flocon, tirait, avant cette époque, bon parti de la tachygraphie, après l'avoir sans doute modifiée pour son usage personnel.

La fille de l'inventeur, mademoiselle Coulon de Thévenot, l'a aussi pratiquée, dit-on, avec dextérité.

C'est quelques années après la publication de la tachygraphie, que Bertin traduisit et adapta à la langue française le système de Taylor, fort accrédité en Angleterre. Il consiste dans la privation absolue des voyelles au commencement et au milieu des mots ; elles peuvent seulement être exprimées à la fin d'une manière distincte. Les signes de Taylor sont très-simples, leur liaison est facile. Aussi ce système, sous le rapport de la lisibilité, moins sûre que la tachygraphie, lui est incontestablement supérieur sous celui de la rapidité. Il a produit quelques praticiens,

parmi lesquels M. Breton, rédacteur-sténographe du *Journal des Débats*, et l'un des fondateurs de la *Gazette des Tribunaux*, a longtemps joui d'une grande renommée. C'était un homme de beaucoup d'esprit et un causeur des plus attachants. Il est mort, il y a peu d'années, laissant un gendre et successeur, Bertin, fils du traducteur de Taylor, le maître français, qui lui a peu survécu. Dans le service du Corps législatif, cette méthode a été jusqu'à ces derniers temps représentée avec distinction par MM. Grosselin père et fils.

Il est vrai que le défaut de voyelles initiales et médiatives peut causer aux élèves de ce système d'assez graves erreurs : ils peuvent lire, par exemple, les signes correspondants à *k, n, t, r*, des diverses manières suivantes : *contre, contour, comptoir, conteur, connaître, etc.*; ceux-ci : *f, k, son, affection, vocation, ou évocation, etc.*; ceux-là, *m, n, t, r, montre, mentir, menteur, moniteur, etc.* Il est rare cependant que la sagacité des praticiens ne détruise pas ces vices inhérents à la méthode.

La différence entre le mécanisme de la langue française et celui de la langue anglaise explique, avons-nous déjà dit, celle du succès que le même système a obtenu dans ses applications à ces deux langues.

Malgré ses inconvénients, cette théorie offrant deux fois plus de rapidité que la tachygraphie, devait lui être préférée, parce qu'elle permettait d'atteindre le but, c'est-à-dire de suivre la parole, et qu'ensuite l'habitude et l'intelligence venaient à bout de la difficulté de traduction, tandis que la première n'était

applicable que comme écriture abréviaitive, à cause de l'insuffisance de sa rapidité.

Frappé des défauts de ces deux théories, M. Conen de Prépéan crut pouvoir y remédier et réunir la lisibilité de la première à la rapidité de la seconde. Dans six éditions successives, il a poursuivi une idée ingénieuse à laquelle il a successivement apporté des améliorations. D'après ce système, les caractères sont liés comme dans celui de Taylor ; les voyelles et les consonnes, ou pour parler plus logiquement, les *sous* et les *articulations*, se trouvent exactement exprimés ; mais ces deux éléments des mots étant fort nombreux, et les signes simples propres à la sténographie l'étant très-peu, l'auteur a été obligé, pour multiplier les signes, de leur faire subir de nombreuses modifications dans la dimension. Il en résulte qu'un même caractère, suivant sa longueur, change trois fois de signification. C'est là un vice capital, qui détruit, en grande partie, tout ce qu'avait d'heureux pour l'art l'idée d'exprimer fidèlement les voyelles et les consonnes, sans lever la plume à chaque syllabe. Une autre faute à reprocher à cet auteur, c'est l'emploi de signe sécants qui ne peuvent être exécutés qu'en revenant, après avoir écrit le mot, sur la lettre à couper : double mouvement très-nuisible à la rapidité.

Néanmoins, en renonçant à la partie de ce système qui offre les inconvénients que nous venons de signaler, ou en l'amendant par des moyens particuliers, quelques personnes l'ont appliqué avec succès. Nous ne croyons pas cependant que M. de Prépéan ait eu, à l'exception de M. Gustave de Linage, d'élèves *purs*

d'une grande habileté ; mais parmi ses élèves *modificateurs*, M. Auguste Delsart est celui qui avait acquis le plus de réputation. Il a, durant près de vingt-cinq ans, habilement concouru à la rédaction du compte-rendu du *Moniteur* à la chambre des députés, en même temps qu'il a rempli aux cabinets de Charles X et de Louis-Philippe, les fonctions de secrétaire aux audiences et cérémonies royales.

Ainsi l'art sténographique sérieux était représenté par l'école de Taylor et par celle de M. Conen de Prépéan, quand, en 1827, nous avons commencé nos travaux.

Un *mezzo termine*, une espèce d'électisme sténographique était la route qui nous était indiquée par l'expérience pour éviter les écueils contre lesquels s'étaient brisés nos prédécesseurs. Rendre lisible le système de Taylor était d'abord l'unique but que nous nous étions proposé. Nous l'avons obtenu en ajoutant aux caractères de Taylor, que nous avons adoptés, des signes représentant quelques-unes des syllabes les plus fréquentes au milieu des mots, et en indiquant, sans lever la plume, la division des syllabes. Nous avons déduit d'une observation attentive du mécanisme des mots, un système complet d'initiales et de finales, dont les signes, méthodiquement combinés, sont faciles à retenir et à exécuter. La suppression par incompatibilité de quelques-unes des lettres les plus fréquentes, est un principe neuf et heureux que l'avenir fécondera.

Quelle conclusion tirer de cette critique comparée ? C'est que deux ou trois systèmes se sont recommandés par la pratique, et que seuls ils ont mérité plus ou

moins la confiance des personnes qui voulaient se livrer à l'étude sténographique.

Aujourd'hui, les écoles d'abréviation dont nous venons d'esquisser l'histoire ont à peu près disparu ; leurs chefs ou leurs adeptes les plus habiles ne sont plus là pour les protéger de leurs talents. Notre théorie est restée maîtresse du champ de bataille, après plus de trente ans de luttes généreuses où, à la tête de vaillants élèves, aux chambres, au palais, et dans les cours de facultés, nous l'avons assouplie à toutes les savantes et ingénieuses exigences de la parole judiciaire, politique et universitaire.

Rien n'est en général dangereux, dans les premiers temps d'exercice, comme de s'écartez des règles et des prescriptions posées par une méthode. Les nombreux avortements des études sténographiques tiennent pour la plupart à ce petit sentiment de vanité qui fait qu'un élève à qui une difficulté résiste s'érige en maître, transforme, innove, sans se douter qu'il détruit l'économie essentielle d'un système combiné, harmonisé dans toutes ses parties, pour aboutir à quoi ? à la création d'un ensemble sans proportion, d'un véritable monstre ne portant dans ses flancs qu'impuissance et stérilité.

Mais quand la connaissance parfaite de l'art est acquise, une pratique persévérande peut révéler à chaque sténographe des modifications de nature à mieux apprécier ses signes abréviatifs aux besoins de son esprit et même aux habitudes de sa main. Il opère le plus souvent ces modifications en généralisant l'application d'un des principes du système, en développant un germe à peine indiqué ; d'autres fois il

procède par contraction de signes, par sténographismes répondant non plus à un mot, mais à un enchaînement de mots, à une pensée tout entière, etc., etc. En définitive, la méthode-mère n'est pas par là atteinte dans ses bases ; ces compléments de création individuelle ne font que mieux établir la solidité et la fécondité du terrain sur lequel l'auteur a travaillé ; c'est un vaste domaine circonscrit seulement dans ses lignes principales ; mais tout en conservant son nom dans l'histoire de l'art, il peut recevoir des embellissements, des additions partielles de la part de chacun de ses visiteurs.

Plusieurs de mes anciens élèves m'ont récemment fait, dans ce sens, des communications très-intéressantes ; mais j'ai résisté à l'intention que j'avais eue d'abord de les réunir en un ou plusieurs chapitres nouveaux, dans la crainte que ces *expédients* curieux, que ces *habiletés* de main toutes personnelles n'apportassent de la confusion dans mon livre.

Mes travaux forment un fonds de doctrines déduites avec soin de faits exactement observés. Leur ensemble constitue aujourd'hui une école dont la valeur est attestée par de nombreux adeptes. J'ai fait mon œuvre : l'arbre est planté ; il a poussé de profondes racines. *Cuique suum* ; à chacun de modifier, quand il y sera autorisé par l'expérience, la direction des rameaux issus des branches principales qui s'échappent d'un tronc solide et nerveux.

PREMIÈRE PARTIE.

CARACTÈRES STÉNOGRAPHIQUES.

CHAPITRE I^{er}.

Manière de les tracer (1).

Les caractères sténographiques se divisent en cinq classes :

Les lignes droites.

Les lignes courbes ou demi-cercles.

Les lignes droites bouclées à leur naissance.

Les courbes bouclées à leur naissance.

Les lignes à crochets.

4. Des droites.

La ligne droite forme cinq lettres, suivant sa direction, savoir :

L'oblique *d*, qui se trace de haut en bas, et de droite à gauche ;

L'oblique *r*, qui est la même que la précédente, tracée de bas en haut (2);

(1) Pour mieux entendre ce chapitre, on doit avoir sous les yeux l'alphabet (Pl. I).

(2) On verra dans le chapitre du Paradigme, qu'il est impossible, à cause de la liaison du caractère qui suit l'une de ces deux consonnes, de confondre l'*r* avec le *d*, malgré leur apparente identité.

L'oblique *f* ou *v*, qui se trace de haut en bas et de gauche à droite;

L'horizontale *s*, qui se tire de gauche à droite;

Et la verticale *t*, de haut en bas.

2. Des courbes ou demi-cercles.

Le cercle coupé par une ligne verticale forme deux demi-cercles :

Celui qui est à gauche de la sécante représente le *ch*,

Et celui qui est à droite le *g* ou *j*.

Ces deux demi-cercles se tracent de haut en bas.

Coupé par une horizontale, le cercle fournit deux nouveaux caractères :

Le demi-cercle supérieur à la sécante représente le *k* ou *q*,

Et le demi-cercle inférieur l'*n*.

Ces deux demi-cercles se contournent de gauche à droite.

3. Des droites bouclées.

La ligne droite bouclée à sa naissance a fourni cinq nouveaux caractères :

De l'oblique *d*, bouclée à gauche, est résulté le *b*;

De l'oblique *r*, bouclée à droite, l'*l*;

De l'oblique *f* ou *v*, bouclée à droite, l'*h*;

De l'horizontale *s*, bouclée au-dessous, l'*m*;

De la verticale *t*, bouclée à droite, le *p*.

4. Des courbes bouclées.

De la ligne courbe bouclée à sa naissance sont tirés quatre autres signes :

Le *ch*, bouclé en dedans et à l'extrémité supérieure, a produit le *gn* ;

Le *g*, modifié de la même manière, la syllable *con*, *cons* (!).

En bouclant en dedans le *k* ou *q*, on a formé les syllabes *lan*, *len*, *lin*, *lon*, *lun*, *loin*, etc. (*l* suivi d'une nasale).

La même modification apportée à l'*n*, a donné les syllabes *ran*, *ren*, *rin*, *ron*, *run*, *roin*, etc. (*r* suivi d'une nasale).

Règle applicable aux lettres de la 3^e et de la 4^e classe.

Toutes les lignes droites ou courbes bouclées, avons-nous dit, se commencent par la boucle. *On a la faculté de tourner cette boucle de la manière la plus commode pour les liaisons*, c'est-à-dire de la placer à gauche ou à droite dans les figures bouclées à lignes droites, — verticales ou obliques, — telles que *b*, *h*, *l*, *p*, et dans les figures courbes bouclées coupées par une horizontale, telles que *ran* et *lan*; et de la mettre au-dessus ou au-dessous dans la figure horizontale *m*, et les courbes bouclées reposant sur un plan vertical, telles que *gn* et *con*. Mais *au commencement des mots*, on doit toujours *conserver à la boucle la position qui lui est assignée dans l'alphabet* (2).

(1) *Cons*, formant une seule syllabe, comme dans *constellation*, *conspiration*; mais dans *conséquence*, *consentement*, il faut écrire *ts* après le signe *con*, sous peine de faire disparaître une syllabe sans en laisser de traces.

(2) On verra, au chapitre des initiales-consonnes, pour quelle raison,

5. Des lignes à crochet.

Les lignes droites à crochet représentant *x*, *y* et *on*, se commencent par le crochet.

Observation générale sur l'alphabet.

En face de chacun des caractères de l'alphabet, sont placés de petit mots d'un usage habituel et commun, qui par abréviation, seront figurés par ces seuls caractères.

CHAPITRE II.

Proportion des signes.

On doit conserver autant que possible, pour la régularité de l'écriture, entre les dimensions des divers caractères, un rapport qui en facilite aussi la traduction ; ce rapport est d'un à deux tiers : c'est-à-dire qu'on doit donner aux lignes droites simples, bouclées et à crochet, un tiers de longueur de plus qu'au diamètre des signes formés par les courbes simples, bouclées et à crochet ; ce qui fait, en définitive, que la dimension de la courbe des demi-cercles équivaut à celle des lignes droites.

au commencement des mots, on ne peut changer la position de la boucle. Ce révirement de boucle aux simples signes a formé des signes nouveaux pour ces initiales.

CHAPITRE III.

Moyens rationnels ou mnémoniques de retenir les caractères de l'alphabet.

L'affectation du signe à la lettre n'a pas, autant que possible, été arbitraire; elle a été généralement basée sur deux principes, à savoir : 1^o que la facilité du tracé du signe se trouvât en raison directe de la fréquence de la lettre ou de la syllabe; 2^o qu'il y eût une certaine analogie entre les signes représentatifs des *lettres similaires*.

Les lettres similaires forment un certain nombre de couples; les lettres de chacun de ces couples ne se distinguent entre elles que par le plus ou moins de force qu'exige leur articulation.

p est la forte de *b*

t de *d*

k de *gu, g* dur (*ga, go, gu*).

ch de *j, g* (*ge, gi*).

Les deux lettres *t* et *p* sont représentées l'une et l'autre par une ligne droite dans la direction verticale: les signes de ces deux *fortes* ne diffèrent qu'en ce que le *p* est bouclé à sa naissance.

Comme dans la rapidité, la ligne droite verticale peut être entraînée dans la direction de droite à gauche, la ligne tracée dans cette direction représente les *faibles* relatives *d* et *b*; la faible *b*, comme sa forte *p*, est bouclée.

Ainsi la ligne droite verticale rappelle toujours une

forte, et la ligne de droite à gauche une faible. Il reste seulement à retenir que le couple *p, b* se différencie du couple *t, d* par l'addition de la boucle.

Cette addition qui ralentit l'exécution n'est pas davantage une affaire de fantaisie; la boucle affecte toujours les lettres moins nombreuses. En effet, elle précède ici le couple *p, b*, et non pas le couple *t, d*. Pourquoi? parce que, sur 400,000 lettres, le premier couple ne s'y rencontre que 6,000 fois, tandis que le couple *t, d*, y figure 8,500 fois.

+ Les lettres *r* et *l* sont aussi très-fréquentes. On appelle ces lettres *liquides*, parce que, dans certains cas, elles ont la propriété de se *liquefier*, si je puis m'exprimer ainsi, de se fondre, de s'absorber dans la consonne qui précède, et de former avec elle une seule et même articulation; exemple: *pr, fl, cr, gl*, etc.

Cette propriété de liquidité que présentent *exclusivement* les lettres *r* et *l*, explique leur plus grande fréquence dans la langue, ce caractère de liquidité n'empêchant pas d'ailleurs qu'elles ne puissent, comme toutes les autres consonnes, se trouver au commencement et à la fin des syllabes: *rame, laitage, sel, mer*.

La liquide *r* revient plus souvent que la liquide *l*; l'*r* peut en effet se marier avec 8 consonnes, tandis que l'*l* n'a cette propriété qu'avec 5; exemple :

<i>pr — br</i>	<i>pl — bl</i>
<i>fr — vr</i>	<i>fl — ...</i>
<i>cr — gr</i>	<i>cl — gl</i>
<i>tr — dr</i>	<i>... — ...</i>

C'est pourquoi l'*l* reçoit la boucle, qui la rend la

moins rapide des deux mêmes lignes ascendantes consacrées aux liquides.

Nous avons considéré comme éléments des mots, et compris dans les signes de notre alphabet élémentaire, les syllabes *lan* et *ran*, parce que ces syllabes commençant par les liquides *l* et *r*, ont, comme ces liquides, la propriété d'être *cramponnées*, — que l'on nous passe ce mot qui exprime parfaitement le rôle passif de ces lettres dans le mécanisme du langage, — d'être *cramponnées*, disons-nous, par une consonne précédente et de former avec elle une seule et même syllabe, comme *plan* et *pran*. Ainsi, ces syllabes complexes se trouvent réduites à deux signes *p* et *lan*, *p* et *ran*, au lieu de trois, *p ln*, *pr n*, qui auraient été nécessaires, si l'alphabet n'eût renfermé que des articulations ou lettres simples.

Pour établir de l'analogie entre *ran*, *lan* et *r*, *l*, nous aurions désiré pouvoir donner aux signes de ces syllabes une direction ascendante qui eût rappelé l'origine *l* et *r*; mais dans l'impossibilité d'en trouver de faciles à bien distinguer, nous avons choisi sur les quatre demi-cercles bouclés les deux qui reposent sur une base horizontale. S'ils n'ont pas l'avantage de monter comme c'eût été logiquement désirable, ils n'ont pas du moins l'inconvénient d'entrainer par en bas le monogramme, c'est-à-dire l'ensemble de la figure, et de détruire par là l'horizontalité de la ligne d'écriture.

Ran, commençant par *r*, la plus fréquente des deux liquides, doit donc être, et, est en réalité, plus commun que *lan*; aussi son signe est-il tiré du demi-cercle inférieur qui nous a semblé le plus facile.

Comme moyen mnémonique, on pourra encore remarquer que dans l'alphabet, il n'y a que deux lettres doubles, le *ch* et le *gn* (1), et qu'elles sont représentées toutes les deux par le même signe. Le *gn*, moins usuel que le *ch*, prend la boucle.

Le *g* est la faible du *ch*; quel rapport y a-t-il entre forte et faible? Un rapport d'opposition. Le signe de *g* est l'inverse de celui de *ch*.

F et *h*, lettres plus rares, ont des signes dans la direction la moins facile, celle de gauche à droite. Il est évident que l'aggravation de la boucle devait porter sur l'*h*, dont le rôle est presque nul en sténographie.

Les caractères d'*x* et d'*y* s'appelleront *signes de rebut*, parce que leurs crochets, par une erreur facile dans la précipitation du tracé graphique, étant susceptibles d'être agrandis démesurément, ces lettres peuvent être confondues, l'*x* avec un *ch* suivi d'un *s*, et l'*y* avec un *ch* suivi d'un *r*. Ces signes imparfaits ne nous ont servi qu'à exprimer deux lettres peu communes. Pour distinguer ces deux caractères l'un de l'autre, l'on remarquera que le signe de l'*s* sténographique domine dans celui de l'*x*, comme en effet le son de l'*s* domine dans la prononciation de l'*x*; exemple : *axe, ak Se.*

Il nous a semblé utile de communiquer ces diverses *raisons d'être* de chacun des caractères de l'alphabet sténographique, afin que l'intelligence ou

(1) Nous disons *lettres doubles* pour nous conformer à l'usage; car *ch* et même *gn* sont des articulations simples écrites avec deux caractères.

L'artifice mis au secours de la mémoire, rendit moins laborieuse l'opération de cette dernière faculté.

Il ne reste plus maintenant à retenir, à l'aide du souvenir livré à ses propres forces, que quatre ou cinq caractères qui, d'ailleurs, se trouvent toujours régis, dans leur formation, par le principe établi dans le cours de ce chapitre, à savoir la facile appropriation du signe à la lettre, en raison de la fréquence du rôle que joue celle-ci dans la composition générale des mots de la langue (1).

CHAPITRE IV.

Paradigme de la manière d'unir les caractères.

Il est de règle générale en sténographie, de ne jamais lever la plume que le mot ne soit fini, si ce n'est pour tracer les points et les petits demi-cercles ou virgules représentant certaines initiales et terminaisons dont nous nous occuperons plus tard. Le temps perdu à lever la plume, pour passer d'un signe à un autre dans le même mot, équivaudrait à celui qui serait nécessaire pour tracer un signe nouveau.

Par l'étude et l'imitation plusieurs fois répétée de ce tableau, l'on s'accoutumera à pratiquer facilement la liaison, d'ailleurs facile, des caractères sténographiques compris dans l'alphabet.

La planche du paradigme est aussi simple qu'utile. Faite sur le modèle de la table de Pythagore,

(1) L'*m* représenté comme l'*s* par une ligne horizontale est aggravé de la boucle, parce qu'il est moins fréquent que l'*s*.

elle est, comme celle-ci, formée de deux colonnes, l'une horizontale, placée en haut du tableau, et l'autre verticale à gauche. Chacune d'elles comprend dans le même ordre tous les signes de l'alphabet.

Pour trouver, par le moyen de cette table, la liaison de deux caractères, on cherche le premier dans la colonne horizontale placée au haut du tableau, et l'on descend verticalement, jusqu'à ce que l'on soit vis-à-vis du second dans la colonne verticale à gauche; à la case formée par l'intersection des colonnes, se trouve la réunion cherchée des deux caractères.

CHAPITRE V.

Des lettres répétées.

Quand deux mêmes consonnes se côtoient dans un mot, on n'en exprime qu'une, alors même que l'articulation des deux consonnes se fait sentir. Exemple : *consonne, consone, femme, fame, l'attitude, l'atitude, l'appellation, l'apelation.*

Si ces deux mêmes consonnes, par suite de la suppression des voyelles médiales intermédiaires, ainsi qu'il sera dit plus tard, sont séparées par une voyelle ou par une diphthongue, et si la seconde ne forme pas une finale, on doit les exprimer toutes deux. La manière est de doubler la longueur des lignes droites, la grandeur des demi-cercles bouclés ou non bouclés, et seulement la circonférence des boucles des lignes droites bouclées, sans altérer la longueur de la ligne droite; exemple, même, *entêtement*. Si trois mêmes consonnes se rencontrent ainsi séparées, ce qui est

bien rare, on triplera la forme du signe. Exemple : *mémentement, saisissant* (1).

Il y a une exception à faire pour l'*n* : on ne double la largeur de cette lettre que lorsque les deux *n* ne forment qu'une seule et même syllabe ; si elles en forment deux, il faut répéter le signe ; on lie alors ces deux caractères de la manière la plus naturelle, c'est-à-dire que le premier jambage du dernier est attaché au dernier jambage du premier. Exemple : *Nantes, Ninives*.

On répète aussi deux fois les caractères à crochets *x, y* et *on* (2).

CHAPITRE VI.

Observations préliminaires et règles générales.

Une règle générale, dans ce système sténographique, veut qu'on supprime 1^o les voyelles médiales, 2^o *l'une de deux mêmes consonnes* se suivant sans séparation de voyelle ou de syllabe (3), 3^o toutes les lettres ou syllabes superflues. N'ayant aucun égard à l'orthographe, on ne conserve aux mots que les lettres indispensables à la formation des syllabes ou même à la constatation de leur identité. On supprime, par exemple, la troisième personne du pluriel des verbes finissant en *ent*. Ces trois lettres ont le son de l'*e*.

(1) Pour bien comprendre la règle du redoublement des consonnes, il faut consulter le paradigme aux cases renfermant les consonnes répétées.

(2) Voir également au paradigme.

(3) Voir au chapitre des *lettres répétées*. Ex. : *consonne, consone* ; *l'homme, tom*.

muet, toujours supprimé. Exemple : mêlent, mêle ; répétaient, répétait, mieux répété.

Il en est de même de l's du pluriel des substantifs et des adjectifs ; exemple : femmes, femme ; fuites, futile.

Du *t* dans les finales *ent*, *ant*; ex. : présent, présent, constant, constan;

Du *et* dans certains cas ; ex. : instinct, instin, distinct, distin ;

Du *b* et du *p*; ex. : absorption, absorption, précepte, précète ;

Du *p* initial suivi d's; ex. : psalterion, salterion, psalmiste, salmiste.

De l's dans les nasales ; ex. : transmettre, tranmettre ; transportant, tranportant, etc.

En un mot, on fait ces suppressions dans mille autres cas qu'il est inutile et qu'il serait trop long de citer. Ne posant aucune règle fixe sur leur usage, nous laissons à la sagacité de ceux qui étudieront notre méthode, la faculté d'étendre ce principe à tous les cas où *un bénéfice de rapidité ne sera point obtenu au prix de la lisibilité, devenue impossible.*

CHAPITRE VII.

Règles spéciales.

Ayant déjà posé en principe qu'en sténographie on ne doit avoir aucun égard à l'orthographe, et que la peinture du son ou de l'articulation syllabique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est l'unique but que cet art doit se proposer, on sent déjà, sans avoir be-

soin de le dire, comment on doit se diriger dans bien des cas.

1. Ainsi, il serait presque inutile d'observer que le *c* est remplacé par le *k* et l'*s*, suivant sa consonnance avec ces deux lettres. Ex. : *canon*, *cède*; *kanon*, *sède* ;

2. Que le *t* ayant le son de l'*s* prend le signe de cette dernière lettre. Ex. : *attention*, *essentiel*; *attention*, *essensiel* ;

3. Que *ph* est représenté par le signe de l'*f*. Ex. : *philosophe*, *filosofe* ;

4. Que le signe de l'*x* représente le *cc* et le *ct* formant une articulation identique ou analogue avec cette lettre. Ex. : *accès*, *action*, *axès*, *axion* ;

5. Que l'*y*, lorsqu'il a le son de l'*i*, subit la loi commune à toutes les voyelles, par conséquent se supprime au milieu des mots. Ex. : *mystère*, *mis-tère*.

6. Que le *z* est remplacé par l'*s*. (La forte *s* est réunie avec sa similaire faible *z*, sous un seul signe.) Ex. : *gazelle*, *Zénobie*; *gaselle*, *Sénobie*.

7. Que le *ch* ayant le son du *k*, est remplacé par cette lettre. Ex. : *chronologie*, *chrétien*; *kronologie*, *krétien*.

8. Que l'*h*, soit aspirée, soit muette, ne se traduit jamais. Ex. : *homme*, *héros*; *ome*, *éro*.

Il est tout naturel, sténographiquement parlant, de figurer à nos yeux, par les mêmes signes, des sons ou des articulations qui sont les mêmes à nos oreilles, quoique représentés différemment dans l'écriture

usuelle, d'après les règles de l'orthographe, dont la sténographie ne tient aucun compte.

Néanmoins, voici deux cas où l'on confondra dans un même signe des sons qui n'ont entre eux que de l'analogie.

9. *ll* mouillées et *li* suivis d'une voyelle (*lia*, *lio*, *liu*), ayant dans la prononciation beaucoup de rapports avec le son de l'*y*, seront figurés par le signe de cette consonne. Ex. : *treillage*, *milion*, *lieu*; *treyage*, *miyon*, *yeu*.

10. Justifions, à cette occasion, la présence du signe de l'*y* dans un alphabet de consonne, en faisant remarquer que cette lettre, voyelle dans *mystère*, est souvent une véritable consonne, lorsqu'elle régit la voyelle qui la suit : *crayon*, *noyau*. C'est là, en effet, un des attributs distinctifs de la consonne, en général, de pouvoir régir, dominer une syllabe en frappant et en absorbant la voyelle ou l'élément sonore qui la suit. Or, l'*y*, comme l'*s*, ou le *p* a cette propriété. *Pa*, *pe*, *pi*, *po*, *pu*; *sa*, *se*, *si*, *so* *su*; *ya*, *ye*, *yi*, *yo*, *yu*. La nature amphibia, voyelle et consonne, de l'*y*, est donc parfaitement établie : rayon (consonne), mystifier (voyelle).

11. *ni* suivi d'une voyelle, a le son liquide et approchant du *gn*; dans ce cas, *ni* se représentera par le signe du *gn*; exemple, *inconvénient*, *réunion*, *niant*; *inconvégnant*, *réugnon*, *gnan*. En effet dans *gne*, *gna*, on entend *nie*, *nia*, avec cette seule différence que l'on passe plus brièvement sur *i* dans *gn*.

12. Dans un système privé de voyelles médiales, il y avait une grande difficulté à exprimer d'une manière satisfaisante le choc de deux voyelles apparte-

nant à deux syllabes différentes. Entre ces deux voyelles, nous supposons un *h*, une consonne aspiratoire ; *néant*, *nuage*, s'écriront né-han, nu-hage. La consonne *h*, comme toutes les autres consonnes, régit la seconde voyelle (1). Exemple 1^{er}, *pl. II.*

13. Les syllabes *on* et *con* s'emploient lorsqu'elles *s'entendent*, c'est-à-dire, au commencement et au milieu des mots, si elles sont suivies d'une consonne. Cette condition n'est pas nécessaire lorsqu'elles forment des monosyllabes *on*, *qu'on*, ou qu'elles se rencontrent à la fin des mots *maison*, *faucon*.

Pourquoi au commencement et au milieu des mots exige-t-on que ces syllabes soient suivies d'une consonne ? C'est que si elles étaient suivies d'une voyelle, *on* et *con* ne s'entendraient pas, c'est-à-dire n'existeraient pas. En effet, la consonne *n* qui les termine, régissant alors la voyelle suivante, il ne resterait plus que *o* et *co*, qui ont des signes représentatifs différents. Ainsi, dans *onéreux*, *conique*, on n'entend plus que *o* et *co*, le *n* formant dans le premier mot la syllabe *né*, et dans le second la syllabe *ni*. Exemple 2.

14. Les syllabes *ran* et *lan* ont trouvé place dans notre alphabet plutôt que *pan*, *san*, *tan*, etc., uniquement parce qu'elles peuvent entrer comme liquides dans la composition des mots *prend*, *plan*. Elles ne seront donc employées que lorsque, étant liquides,

(1) On pourra faire des exceptions à cette règle, si la supposition de l'*h* n'est pas absolument nécessaire pour la lecture, comme dans *réélection*, *réintégration*, qu'on écrira *relection*, *rintegration*, etc. Ce n'est que pour marquer par une consonne aspiratoire ces *hiatus*, que servira le signe de l'*h* dont l'existence en sténographie n'est jamais utile.

elles se fonderont dans une consonne précédente, pour former avec elle une seule et même syllabe.

Les signes de *ran* et de *lan* seront cependant appliqués au commencement des mots, lorsque ces syllabes s'entendront, c'est-à-dire lorsqu'elles seront suivies d'une consonne ; au commencement des mots cette exception ne peut avoir des inconvénients, car une liquide ne peut jamais être supposée commencer un mot.

Ainsi, excepté au commencement des mots, la liquidité est indispensable pour donner lieu à l'emploi des signes *lan* et *ran*. Dans les mots *parlant*, *mélant*, *parent*, *tyran*, *dérangement*, etc., on ne se sert pas du *lan* et du *ran*; on écrit ces syllabes par les deux consonnes qui entrent dans leur composition, c'est-à-dire *ln* et *rn* en se conformant à la règle 16 ci-dessous. Exemple 3.

La règle relative à *lan* et *ran* est, on le verra plus tard, d'une très-grande importance. Comme elle présente peut-être à une première lecture quelques difficultés, nous conseillons d'y revenir plusieurs fois et de ne l'abandonner que lorsqu'elle aura été parfaitement conçue.

15. Quand *l* et *r* seront liquides, c'est-à-dire précédés *immédiatement* d'une consonne formant avec ces lettres une articulation complexe, comme dans *cl*, *pl* et *pr*, on fera sentir la liquidité de l'*l* et de l'*r* en diminuant de moitié la longueur de leurs signes. Exemple 4.

Par abréviation, on peut, dès à présent, retrancher le petit *l* dans la syllabe *ble*, placée à la fin des mots. On écrira *raisonnab*, *sensib*, pour *raisonnable*, *sensible*.

46. *C* fort ou *k*, *n* et *s* se diminuent de la moitié de leur dimension lorsque ces lettres terminent une syllabe. Cette diminution indiquera que, dans la lecture, la lettre diminuée ne forme qu'une seule et même syllabe avec la consonne qui la précède et qu'on ne doit laisser aucun intervalle syllabique entre elle et la consonne qui la suit. En effet, la diminution d'une lettre indiquant qu'elle termine une syllabe, il s'ensuit que la consonne suivante doit commencer une nouvelle syllabe. Exemple 5.

M à la fin d'une syllabe ayant le même son que l'*n*, sera naturellement remplacé par cette lettre et recevra l'application de la règle ci-dessus. Exemple 6.

M à la fin des mots suffira pour exprimer par abréviation la finale adverbiale *ment*. On écrira *commodém*, *sensém*, pour *commodément*, *sensément*.

Par extension de la règle 46, l'*s* se diminue encore de moitié quand, au commencement d'un mot, il est suivi immédiatement d'une consonne. On suppose que les mots de cette catégorie, tels que *spectre*, *statue*, *spasme*, se prononcent à la gasconne ou plutôt à l'espagnole, *espectre*, *estatue*, *espasme*. L'*s* est sensé terminer la syllabe et est soumise à la diminution prescrite par la règle 46. Exemple 7.

On pourra également, par extension du même principe, diminuer d'autres consonnes pour indiquer qu'elles terminent une syllabe. Exemple 8.

Remarques sur les règles 45 et 46. — Les règles 45 et 46 ont pour objet principal d'établir la division des syllabes et de faciliter par là la lecture. La diminution indique dans les deux cas que la lettre diminuée fait partie de la syllabe commencée par la con-

sonne qui précède; il y a cette seule différence que *l* et *r* diminués appartiennent à la consonne précédente d'une manière immédiate, par juxta-position et liquidité, et que la voyelle à restituer vient après: *pra*, *tri*, *plu*, etc. : *pralines*, *tripoli*, *plumitif*; tandis que, dans le second cas, la voyelle se trouve entre la première consonne et *k*, *n*, *s* diminués, *pas*, *sen*, *lis*, etc. : *pastille*, *sentiment*, *liste*.

CHAPITRE VIII.

Règles de probabilité de lecture.

La base de ce système consiste dans la suppression de toutes les voyelles indistinctement. Dès lors il est impossible de présenter des règles fixes et invariables pour rétablir avec certitude, dans la lecture, celle des voyelles dont on n'a pas tenu compte en écrivant. Cependant la pratique de nos devanciers et notre propre expérience ont conduit à *des règles de probabilité* qu'à ce titre nous communiquons à ceux qui étudient cette théorie.

Si, avec leur secours, on ne peut parvenir à la vraie traduction d'un mot, on aura soin de supposer un *é* fermé entre chaque consonne; ainsi, les consonnes s'épelleront *mé*, *ré*, *sé*, et non pas *me*, *re*, *se*, ni *emme*, *erre*, *esse*. Il est rare qu'aidé du sens de la phrase dans laquelle un mot ainsi épelé se trouve placé, on ne yienne pas facilement à bout de le *reconstituer*.

b sténographique final est le plus souvent précédé d'*a* et se lit *able*; exemple 9; mais avec un *s* ou un *t*, il est précédé d'*i* et se lit *ible*. Exemple 10.

d final, précédé d'*a*, *ade*. Exemple 11.

v final, avec un *s* ou un *t*, précédé d'*i*, *ive*. Exemple 12.

g final, précédé d'*a*, *age*. Exemple 13.

k final, précédé d'*i*, *ique*. Exemple 14.

km au commencement et au milieu des mots, suppose *o* comme voyelle intermédiaire : *come*. Exemple 15.

km final est précédé d'*i*, *iquement*. Exemple 16.

ss appellent un *i* ou un *u* comme voyelle intermédiaire. Exemple 17.

tt (*i* intermédiaire), *titu*. Exemple 18.

td (*u* intermédiaire) : *tude*. Exemple 19.

h, signe destiné à marquer la rencontre de deux voyelles, dont la seconde se détache de la syllabe à laquelle appartient la première et en commence une seconde, doit être précédé de *u*; c'est-à-dire que la première des deux voyelles à restituer est un *u*. Exemple 20.

Il est quelques autres règles fondées sur une moindre probabilité : *kl* suppose *o* intermédiaire et signifie *cole*; ex. : *colique*, *collant*.

Chaque sténographe, après quelques mois de pratique, fait ses observations particulières et complète cette collection de règles de probabilité de lecture. Ce tableau est un cadre à remplir.

CHAPITRE IX.

Le, la, les.

Le, la, les (article ou pronom) se représentent par un point placé sur la ligne de l'écriture (1);

de le, de la, de les (et non pas *de, du ou des*) (2) par un point placé au-dessus de la ligne d'écriture;

à le, à la, à les, à des (et non pas *au ou aux*), par un point placé au-dessous.

On aura soin d'isoler ce point pronom ou article, dans tous les cas, du mot qui le précède et du mot qui le suit, de peur qu'il ne soit confondu avec les points initiaux qui se placent tout à côté du premier caractère du mot sténographique, et desquels nous allons nous occuper dans la seconde partie. Exemple 24.

On peut appuyer davantage le point, le grossir, pour distinguer le pluriel du singulier.

(1) La ligne de l'écriture est la moyenne que trace librement l'œil; elle se détermine par l'ensemble de la transcription et non par l'endroit où se placerait le commencement de la première lettre de chaque monogramme. On appelle monogramme l'enchaînement de signes que forme chaque mot, pris séparément. Il faut se garder d'avoir du papier réglé; car on verra plus tard, à l'occasion des signes qui se peuvent placer au-dessus de la ligne fictive d'écriture que si, par hasard, on a manqué à cette superposition, il suffit de baisser sensiblement le mot qui suit pour donner relativement au mot qui précède la superposition que, dans la rapidité du tracé des signes, on aura négligé d'indiquer avec assez de netteté.

(2) Voir à l'alphabet, lettre *d*, la représentation de ces monosyllabes.

CHAPITRE X.

Exercices pratiques sur la première partie.

Avant d'aborder la deuxième partie, l'élève doit s'assurer qu'il possède bien, non-seulement la théorie, mais même, jusqu'à un certain point, la pratique des principes compris dans cette première division de la méthode. Il devra, à cet effet, écrire isolément et en colonne verticale chacun des mots donnés en exemple, et en faire vingt, trente fois, s'il le faut, la réduction en caractères sténographiques mis en regard des caractères ordinaires. Cet exercice sera continué quelque temps encore, alors même qu'on ne ferait plus de fautes, ce dont on peut facilement s'assurer en comparant son travail aux signes de la planche-modèle.

Les exercices ne porteront jamais que sur les mots qui, dans la méthode, sont offerts pour exemples. Les difficultés que présenteraient des mots mal choisis, donnant lieu à l'application de règles non encore exposées, auraient pour infaillible effet de dégoûter le commençant et de compromettre ses succès.

On ne saurait trop insister sur la première partie de la méthode; elle est sans contredit la plus importante, par suite de la fréquence de ses applications. L'étude des parties suivantes sera, d'ailleurs, d'autant plus facile que les premiers signes et les premières règles auront été mieux saisis (1).

(1) La plupart des tristes dérangeurs-contrefacteurs de cette méthode, dont il est question dans l'Introduction, ne se sont lancés dans la voie de leurs tristes innovations que parce qu'ils ne s'étaient pas donné la peine de saisir la lettre et l'esprit des règles de cette première partie. De mauvais écoliers, d'étudiants sans persévérance, ils se sont faits maîtres et ont érigé leurs confuses élucubrations en méthodes soi-disant perfectionnées. Comme tous les monstres hybrides, on les a reconnues au signe caractéristique de la stérilité.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XI.

Des initiales.

Nous appelons *initiales* les signes qui sont destinés à représenter les sons ou articulations qui se trouvent au commencement des mots. On les divise en deux séries; la première répond à ce que nous appelons les *initiales-voyelles*, et la seconde, les *initiales-consonnes* (1).

1.

INITIALES-VOYELLES.

Le tableau des *initiales-voyelles* comprend les voyelles et les diphthongues nasales, les voyelles et les diphthongues simples, et ces mêmes voyelles et diphthongues formant syllabe avec les lettres *l* et *r*: *al, ul, ar, or*.

Voyelles nasales. Toutes les voyelles ou diphthongues nasales qui peuvent se rencontrer au commencement des mots, se réduisent à trois sons bien distincts, *an, in, un*. *On* en est excepté, parce qu'il a déjà, dans notre alphabet, un signe général qui s'emploie partout où s'entend cette nasale, au commen-

(1) Pour bien saisir ce chapitre, il faut avoir sous les yeux le tableau des initiales, pt. I.

cement, au milieu et à la fin des mots. — Les initiales nasales seront représentées par un point placé au-dessus de l'endroit où l'on commence le premier signe du mot. Ex. 1 de la 2^e partie, suite de la pl. II.

Voyelles simples. Les voyelles simples, dans lesquelles nous avons compris la diphthongue *oi*, et les autres sons improprement appelés aussi diphthongues (*ai*, *eu*, *ou*, etc.), qui résultent de la combinaison de deux ou plusieurs voyelles entre elles, ne peuvent pas, comme les nasales, être réduites à un petit nombre; elles ont des sons parfaitement distincts. Craignant la confusion si elles se trouvaient réunies toutes sous la représentation d'un seul et même signe, comme cela a lieu dans le système de Taylor, nous les avons divisées en deux séries. La nature de la prononciation de ces sons est la base de cette division.

La première série comprend ce que nous appellerons les voyelles *ouvertes*, c'est-à-dire celles qui se prononcent la bouche plus ou moins largement ouverte; la deuxième les voyelles *fermées*, c'est-à-dire celles qui exigent un certain rapprochement de lèvres pour être prononcées.

Les voyelles *ouvertes*, *a*, *e*, *i*; *oi*, *ai*, *ei*, et autres sons *analogues*, sont représentés par un point placé tout à côté de l'endroit où commence le tracé du premier caractère du mot. Exemple 2.

Les voyelles *fermées*, *o*, *u*, *ou*, *eu*, et autres sons *analogues*, sont représentés par un point placé au-dessous de l'endroit où commence le tracé du premier caractère du mot (1). Exemple 3.

(1) On ne placera pourtant jamais les points initiaux de voyelles

Initiales composées en r et en l. Les initiales composées en *r* et en *l* sont également divisées en voyelles *ouvertes* et en voyelles *fermées*.

Les initiales composées *ouvertes*, *ar*, *er*, *ir*; *al*, *el*, *il*, sont figurées par un petit demi-cercle ou virgule *rentrante* (1).

Les initiales composées *fermées*, *or*, *ur*, *our*; *ol*, *ul*, *oul*, par un petit demi-cercle ou virgule *sortante*.

Les initiales composées en *r* se placent au-dessus de l'endroit où commence la première lettre du mot, et les initiales en *l* se mettent au-dessous. Exemples 4 et 5.

Observation sur les initiales composées.

Pour faire apprécier la méthode que nous avons employée dans la formation des signes des *initiales composées*, nous devons constater, en fait, que les voyelles *ouvertes* *a*, *e*, *i*, et leurs composés, sont plus fréquents que les voyelles *fermées* *o*, *u*, *ou*, et leurs composés, et rappeler que l'*r* se rencontre beaucoup plus souvent que l'*l*.

On comprendra alors beaucoup mieux pourquoi

simples ouvertes ou fermées, devant les lettres diminuées de la moitié de leur grandeur, ni devant l'*x* et l'*y*.

Il serait en effet inutile de placer les points initiant devant les lettres diminuées, puisque leur diminution, indiquant qu'elles terminent une syllabe, implique nécessairement qu'elles sont précédées d'une voyelle. On supposera toujours la voyelle devant l'*x* et l'*y*. Ainsi on écrira également avec un *x* initial sans *E*, *Xercice* comme *Xénophon* et on lira *Exercice*, *Exénophon*.

Cette addition de l'*e*, nécessaire dans le premier mot, ne nuira pas à la lisibilité du second.

(1) *Rentrante* vers le *corps* de celui qui écrit.

nous avons donné aux voyelles *ouvertes* (les plus fréquentes) la virgule *facile, rentrante*, tandis que la virgule *sortante* est restée affectée, par opposition, aux voyelles *fermées* (moins fréquentes). On voit aussi pourquoi nous avons par préférence assigné aux initiales en *r* (plus nombreuses) la position supérieure qui, outre qu'elle est plus commodément exécutable que l'inférieure, a l'avantage de pouvoir se lier avec les neuf lettres non bouclées, et, dans ces cas, de procurer l'économie d'une levée de plume; tandis que la position inférieure, moins commode à tracer, et qui, dans aucun cas, ne peut donner lieu à une liaison, est restée aux initiales en *l* (infiniment rares).

Ainsi, dans les initiales composées, les voyelles *ouvertes*, qu'elles soient combinées avec *r* ou avec *l*, sont représentées par la virgule *rentrante facile*, et qui *peut être liée* avec les lignes droites et les demi-cercles non-bouclés (1), et les voyelles *fermées* en opposition, par la virgule *sortante moins commode*, et qui ne *peut jamais être liée*. La position supérieure ou inférieure de ces deux virgules sert à distinguer les initiales en *r* de celles en *l*.

II.

INITIALES-CONSONNES.

Les initiales consonnes sont divisées en deux colonnes; la première comprend toutes les consonnes de l'alphabet susceptibles d'être suivies immédiatement

(1) *Or*, par exception, ne peut être lié avec *s*; cette réunion formerait l'*x*. On évite cette confusion en détachant l'initiale.

ment d'une des deux liquides *l* et *r*, et de former par cette réunion certaines doubles articulations; et les deux lettres *l* et *r*, transportées à la fin de la syllabe et la terminant, quelle que soit la voyelle qui les sépare de la première consonne qui commence cette syllabe, forment la série de la seconde colonne.

Dans les initiales-consonnes, les fortes et les faibles correspondantes (*p-b*, *t-d*, *k-gh*, *ch-g*, etc.), sont réunies sous la représentation d'un même signe. Ce signe est tiré tantôt de celui de la forte, tantôt de celui de la faible, modifié par une addition ou un renversement de boucle ou de crochet (1). Les combinaisons en *r* les plus nombreuses sont généralement empruntées aux signes plus commodes des consonnes faibles, et celles en *l* aux signes des consonnes fortes.

1^{re} règle. On emploie les signes de la première colonne toutes les fois qu'il n'y a pas application d'une des syllabes *lan* et *ran*, comme dans *plan* et *prend*.

Les signes de *pr* ou de *pl* s'appliquent donc dans les mots *prêtre*, *prévenant*, *plaisant*, *platitude*, et ne s'appliquent pas dans ceux-ci : *prendre*, *printemps*, *plante*, *plaintre* qui donnent lieu à l'emploi du *ran* et du *lan*.

2^e règle. On emploie les signes de la deuxième colonne, quand les syllabes qu'ils traduisent sont suivies d'une consonne, et qu'il n'y a pas application

(1) Le revirement de la boucle constituant la distinction essentielle des initiales-consonnes de la première colonne, on s'explique mieux à présent la sévérité de la prescription absolue portée à la règle (p. 21), à savoir la nécessité de conserver au commencement des mots ou plutôt des monogrammes sténographiques, la boucle dans la position où elle se trouve fixée dans l'alphabet, alors qu'il pouvait paraître d'abord indifférent de la tracer d'un côté ou de l'autre.

d'une terminaison, comme dans les monosyllabes *par*, *pair*, où, pour distinguer entre eux ces monosyllabes, il y a lieu de se servir des finales *ar* ou *air*, comme on le verra dans la partie suivante. Exemple 6.

CHAPITRE XII.

Exercices pratiques sur la deuxième partie.

Nous conseillons de faire, sur les exemples de la seconde partie, le même exercice prescrit à l'occasion de ceux de la première.

Comme il y aurait imprudence à aller en avant sans savoir parfaitement ce qui précède, on reviendra ici sur les premières règles, et l'on combinera les exercices de la première partie avec ceux de la seconde, d'abord en suivant l'ordre méthodique dans lequel se trouvent placés les exemples, en le renversant ensuite, et enfin en mêlant au hasard tous les mots sténographiques.

Ce ne sera pas trop de plusieurs heures consacrées pendant trois ou quatre jours à la récapitulation des deux premières parties pour bien assurer les fondements de cette étude.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIII.

Des finales.

On appelle finales ou terminaisons, les signes destinés à représenter les sons ou les syllabes qui se trouvent à la fin des mots.

Les finales se divisent en *finales simples*, *finales composées* et *finales diverses* (1).

Nous nous sommes efforcé de réunir, par un lien logique, les divers chapitres des deux premières parties de ce traité. Dans celle où nous allons entrer, nous avons redoublé d'efforts pour procéder, autant que possible, avec cet esprit méthodique qui est le mérite principal d'un ouvrage de ce genre.

Pour atteindre ce but, nous nous sommes attaché à déduire les règles nouvelles, à former les nouveaux signes, des règles et des signes déjà connus.

Les terminaisons qui s'engendrent les unes les autres dérivent elles-mêmes des initiales en *l* et en *r* déjà connues.

On se rappelle que les initiales en *l* et en *r* sont divisées en deux classes ; que celles où les voyelles *ouvertes a, è* se font entendre (*ar, er, al, el*), sont re-

(1) Avoir sous les yeux le tableau des finales, pl. I.

présentées par la virgule *rentrante*, et que celles où dominent les voyelles *fermées*, *o*, *u* (*or, ur, ol, ul*), sont figurées par la virgule sortante. On trouvera, dans les terminaisons, les virgules dans le même sens, affectées aux mêmes voyelles qu'elles représentaient dans les initiales; les terminaisons *a*, *è* se tracent comme dans les initiales (*ar, er, al, el*) par une virgule *rentrante*. Mais dans les terminaisons, ces deux sons n'étant pas confondus sous un seul et même signe, il reste à retenir à laquelle de ces deux voyelles appartient la position supérieure ou inférieure. Même raisonnement pour la formation des finales *o* et *u* qui, dans les terminaisons comme dans les initiales (*or, ur, ol, ul*), sont représentées par une virgule sortante.

Règle générale applicable à toutes les finales.

Les signes des terminaisons, quelles qu'elles soient, représentent la terminaison elle-même, et cette terminaison accompagnée d'un *s* ou d'un *t*; ainsi, le signe de la terminaison *a=a, as, at* (1); exemple, *aima, bécasse, sulfate*;

Celui de la finale *ul=ul, uls, ult*; exemple, *cumul, compulse, résulte*;

Celui de la finale *ar=ar, ars, art, etc.*; exemple, *renard, comparse, écarte*;

Celui de la finale *in=in, ins, int, etc.*; exemple, *raisin, pince, coloquinte*.

Ce principe général doit être toujours présent à l'esprit pour l'application des signes des finales; c'est sur

(1) Le signe de *a* représente aussi *ace, ate*, parce que l'*e* muet ne compte pour rien en sténographie.

sa rigoureuse application qu'est fondé le chapitre XVII, *des signes détachés et des doubles finales*, qui expose une combinaison très-favorable à la rapidité et à la lisibilité.

I.

FINALES SIMPLES.

Les finales *simples* sont celles qui sont formées par une voyelle ou une diphthongue; on en compte cependant parmi elles qui se terminent par une consonne lorsqu'elle n'en altère pas sensiblement le sens ou la prononciation, comme *saoul*, *sou*, *almanach*, *almana*, etc.

Les finales *a*, *as*, *at* (voyelle ouverte); *oi*, *ois*, *oit*, et autres sons *analogues*, se représentent par une virgule *rentrante* liée au-dessus et la fin de la dernière lettre du mot; exemple 1 de la 3^e partie, planche II.

Celles en *ai*, *ais*, *ait*, *è*, *ès*, *êt* (voyelle ouverte), et autres sous *analogues*, par la même virgule *rentrante* liée au-dessous; exemple 2.

Celles en *u*, *us*, *ut*; *eu*, *eus*, *eut* (voyelle fermée), *uc* et autres sons *analogues*, par une virgule *sortante* liée au-dessus et à la fin de la dernière lettre du mot; exemple 3.

Celles en *o*, *os*, *ot*; *au*, *aus*, *aut* (voyelle fermée), *oc*, et autres sons *analogues*, par la même virgule *sortante* liée au-dessous; exemple 4.

Celles en *é*, etc., par un point placé immédiatement *au-dessus de la fin* du dernier caractère du mot; exemple 5.

Celles en *i*, *is*, *it*, etc., par un point placé immédiatement *au-dessous* (1). Exemple 6.

Celles en *ou*, *ous*, *out*, etc., par une ligne verticale courbée à droite à sa naissance. On lie ce signe à la dernière lettre du mot, et où le commence par le crochet. Exemple 7.

Celles en *ui*, *uis*, *uit*; *oui*, *ouis*, *ouit*, et par extension *uir* et *uire*, etc., par une petite ligne horizontale courbée largement à son extrémité; on lie ce signe à la dernière lettre du mot, et on le finit par le crochet (2). Exemple 8.

Exercices pratiques.

Des exercices dans le genre de ceux que nous avons déjà recommandés à la fin des deux premières parties, devront être répétés fréquemment sur les exemples auxquels renvoie ce chapitre.

II.

FINALES COMPOSÉES.

Les finales *composées* se divisent en finales en *t* et en *r*; leurs signes représentatifs sont dérivés de ceux des finales *simples*; il y a cependant quelques exceptions, comme on le verra dans les deux chapitres qui les concernent.

(1) C'est relativement à l'endroit où finit le dernier caractère que se détermine le dessus ou le dessous, pour le placement des points *e* et *i*.

(2) Il faut relever un peu haut la fin de ce signe, pour qu'il ne puisse être confondu avec un *s* suivi de la finale *a*.

A. Des finales composées en l.

Nous appelons finales en *l* celles qui sont formées par les finales *simples* suivies d'un *l*.

Les finales *al*, *als*, *alt*, *ail*; *oil*, *oils*, *oilt*, et autres sons analogues (dérivés de la finale *a*); *el*, *els*, *elt*, *eil*, etc. (finale *é*); *ul*, *uls*, *ult*, *eul*, *euls*, *cult*, *euil*, etc. (finale *u*); *ol*, *ols*, *olt*, etc. (finale *o*); se représentent par les signes mêmes des finales simples auxquelles elles correspondent, mais elles se détachent de la dernière lettre du mot pour les distinguer des finales *simples*, dont tous les signes (à l'exception des points représentatifs de la finale *é* et de celle en *i*) sont joints au dernier caractère du monogramme sténographique. Exemple 9.

Celle en *il*, *ils*, *ilt*; *ille*, etc., est figurée par un petit trait vertical détaché, par analogie avec la finale simple *i*, au-dessous de la dernière lettre du mot. — La conséquence du principe général de formation des finales en *l*, à savoir le détaché du signe de la finale simple correspondante, eût amené un second point, au-dessous de celui représentant la finale *i*. Notre petit trait vertical au-dessous peut être considéré comme la réunion de ces deux points. Exemple 10.

Celle en *oul*, *ouls*, *oult*; *ouille*, et par extension *uil*, *uils*, *uille*, se trouve, faute d'un signe particulier, traduite par un *l* sténographique lié à la dernière lettre. Exemple 11.

On remarquera que chacune des finales en *l*, — *oul*, *uil* exceptées, — ayant un signe représentatif distinct, *l* sténographique placé à la fin des mots ne

peut signifier que les finales *oul* ou *uil*, qui seules, entre toutes les finales en *l*, n'ont pas de caractère spécial.

On n'aura pas manqué aussi de noter que les finales mouillées *ail*, *aille*, *euil*, *euille*, *il*, *ille*, *ouil*, etc., sont comprises, au tableau des finales en *l*, sous les signes représentatifs des finales en *l* auxquelles elles correspondent.

B. Des finales composées en *r*.

On entend par finales en *r* les finales simples suivies d'un *r*.

Les finales *ar*, *ars*, *art*; *oir*, *oirs*, *oirt* et autres sons analogues (finale *a*); *er*, *ers*, *ert*; *air*, etc. (finale *e*); *ur*, *urs*, *urt*; *eur*, *eurs*, *eurt*, etc. (finale *u*); *or*, *ors*, *ort*; *aur*, etc. (finale *o*); se représentent par la virgule des finales simples leur correspondant, à laquelle on en ajoute une seconde dans le sens opposé. Les signes de ces terminaisons, en forme de zigzag à angles adoucis, se lient à la dernière lettre. Exemple 12.

Celle en *our*, *ours*, *ourt*, par exception, se traduit par une espèce de zigzag horizontal, dont le premier trait en demi-cercle est placé en dessus. Exemple 13.

Celle en *ir*, *irs*, *irt*, *ire*, faute de signe particulier, utilisera l'*r* sténographique lié à la dernière lettre (1). Exemple 14.

(1) *ir* final ne sera représenté par ce signe que lorsque l'*r* commençera une nouvelle syllabe, comme dans *sire*, *mirent*; dans les autres cas, il est plus lisible de le figurer par la finale simple *i*. Exemple : *mentir* s'écrira *menti*.

Remarque sur les finales composées.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de constater que l'*r* est plus fréquent que l'*l*, et de justifier ainsi le choix des signes meilleurs que nous avons affectés à la première de ces deux lettres. Le redoublement des finales simples nous a paru plus rapide que leur signe primitif détaché ; c'est pourquoi nous avons approprié l'espèce de *zigzag* aux finales composées en *r* de préférence à celles en *l*.

Exercices pratiques.

Ici encore on doit suspendre l'étude de la théorie pour se livrer à des exercices portant d'abord sur les finales composées en *l* et en *r*, et ensuite sur les exemples mêlés des finales simples et des finales composées.

Cette station devra être encore assez sensible ; deux jours de pratique des exemples répondant aux finales simples et composées, permettront aux matériaux nouvellement déposés, de mieux se tasser et de former corps avec les signes et les règles des deux premières parties. Confiance, persévérance et prudence, le succès viendra couronner les efforts dirigés sans impatience et avec un peu d'humilité.

CHAPITRE XV.

Finales diverses.

Les finales diverses ne se présentaient pas, comme les finales *simples* et *composées*, par séries méthodiques. En effet, la terminaison *iste* est très-fréquente; celles en *aste*, *este*, *uste*, *ouste*, au contraire, ne se rencontrent presque pas; la finale *ance*, *ence*, par sa répétition, exigeait un signe spécial; les finales *ince*, *once*, *unce*, *ounce*, ne reviennent pas assez souvent pour avoir chacune son signe distinct. Si donc la formation des signes des finales diverses paraît moins logiquement déduite que celle des signes précédents, cela tient, comme on le voit, à la nature même des éléments régis par cette partie du système.

Cependant, pour faciliter la mémoire des signes nouveaux qu'il nous reste à exposer, nous avons établi une division artificielle dont l'efficacité nous a été démontrée dans les cours publics ou privés que nous avons autrefois professés.

LES FINALES DIVERSES sont donc divisées en trois séries. La première est désignée sous le titre de *finales-initiales*, la seconde sous celui de *finales-analogues*, et la troisième, sous celui de *finales-arbitraires*.

A. *Finales-initiales.*

Cette classe de finales diverses est appelée *finales-initiales*, parce qu'elle se rattache à la méthode suivie dans les initiales-voyelles, où se trouve établie une

division en voyelles *ouvertes* et en voyelles *fermées*, auxquelles correspondent des signes représentatifs formant *opposition* l'un avec l'autre. Voilà donc suffisamment expliquée et justifiée cette composition étrange des mots *finales-initiales*.

Ateur, asseur, éteur, esseur, iteur, isseur (*s* ou *t*, principe général établi pour les finales, page 47), sont figurées par une finale en *r* détachée *au-dessous*. Cette position plus commode est motivée par la fréquence relativement plus grande des voyelles *ouvertes*, ainsi que cela a été établi au chapitre des *initiales-voyelles*. — *Oteur, osseur, uteur, usseur, outeur, ousseur*, ont, *par opposition*, pour signe, une finale en *r* *au-dessus*; cette position moins facile reste aux *voyelles fermées* (1). Exemple 15.

Action, assion, étion, ession, ition, ission (voyelles *ouvertes*) sont représentées par une petite boucle de haut en bas (position commode), liée à la fin de la dernière lettre du mot.

La même boucle tracée de bas en haut (position moins commode et *opposée* à la précédente), exprimera *otion, ossion, ution, ussion, oution, ussion* (voyelles *fermées*). Exemple 16.

Les finales *antion, ention, intion; ontion, untion, ountion*, ne sont autres que les finales *ation, étion, ition, otion, ution, oution*, dont la première voyelle est devenue nasale, c'est-à-dire plus intense. L'gran-

(1) Tracées isolément, les finales *or* et *ur* sont génératrices de ces finales, parce qu'elles sont plus faciles à jeter rapidement que les finales en *ar* et en *er*. Comme il ne nous fallait que deux signes pour cette série de finales, nous avons choisi, parmi les finales en *r*, celles en *or* et en *ur*.

dissement du signe des finales précédentes traduit parfaitement cette différence d'intensité de son. Exemple 17.

Les exemples présentés sous les numéros 16 et 17 donneront l'idée de la liaison de ces boucles finales avec les caractères de l'alphabet de toutes les directions.

Pour être fidèle à la méthode génératrice des signes des *finales-initiales*, nous avions d'abord divisé les finales nasales *an*, *en*, *in*, — *on*, *un* et *oun*, en voyelles ouvertes et en voyelles fermées; mais le petit *n* exprimant très-rapidement et très-lisiblement, *an*, *en*; *on* ayant déjà un signe général dans notre alphabet, *oun* ne se rencontrant jamais à la fin des mots, nous avons fait disparaître ces quatre nasales; nos deux séries se sont alors trouvées réduites, celle des voyelles ouvertes à *in*, et celle des voyelles fermées à *un*.

La finale ouverte *in* est représentée par un petit trait oblique de *droite à gauche*. Il peut être lié à la dernière lettre du mot ou en être détaché, *ad libitum*. Ce signe a du rapport, pour la direction, avec celui de la finale simple *è*, le générateur de *in* (*èn*); cette ressemblance des deux sons explique celle des deux signes.

Par opposition, la finale fermée *un* est figurée par un petit trait de *gauche à droite*, également lié ou détaché. Exemple 18.

Exercices pratiques.

Quelques exercices sur la première classe des *final-*

les-diverses sont utiles avant de passer à l'étude de la seconde.

B. *Finales-analogues.*

Les finales comprises dans cette série sont dites *analogues*, parce que leurs signes représentatifs ne sont que des modifications de ceux que l'on aurait employés, en se conformant aux règles précédemment exposées, *si ces terminaisons de mots n'eussent pas été comprises dans les finales spéciales.*

Oin, et par analogie, *ouant*, *ouen*, *ouin*, etc., est représenté (au lieu d'un petit *n* réglementaire) par un petit *n*, mais bouclé à son extrémité. Exemple 19.

Iant, et par extension *fiant* (au lieu d'un *h* ou d'un *f* avec un petit *n*), par un petit *n* détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (1). Exemple 20.

Ié, et par extension *isé*, *ité* (par application de ce principe général des finales, à savoir que l'addit on d'un *s* ou d'un *t* à une finale quelconque ne change rien au signe représentatif), par la finale *é*, primitivement applicable, en ayant soin, comme distinction, de placer très-haut le point. Exemple 21.

Ason, *asson*, *alon*, et par extension, *oison*, *oisson*, *oiton* et autres sons analogues, par un signe *on* à grand crochet. Exemple 22.

Anse, et par analogie *ange*, *anche*, etc., par une

(1) Ces signes, comme tous ceux qu'on a la liberté de placer dessus ou dessous, se mettent indifféremment au-dessus ou au-dessous des caractères après une ligne horizontale; on les place au-dessous quand ils suivent une lettre tracée de haut en bas, et au-dessus, quand la lettre qui précède est tracée de bas en haut.

finale *a* très-grande, bouclée à sa naissance du côté le plus commode à la liaison. *Anse* n'est en effet que la finale *as* plus intense par suite de la substitution de la nasale à la voyelle simple. C'est aussi le signe de l'*a* final très-agrandi et bouclé à sa naissance pour plus de distinction avec la finale simple génératrice, que nous avons choisi pour exprimer la finale *anse*. Comme dans tous les signes bouclés, la boucle se place du côté le plus commode, partant le plus expéditif et prêtant le moins à la confusion du tracé. Exemple 23.

Exercices pratiques.

Encore ici nous recommandons des exercices, mais exécutés d'une façon restreinte sur les *finales-analogues*.

C. *Finale-arbitraires.*

Les signes des finales de cette série étant arbitraires par essence, la mémoire seule doit faire les frais de cette partie de notre système.

Iste, et par extension, *isme*, *istre*, est figuré par un petit *zigzag* détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (1). Exemple 24.

Lement, *liment*, et par extension *lissemment*, par un petit trait coupant perpendiculairement l'extrémité du dernier jambage de la dernière lettre du mot. Exemple 25.

(1) Voir la note précédente.

Leté, tité, et par extension licité, par le même signe accompagné d'un point. Exemple 26.

Sivement, tivement, par un petit trait horizontal détaché dessus ou dessous, *ad libitum* (1). Exemple 27.

Sivité, tivité, par le même signe accompagné d'un point. Exemple 28.

Graphe, logue, par un petit demi-cercle coupant la dernière lettre perpendiculairement et à son extrémité (2). Exemple 29.

Graphie, logie, par le même demi-cercle accompagné d'un point (3). Exemple 30.

CHAPITRE XV.

Exercices pratiques.

Après s'être livré à des exercices spéciaux sur les *finales arbitraires*, l'on devra, comme récapitulation, mêler d'abord les exemples des trois classes de *finales diverses*, et ensuite ceux de toutes les finales.

Que la vue du terme qui approche ne fasse pas négliger les exercices ; un moment d'impatience, de précipitation dans la marche, pourrait faire perdre

(1) Voir la note, p. 56.

(2) Plus tard on pourra étendre ce signe à plusieurs autres désinences grecques : *gramme, crate, cratie, cratique, etc.*

(3) Nous devons avertir que, dans la pratique, nous et nos élèves supprimons sans embarras le point distinctif ajouté aux trois dernières finales. Le sens de la phrase est un puissant levier auquel il faut s'abandonner avec confiance ; il permet, dans beaucoup de cas, de négliger le secours de certains signes, et, partant, d'augmenter la rapidité de l'écriture par leur suppression.

L'équilibre et empêcher d'aboutir une étude qui, poursuivie sans le secours d'un professeur, d'un démonstrateur, la plume à la main, n'est pas sans difficulté.

CHAPITRE XVI.

Des monosyllabes.

Les monosyllabes, ou mots composés d'une seule syllabe, pourraient indifféremment être considérés comme initiales ou comme finales, puisque formant des mots entiers, ils en sont à la fois le commencement et la fin. Mais chaque son principal ayant un signe représentatif distinct dans les finales, leurs signes offrent aux monosyllabes une traduction plus exacte que ceux des initiales, où, soit qu'ils répondent aux voyelles ouvertes *a*, *e*, *i*, soit qu'ils traduisent les voyelles fermées *o*, *u*, *ou*, chacun d'eux a au moins une triple signification. C'est pourquoi nous avons représenté les monosyllabes par les signes des finales.

La ligne de l'écriture sera pour les monosyllabes ce qu'est la dernière lettre du mot pour les finales. Cette ligne moyenne idéale (1) déterminera la position relativement supérieure ou inférieure des monosyllabes.

(1) Rien encore ne serait plus nuisible que de tracer des lignes au crayon. C'est relativement à la position du mot que l'on vient d'écrire que se détermine cette ligne médiale fictive, au-dessus ou au-dessous de laquelle se place la finale monosyllabique. Relisez la note relative au même sujet, au chapitre IX consacré à l'article ou pronom *le*, *la*, *les*, p. 38.

Les monosyllabes tirés des finales détachées se placeront beaucoup plus haut ou beaucoup plus bas, pour être distingués de ceux formés par les finales liées, lesquelles doivent prendre leur origine immédiatement au-dessus ou au dessous de la ligne supposée.

Pour éviter des subdivisions, nous avons compris, dans cette théorie, sous le titre de monosyllabes, toutes les finales prises isolément, quoique quelques-unes d'entre elles, comme *anse*, *iste*, etc., soient composées de deux et même de trois syllabes.

Ce chapitre concerne les signes des finales employés seuls ; il devrait peut-être être intitulé plutôt *des monosignes* (si ce nouveau mot hybride pouvait être reçu), que *des monosyllabes*. Exemple 31.

CHAPITRE XVII.

Des signes détachés.

Règle. Tout signe détaché (non lié au monogramme) sera considéré comme étranger au mot auquel il appartient. Abstraction faite des parties du mot représentées par les signes détachés, le reste du mot sera traité comme mot entier, et recevra, par conséquent, s'il y a lieu, l'application d'une nouvelle initiale et d'une nouvelle finale.

Ainsi, dans *noué*, la finale *é* étant représentée par le point supérieur, signe détaché, que restera-t-il abstraction faite de cette finale *é*? Il restera *nou*; or, dans *nou* il y a application de la finale *ou*; on écrira *n*, finale *ou* et puis finale *é*; — dans *futile*, la finale *il*

étant exprimée par un signe détaché, il ne restera plus à écrire que *fut*; il faudra mettre *f*, finale *ut* et puis finale *il*; — dans *conventionnel*, *el* étant figuré par un signe détaché, on ne doit plus avoir égard qu'à ce qui reste, c'est-à-dire *convention*, où il y a lieu d'appliquer le finale *ention*; ainsi on écrira *con*, *v*, finale *ention* et puis finale *el*. — Dans *éclat*, *é* étant une initiale non liée, il y aura à écrire *clat* avec un *cl* initial et la finale *a*.

On se relâchera cependant de la rigueur de ce principe, lorsqu'il donnerait lieu à l'emploi successif de deux initiales ou de deux finales à signes détachés, comme dans *amitié*, où *ié* étant exprimé par le point très élevé, appellerait auparavant la finale *it*, représentée par un point au-dessous, signe également détaché. La rapidité et la clarté seraient compromises par ces deux signes détachés. On ne pourrait déterminer lequel des deux précède ou suit l'autre. Exemple 32.

CHAPITRE XVIII.

Exercices généraux.

Tous les exemples des trois premières parties de la méthode doivent être repris dans leur ordre successif, et mêlés d'abord par chaque partie, et enfin dans tout leur ensemble.

Quand cet exercice général aura convaincu que les règles et les signes sont familiers à la mémoire et à la main, l'on écrira par petites portions le premier morceau placé à la fin de la première planche.

Ce morceau peut donner lieu à des exercices d'une

variété infinie; chacun, suivant ses idées en méthode, pourra se servir d'une façon différente de ce modèle pratique.

Dût-on passer un très-long temps avant de l'écrire sans faute, nous conseillons de ne l'abandonner que lorsqu'on aura atteint ce résultat. Alors on essaiera de voler de ses propres ailes, et si l'on a suivi les conseils que nous n'avons pas craint de répéter à satiété dans les diverses parties de notre traité, les fruits d'une pratique habile de la sténographie viendront assez vite dédommager de l'aridité de son étude théorique.

CHAPITRE XIX.

Conclusion.

Les trois premières parties de la méthode renferment un système complet qui permet d'écrire tous les mots de la langue française avec une rapidité suffisante pour suivre la parole et une lisibilité dont les difficultés s'aplaniront avec la pratique. Ce système constitue un progrès, si on le compare aux anciens traités de sténographie.

Ici se termine l'exposition des bases fondamentales de notre théorie. La déduction continue qui, comme un fil conducteur, n'a pas, nous l'espérons, cessé de guider dans ce dédale apparent de signes et de règles, doit sans doute avoir non-seulement détruit l'aridité de cette étude, mais peut-être aussi lui avoir donné quelque attrait pour les esprits méthodiques et rigoureux.

La quatrième et la cinquième parties, complément

du système, peuvent s'en détacher. Nous conseillons aux personnes qui étudient la sténographie pour s'en servir seulement à prendre des notes abréviatives, de s'arrêter ici. Mais celles qui, au contraire, se sont proposé de l'appliquer à suivre mot à mot la parole de l'orateur si variable d'émission, d'accent, de volubilité, devront aborder sérieusement l'étude des parties complémentaires; elles trouveront, dans la mise en œuvre des principes ou des expédients qu'elles proposent, une large compensation de la peine qu'elles se seront donnée pour s'approprier la pratique des procédés plus ou moins réguliers et parfois empiriques qu'elles enseignent.

Ajoutons qu'une quinzaine de jours au moins, d'exercices variés est nécessaire pour se familiariser avec les règles et les signes qui se sont accumulés à chaque station de la méthode, afin de mettre les uns dans sa tête et les autres dans sa main. Pendant les dix premières années de sa carrière officielle l'auteur s'est contenté de ces ressources pour poursuivre et réaliser avec succès la solution du problème; quelques-uns de ses anciens élèves, parfaitement arrivés au but sans autre secours, se sont arrêtés là et font pourtant encore aujourd'hui très-bonne figure parmi les praticiens distingués attachés aux corps politiques.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE XX.

Renforcement, Superposition et Incompatibilités.

La quatrième partie comprend quatre règles d'une application à peu près générale, dont la combinaison produit, pour un très-grand nombre de mots, une rapidité d'un tiers et souvent de moitié plus grande que celle obtenue par les procédés exposés dans les trois parties précédentes. C'est une voie nouvelle de progrès ouverte à l'art abréviateur, un filon à peine reconnu; il appartient à l'avenir de le féconder.

Première règle. Les lettres tracées de haut en bas ou horizontalement de gauche à droite, et par conséquent tous les demi-cercles dont une partie va toujours de gauche à droite, pouvant se renforcer avec facilité (1), on se servira du renforcement pour faire sentir que ces consonnes, ainsi grossies, sont suivies d'une nasale, la nasale *on* exceptée. Les caractères susceptibles d'être renforcés sont *f, h, s, m, ch, g, k, n, gn, con, ran, lan, x, on, fr, fl, fer, fel, cr, cl, car, cal, mer, mel, ner, nel, ser, sel, cher, chel*. Exemple 1 de la 4^e partie, suite de la planche II (2).

(1) La sténographie présente l'aspect de l'écriture dite *ronde*; on sait que dans cette écriture la direction du bec de la plume va de gauche à droite.

(2) Quelques-uns de nos élèves appliquant rigoureusement ce prin-

Deuxième règle. Le placement d'un caractère au-dessus de cette ligne fictive dont nous avons déjà souvent parlé, indiquera que ce caractère est suivi de la nasale *on*. On sent facilement que cette superposition ne peut avoir lieu que pour le premier caractère d'un mot, puisque, dès les premières règles de cette méthode, on ne peut lever la plume que le mot ne soit fini. Quoique le reste du mot soit, par le fait de sa liaison avec le premier caractère, transporté au-dessus de la ligne, chacun des caractères qui le suivent, ne recevra pas après lui l'addition de *on*; cette nasale ne sera applicable qu'au premier caractère *écrit* (1). Exemple 2.

Remarque sur la 1^{re} et la 2^e règles. — Le renforcement et la superposition des signes sont deux moyens qui, pris d'une manière absolue, ont une valeur contestable. Rien n'est plus fréquent que d'y manquer dans une pratique rapide. La parole de l'orateur produit longtemps une impression toute particulière sur le sténographe : sa mémoire hésite, sa compréhension est rétive, sa main subit une sorte d'influence magnétique, se trouble et n'est plus maîtresse de la netteté des caractères qu'elle trace ni de leur véritable position. Ce manquement au renforcement et à la superposition est dans notre système sans consé-

cipe, renforce les signes dans toutes les directions, même les signes des finales. Nous ne pensons pas qu'une saine expérience sanctionne cette extension pratique de la règle.

(1) Nous disons *écrit*, car nous verrons que le premier caractère pour l'œil n'est souvent pas le premier pour l'esprit, qui en suppose un autre, d'après les incompatibilités développées dans les règles suivantes, 3, 4 et 5.

quence ; car, dans ce cas, l'addition instantanée du petit *n* à la place du renforcement, ou du *on*, au lieu de la superposition, vient immédiatement réparer l'oubli de la règle.

Troisième règle. On supprime l's ou le *t* (1) toutes les fois qu'après la suppression de l'une de ces deux lettres, ce qui se trouve réuni est *incompatible*, c'est-à-dire lorsque la réunion des caractères rapprochés par suite de la suppression de l's ou de *t*, viole les règles spéciales établies dans cette méthode.

Il y a donc deux sortes d'incompatibilités, celle de méthode et celle de syllabisation.

Il est impossible d'énumérer tous les cas où cette double incompatibilité a lieu ; nous avons cependant formulé cinq des principaux cas.

1^{re} Formule. « *Tr* et *tan*, au commencement des mots, donnent toujours lieu à la suppression du *t*. »

En effet, 1^o un *r* diminué, c'est-à-dire liquide, appelle une consonne qui le *cramponne*. Ne pouvant

(1) Le *d* étant la faible du *t* pourra recevoir par extension l'application de cette règle. Exemple : on pourra écrire *rendre* comme *rentre*.

Pourquoi le bénéfice de cette représentation par un signe sous-entendu est-il affecté à l's et au *t*, cumulativement ? Parce que ces deux lettres jouent un grand rôle dans la liaison de la plupart des mots à leur racine. Ce sont les deux lettres qui constituent les participes passés ou les supins de la langue latine : *amare*, *amatus*, *amatum*; *pati*, *passus*, *passum*; *deprimere*, *depressus*, *depressum*. En français : *amativité*, *compréhension*, *restriction*, *sensible*, *comtempteur*, *répulsion*. Ainsi l's et le *t* servant à souder à leur racine constitutive, les dérivés si nombreux, méritaient cette faveur spéciale. On retrouve cet s et ce t comme instrument de conjugaison : faire, que je fasse, faites. Déjà ces deux lettres complétant une voyelle finale sont comprises dans le signe des finales. Voir au chapitre XIII la règle applicable à toutes les finales.

commencer un mot par la traduction d'un petit *r*, on restituera celle des deux consonnes *s* ou *t* qui peut jouer vis-à-vis du petit *r* ce rôle absorbant qu'implique sa diminution de caractère (c'est-à-dire le *t*); — et 2^e, un petit *n* au commencement des mots ne pouvant davantage s'y trouver sans violation de la règle des initiales nasales qui indique le point placé au-dessus de la lettre pour expliquer l'initiale *an*, *in*, etc., il faudra, pour justifier sa présence, le faire précédé d'un *s* ou d'un *t*, ou mieux d'un *t*; car *san* initial aurait pu, de préférence, s'écrire très-rapidement aussi par un *s* renforcé. Exemple 3.

Nota. *Tr*, c.-à-d. petit *r*, devra désormais être compris dans les initiales-consonnes de la première colonne, et recevoir l'application des règles qui concernent ces initiales (1). Exemple 4.

2^e *Formule.* « *Tr* commençant la seconde syllabe d'un mot, quelle que soit la manière dont se trouve formée la première, peut toujours s'exprimer sans *t*. »

Un petit *r* liquide ne peut en effet jamais se trouver après le premier signe d'un mot, sans violer la règle relative aux initiales-consonnes de la première colonne ou offrir une insurmontable impossibilité d'épellation. Encore ici, pour faire disparaître cette incompatibilité de méthode ou cette impossibilité d'articulation, on sera forcé, dans la lecture, de restituer la consonne supprimée, l'*s* ou le *t*. Exemple 5.

3^e *Formule.* « Quand une syllabe *composée* (2) est

(1) On se rappelle que dans ces initiales, les fortes et les faibles sont comprises sous un seul et même signe; donc le petit *r* initial signifiera *tr* et *dr*.

(2) Nous appelons syllabe *composée*, une syllabe terminée par une

séparée par un *s* ou un *t*, d'un petit *r* ou d'un signe qui rappelle une voyelle, il y a lieu à la suppression de l'*s* ou du *t*. »

Dans le premier cas, l'impossibilité d'épeler avertit de l'existence d'une suppression par incompatibilité ; dans le second cas, on ne pourrait unir la consonne finale de la syllabe composée à la voyelle qui la suit qu'en dénaturant cette syllabe composée, laquelle, pour avoir été entendue et écrite, devait être suivie d'une consonne. C'est cette consonne, *s* ou *t*, qu'il faut restituer pour justifier un rapprochement constituant, ou une violation de la règle, ou une impossibilité. Exemple 6.

4^e *Formule.* « Lorsque la seconde syllabe d'un mot est en *son* ou *ton*, et que la première est formée par une syllabe *composée* ou par une initiale consonne, ou par un *k* ou un *l* ou un *r*, on écrit la première syllabe au-dessus de la ligne, et les deux premières se trouvent représentées. »

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer au sujet des trois formules précédentes, nous dispensent de donner la justification de l'incompatibilité, conséquence de l'application de la quatrième formule. Pourquoi une exception pour le *k*, l'*l* et *r*? C'est parce que notre alphabet comprend exceptionnellement des signes pour les trois syllabes *con*, *lon* et *ron*. Donc le *k*, l'*l* et l'*r* doivent être séparés du *on* par un *s* ou un *t*; sans quoi il y aurait violation

consonne, par opposition aux syllabes simples qui finissent par une voyelle. — Syllabes simples, *a*, *sa*, *pi*, etc. — Syllabes composées, *an*, *cal*, *pour*, *son*, *pren*.

de la règle relative à l'emploi de ces trois signes de l'alphabet. Exemple 7.

5^e Formule. « Toutes les fois qu'une nasale est séparée par un *s* ou un *t* d'un *n*, d'un *m* ou d'un *gn*, l'on retranche l'*s* ou le *t*. »

L'incompatibilité résulte ici de ce que la suppression de l'*s* ou du *t* amènerait l'addition d'un *n* ou d'un *m*, en opposition au principe consacré par le chapitre des consonnes doubles, lequel établit que dans aucun cas, même lorsqu'elles se sentent, on ne doit exprimer qu'une seule de deux mêmes consonnes réunies. Exemple 8.

Quatrième règle. On supprime aussi le *b* et le *p* suivis immédiatement d'un *l* liquide ou d'un *lan*, toutes les fois qu'après la suppression du petit *l* et du *lan*, le caractère qui se trouve rapproché du petit *l* ou du *lan*, forme avec lui les mêmes incompatibilités que nous avons expliquées ci-dessus.

Cette règle d'incompatibilité comprend des cas moins nombreux que la précédente; nous n'avons encore trouvé qu'une formule générale d'application.

Formule unique. « *Pl*, *bl* ouvrant la seconde syllabe d'un mot s'écrivent sans *p* ou *b*. »

La suppression du *p* ou du *b*, dans ce cas, amène ainsi un petit *l* comme seconde lettre, ce qui serait contraire soit à une épellation régulière : *comble*, *remplissage*, soit à la règle des initiales-consonnes de la première colonne : *public*, *couple*; (*plic*, *cle* se fussent écrits par un *pl* et un *cl*). Exemple 9.

Observation commune aux règles 3 et 4, relatives aux incompatibilités.

Quand un mot dont les caractères sont incompatibles entre eux (c'est-à-dire lorsqu'on ne peut joindre en épelant les deux lettres qui se trouvent rapprochées par la suppression des lettres *t* ou *s*, *p* ou *b*, ou que les rapprochant leur réunion serait contraire à nos règles précédentes), quand un tel mot, dis-je, se présente au traducteur, l'incompatibilité se révèle par la résistance à une épellation régulière ou par une violation des règles établies par la méthode, et le lecteur est averti de la nécessité où il est de réintégrer la lettre supprimée pour arriver à la traduction. Or, cette lettre, dans un cas, est *s* ou *t*, et dans l'autre, *p* ou *b* (1).

(1) De même que nous sommes convenu que la superposition d'un premier caractère monogrammatique lui ajoutait la nasale *on*, un de nos élèves a trouvé bon de placer ce *premier* signe monogrammatique au-dessous de la ligne idéale et de convenir que dans ce cas, il serait sensé suivi d'un *f* ou d'un *v*. Cette convention accroîtrait le nombre des doubles consonnes dont il sera question au ch. XXVI. Ainsi devenu s'écrirait par un *d* au-dessous de la ligne, lequel signifiera *deve*, et par un *n* suivi de la finale *u*; convention s'écrira par le signe *con* au-dessous de la ligne qui vandra *conv* auquel sera jointe la finale *ension*.

Cette observation confidentielle et prématurée, est placée ici pour mémoire; mais l'on ne devra l'approfondir que lorsqu'on aura pris connaissance du chapitre XXVI de la cinquième partie.

CHAPITRE XXI.

Moyens abréviatifs.

On s'aperçoit aisément, quand on devient exercé, qu'on peut se soustraire à quelques règles nécessaires à observer en commençant, mais superflues quand on possède parfaitement la pratique de ses procédés. Il n'est point de sténographe qui n'ait ce qu'on peut appeler son *faire*, bien qu'il suive la méthode de tel ou tel maître. Beaucoup d'exercice, en faisant acquérir une plus grande rapidité, donne aussi une plus grande facilité pour traduire. C'est quand on a acquis cette facilité qu'on peut se relâcher de l'application sévère des règles que nous avons tracées, faire usage de quelques moyens abréviatifs, ou même opérer la suppression de quelques éléments des mots auxquels l'intelligence peut suppléer. Enfin, nous devons proclamer ici que tout ce qui peut ajouter à la rapidité de l'écriture, sans rendre cependant les caractères intraductibles, est bon, et que le praticien ne doit repousser aucun des moyens qui se présentent à lui, s'ils tendent à ce but (1).

Premier moyen. Presque (2) toutes les finales pour-

(1) Comme écriture de notes ou moyen de correspondance, c'est différent; la sténographie doit nécessairement conserver la pureté de méthode et d'exécution, résultant de l'observation rigoureuse des prescriptions du traité. Sans cela la convention manquerait d'unité.

(2) Ce qui distingue les *moyens* des signes ou des règles méthodiques, c'est que ceux-ci sont soumis à des principes généraux qui n'admettent pas d'exception, tandis que ceux-là ne s'appliquent que dans

ront être bouclées à leur naissance pour indiquer qu'elles sont suivies de la finale *é*; la boucle posée au contraire à leur extrémité marquera qu'elles sont suivies de la finale *i*. Exemple 10.

Deuxième moyen. On pourra changer la finale *é* grave en *é* aigu, toutes les fois que ce changement produira un bénéfice ou dans l'exécution ou dans la traduction; ainsi, on changera *transportait* en *transporté*, pour avoir le bénéfice de la finale *é*, supprimée au moyen de la boucle (1). Exemple 11.

Troisième moyen. On pourra aussi changer *air* final en *é*, quand *air* sera précédé d'une des finales *ence*, *assion*, *otion*, *ontion* (2). Exemple 12.

CHAPITRE XXII.

Ponctuation sténographique.

Quoique l'on puisse se passer de ponctuation en sténographie (3), nous en offrons un système, qui,

quelques cas. Ainsi, pour ce *premier moyen*, on renoncera à la boucle lorsqu'elle offrira quelque résistance à une facile exécution.

(1) Il est rare qu'en sténographie cursive, on emploie la finale *é*. On la supplée à la fin comme au milieu des mots; ajoutons qu'on peut également sans danger s'habituer de bonne heure à supprimer l'*é* initial.

(2) En effet, si l'on altère ainsi sensiblement la dernière finale, on restitue, en revanche, un élément considérable du mot à l'aide de signes très-lisibles.

(3) Dans les sujets sublimes, on ne se sert ni de points, ni de virgule: comme ces compositions ne sont qu'à l'usage des lettrés, c'est à eux à juger où le sens finit, et les gens habiles ne s'y trompent jamais.

(*Histoire de la Chine.*)

sans naire à la rapidité de l'écriture, en facilitera la traduction; il consiste à laisser un plus grand intervalle entre les mots qui seront séparés par les signes de ponctuation. L'intervalle sera d'autant plus distant que le signe de ponctuation indiquera un plus long silence.

Cependant le silence n'étant pas le seul effet de certains signes de ponctuation, on trouvera (le point, la virgule, les deux points et le point et virgule exceptés) des caractères pour les autres signes de ponctuation. Nous conseillons pourtant de s'habituer, dès le principe, à négliger tout signe de ponctuation. La sagacité du sténographe devra suppléer facilement à cette omission. Exemple 13.

CHAPITRE XXIII.

Numération sténographique.

Les chiffres arabes sont déjà, pour la numération, une sorte de sténographie de l'écriture usuelle; cette représentation abrégée a d'ailleurs l'avantage d'être familière à tout le monde; aussi l'avons-nous conservée. Il est quelques cas où, pourtant, elle ne suffirait pas. Ce sont principalement les sommes rondes nécessitant l'emploi successif de plusieurs zéros, qu'il serait difficile de recueillir par les chiffres ordinaires. Trois signes auxiliaires suffisent à lever la difficulté.

Un *s* sténographique représentera cent;

Un *m*—mille;

Un grand *M* — million. Exemple 14.

CHAPITRE XXIV.

Noms propres.

On coupera d'un petit trait le milieu du dernier jambage des noms propres d'hommes, de divinités, de lieux, des mots techniques d'art ou de science, ou des mots peu usités.

On obtiendra le même résultat en soulignant ces mots.

On pourra aussi les écrire sténographiquement par syllabes détachées et soulignées. Ce moyen, quoique plus lent, doit être préféré, mais seulement lorsque le nom propre n'est pas familier. Exemple 15.

CHAPITRE XXV.

Avertissement essentiel.

Quelle que soit la confiance de l'élève dans la sûreté de ce système, et malgré la facilité qu'il a pu avoir à s'approprier les règles et les signes de la 4^e partie, nous estimons qu'il doit faire ici une halte de plusieurs mois, afin de se rompre au mécanisme et de se bien pénétrer de l'esprit de l'art abréviaiteur. Alors seulement il pourra, sans crainte de confusion, aborder la cinquième partie, où moins encore que dans la quatrième, les signes et les règles offrent le lien méthodique des premiers chapitres de ce livre. Ce sont, en quelque sorte, les confidences d'une

longue expérience que nous faisons à titre gracieux aux personnes qui veulent pousser très-loin leur habileté d'exécution.

Si, après quelques jours d'études et de méditations sur les témérités apparentes, et le défaut de généralisation dans le choix des signes nouveaux et les prescriptions qui les régissent, l'on sent le terrain trop mobile sous ses pas, si la lumière ne se fait pas facilement, il sera prudent, au moins jusqu'à nouvel ordre, de renoncer à ce complément de ressources abréviatives, à ce luxe de moyens sans lesquels, pendant vingt ans, nos élèves ne se sont pas moins distingués parmi leurs émules.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXVI.

Signes doubles-consonnes.

Observation préliminaire. — Cette 5^e partie, encore une fois, ne s'adresse qu'au sténographe ayant un exercice de six mois à un an. Au sortir trop frais de l'étude des premières parties, il y aurait à craindre que l'élève ne fût effrayé et découragé par le caractère exceptionnel et hardi des signes ajoutés et l'empirisme des règles nouvelles.

1. Nous proposons d'abord dans cette division apportée plus récemment à la méthode, et seulement après la sanction d'une pratique prolongée et progressive, un tableau comprenant des signes exprimant chacun deux consonnes différentes, et même la syllabe *con* suivie d'une consonne déterminée. Employés en initiales, ces signes ne donnent lieu à aucune objection ; il y a même rarement de difficulté à s'en servir au milieu et à la fin des mots, comme on le verra dans les exemples (1).

Ces signes ne sont autres, il est vrai, que ceux des consonnes redoublées (2) ; mais si l'on songe que cha-

(1) Avoir sous les yeux le 4^{er} tableau de la planche III.

(2) Première partie, Chap. V.

eune des doubles consonnes les plus usuelles se présente dans sept ou huit mots au plus, mots avec des figures sténographiques auxquelles l'œil se familiarise bien vite, on n'hésitera pas à accepter la double signification donnée à un même signe (1). On en sera quitte, dans les premiers temps, pour tâtonner, choisir entre les deux valeurs du signe ; un embarras sérieux ne pourrait exister que dans le cas, à peu près impossible, où les deux significations offriraient chacune un mot distinct, et de plus que les deux mots s'accorderaient à l'expression d'une même pensée. En présence d'une telle éventualité improbable, peut-être impossible, on peut accepter de confiance les signes de ce tableau (2). Exemple *a*.

2. Par suite de la même observation sur la rareté de l'introduction des consonnes redoublées dans les monogrammes sténographiques, telle qu'elle résulterait de l'application du chapitre V de la première partie, nous n'avons pas éprouvé plus de scrupules à recommander, dans le milieu des mots, l'emploi des signes de plusieurs des initiales-consonnes de la se-

(1) Pour quelques monosignes répondant à des mots fréquents, tels que *quelque* (q.q.), et *comme* écrits par le même signe, il suffirait, si l'on en sentait le besoin, de convenir d'une augmentation ou d'une diminution dans le tracé de ce signe. D'ailleurs, le sens de la phrase, levier tout puissant pour l'homme intelligent, affranchit de la nécessité de ces distinctions subtiles.

(2) Dans la pratique, l'auteur a renoncé à certains signes qui complétaient d'abord ce tableau, soit parce que leur tracé, bien que déduit des mêmes principes que celui des autres doubles signes fût résistant à la main, soit parce que l'association de consonnes qu'ils traduisaient ne méritât pas, par un retour assez fréquent, l'addition de nouveaux signes. Chacun, en suivant la voie de formation des signes de ce tableau, pourra le compléter, s'il le juge nécessaire.

conde colonne, *per-pel*, *fer-fel*. Dans ce cas, les syllabes en *r* et en *t* n'auront qu'un seul et même signe représentatif, celui entre les deux combinaisons en *r* et en *t* qui offrira le plus de facilité d'exécution dans la situation donnée. Exemple *b*.

3. En combinant l'application des règles de la 4^e partie, avec celle des signes proposés dans ce chapitre, on arrive à des monogrammes curieux par leur extrême réduction. Exemple *c*.

CHAPITRE XXVII.

Signes arbitraires.

La plupart des lettres de l'alphabet nous servent déjà à représenter abréviairement de petits mots très-fréquents. On trouve à la fin et en travers de la pl. II quelques autres abréviations pour différents mots ou membres de phrases qui se rencontrent souvent dans le discours.

Deux principes ont présidé à la formation des signes arbitraires que nous offrons comme modèles de ceux que chacun croira devoir ajouter. Le premier des principes générateurs des arbitraires consiste dans l'abandon du signe à moitié du mot abrégé, en jetant en arrière le signe auquel on s'arrête : *bien*, *combien*, *par conséquent*, etc.; — le second, à mettre le commencement et la fin, ou les signes les plus caractéristiques d'un mot long ou de plusieurs mots qui se présentent habituellement réunis : exemple, *plus ou moins*, *jusqu'à un certain point* (*pl. oin*; *j. oin*), etc.

Les monosyllabes *par*, *pel*, *mor*, *car*, *cul*, *ner*, etc., avons-nous dit, s'écrivent non avec les initiales consonnes de la seconde colonne, mais avec les lettres ordinaires suivies des finales en *r* ou en *t*; cependant, nous nous servirons de ces initiales pour certains monosyllabes usuels.

Ces sortes d'abréviations sont de la plus grande utilité. On ne saurait trop les multiplier; mais autant que possible, pour éviter de porter la confusion dans un ensemble où nous avons fait de sérieux et persistants efforts pour conserver la logique et la règle jusqu'à l'exception même qui est de l'essence même des derniers chapitres, nous conseillons de rattacher la création des abréviations nouvelles et individuelles, aux principes et aux procédés mnémoniques qui ont inspiré la forme des abréviations comprises tant dans la première liste que dans celle qui la complète dans la III^e planche.

Suite du chapitre des signes arbitraires.

Quelques signes ou finales détachés très-haut ou très-bas à la suite de la dernière lettre d'un mot, nous ont fourni des signes réduits pour exprimer certains adjectifs d'un usage fréquent. En étendant ce procédé abréviatif, chacun pourra faire des additions utiles à cette liste; on créera de nouveaux signes appropriés aux qualificatifs usuels dans la matière sur laquelle on applique l'art sténographique.

Ainsi, pendant les longues années que l'auteur de ce manuel a consacrées à la direction du compte-rendu officiel des débats parlementaires, tout en se

préparant à la discussion des projets indiqués à l'ordre du jour, par la lecture des exposés des motifs, des rapports et des documents y relatifs, il ne manquait pas de noter les mots et les associations de mots constituant en quelque sorte la technologie du sujet, et il improvisait *ad hoc* la création de signes abréviatifs spéciaux, qu'il avait soin d'oublier le lendemain du jour où l'adoption du projet avait ouvert l'arène oratoire à la discussion d'une nouvelle loi, partant à de nouvelles abréviations de convention.

Bien que les arbitraires proposés dans notre liste soient nombreux, il n'y a pas à apprêhender de les accroître encore. Leur classement dans la mémoire se fait petit à petit, et au bout de quelques années on peut, sans fatigue et sans efforts, avoir mis insensiblement dans sa main plusieurs centaines d'abréviations précieuses. Courage! confiance! toujours en avant! et l'on n'aura pas à regretter, pour peu que l'on ne soit pas d'une nature timide et facile à désarçonner, d'avoir osé, beaucoup osé dans cette voie hérisseé de difficultés plus apparentes que réelles.
Labor improbus omnia vincit.

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XXVIII.

Conseils généraux.

Après s'être bien pénétré des conseils relatifs à l'application de chacune des parties du système et en avoir recueilli les fruits dans sa pratique, on devra s'exercer à transcrire un nombre de pages équivalant à la longueur du premier livre de *Télémaque*, que l'on recommencera deux ou trois fois avant de prendre un libre essor. On fera marcher de front la lecture avec la transcription, afin de constater par la traduction des signes sténographiques, leur conformité aux prescriptions de la méthode. La lenteur de cette opération ne doit pas décourager; la facilité de la lecture sténographique suit toujours, comme conséquence forcée, l'habileté de l'exécution pratique.

Les personnes qui font de la sténographie une étude sérieuse, ne doivent pas ignorer que la lecture, d'abord analytique, des signes de cette écriture abréviative, devient plus tard synthétique comme celle des signes de l'écriture usuelle. Le praticien exercé arrive à reconnaître le plus grand nombre des mots à la simple inspection de la configuration de leur monogramme. Tant que, pour les reconstituer, il est réduit à les décomposer par éléments, il est assez éloigné

gné du but. S'il n'en était pas ainsi, comment pourrait-on déchiffrer jamais le discours d'un orateur à la parole rapide, dont la transcription hâtive aurait inévitablement entraîné l'altération de presque tous les signes. Encore ici, nous ferons observer qu'en cela, la sténographie ne diffère pas de l'écriture usuelle qui malgré un tracé incorrect, et souvent horriblement défectueux, est toujours traduite plus ou moins couramment par une personne intelligente et instruite, surtout si elle a tenu la plume, tandis qu'elle est inextricable pour un enfant ou une personne sans éducation, incapable, dans certains types cursifs, de rétablir la forme d'une seule lettre conformément aux principes d'une calligraphie correcte.

La nécessité presque continue, dans l'application de la sténographie à la reproduction des débats judiciaires et parlementaires, de substituer la synthèse à l'analyse, c'est-à-dire de deviner les mots autant que de les lire, explique la rareté des bons sténographes. Dans une infinité de cas, par suite de la déformation inévitable de la sténographie cursive, l'intelligence de la matière sténographiée est en effet indispensable pour prévenir les écarts d'une traduction incertaine, qui marcherait à tâtons, si l'on peut parler ainsi, au milieu d'un dédale de signes aux formes les plus variées et les plus bizarres. Aussi, le talent d'un complet sténographe politique et judiciaire suppose-t-il la réunion d'une grande dextérité graphique à une solide et ingénieuse organisation intellectuelle : tête et main (1).

(1) Ce chapitre se complète par les *Instructions générales* placées à la suite des Curiosités historiques, p. 122.

TEXTE DES EXEMPLES DES PLANCHES 1 ET 3.

Pl. 1. *Premier exemple.*

« Il faut être heureux, cher Émile ; c'est la fin de tout être sensible ; c'est le premier désir que nous imprimâ la nature et le seul qui ne nous quitte jamais. Mais où est le bonheur ? qui le sait ? chacun le cherche et nul ne le trouve. On use la vie à le chercher, et l'on meurt sans l'avoir atteint. Tant que nous ignorons ce que nous devons faire, la sagesse consiste à rester dans l'inaction. C'est, de toutes les maximes, celle dont l'homme a le plus grand besoin, et celle qu'il sait le moins suivre. Chercher le bonheur sans savoir où il est, c'est s'exposer à le fuir, c'est courir autant de risques contraires qu'il y a de routes pour s'égarer. »

(*Emile : J.-J. Rousseau.*)

Pl. 1. *Deuxième exemple.*

« Les peuples sont absolument comme les enfants qui, ayant un désir, pleurent et en veulent à leur nourrice tant qu'elle ne l'a pas deviné et contenté, l'objet de ce désir fût-il la lune, que la nourrice ne peut atteindre. Ainsi sont faits les peuples : ils sentent le malaise, les inquiétudes qui les tourmentent, mais ils ne se rendent compte ni de l'objet de ces inquiétudes, ni de la raison de ce malaise ; et alors ils s'en prennent de leur mal à la forme de société sous laquelle ils vivent, et alors ils accusent les hommes qui

les gouvernent de ce que l'objet mal démêlé qu'ils poursuivent, et qu'ils ont raison de poursuivre, ne leur est pas donné. C'est pourquoi, à la place des hommes qui règnent, ils veulent toujours d'autres hommes; à la place des formes établies, d'autres formes; à la place de l'ordre social et des lois existantes, un autre ordre social et d'autres lois; persuadés que la cause du mal étant dans le gouvernement, dans les lois, dans l'organisation de la société, en changeant tout cela, ils auront ce qu'ils désirent; et point du tout, quand ils ont tout changé, ils se sentent tout aussi malheureux et aussi mécontents qu'auparavant. C'est que ces changements ne sont que des changements matériels et nullement un changement moral, et que c'est à un changement moral que les âmes aspirent; c'est qu'aussi longtemps que les solutions des questions suprêmes, au nom desquelles on peut organiser la société d'une manière vraie et conforme aux besoins qui sont dans les esprits, ne seront pas trouvées, on tournera toujours dans le même cercle vicieux et dans la même impuissance. »

(Droit naturel, 10^e leçon, Th. Jouffroy.)

Pl. 3. *Application de la 5^e partie (signes doubles et mots arbitraires).*

« Il est de règle générale que les *chemins de fer* soient soumis à *plusieurs délibérations*; ces sortes de *propositions* donnent lieu à des *rapports savants et développés*. En *général*, les *questions industrielles*, comme celles qui intéressent les *ponts-et-chaussées*, soulèvent en *legislation*, des *difficultés très-grandees*

dans l'application des *dispositions* des lois anciennes. — La *liberté*, l'*honneur*, sont les biens les *plus précieux* pour les nations *comme* pour les *individus*. — Les *compagnies industrielles* se multiplient; les *concessions à perpétuité* sont le prix des services *civils* et des actions *militaires* éclatantes. — *Examinons* pourtant les cahiers des charges et *comprendons* bien la vérité de *connaissances* qu'exige la rédaction de ces actes *difficiles* et *importants* sous le régime de la constitution actuelle et de la précédente dans ses rapports avec les *besoins matériels*. — La constitution civile du clergé, plus que sa constitution religieuse, a été et sera longtemps encore une des *difficultés* les *plus sérieuses* du *gouvernement*. — *Il y a* un commencement à tout et malheureusement une fin *rapide* et souvent imprévue. »

APPENDICE

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

En 1847, dans une des séances secrètes de la chambre des Pairs, consacrée à la discussion de son budget intérieur, un orateur des plus autorisés et des plus éloquents s'exprimait ainsi :

« Il importe de constater l'immense progrès qui a été réalisé dans le service officiel du compte-rendu de nos travaux; ce n'est pas trop d'affirmer que les avantages et la commodité de ce service ont été doublés et triplés depuis dix ans, et il est facile de calculer combien *l'honneur et la dignité morale de la Chambre ont gagné à ce progrès...* » — Et la chambre de sanctionner cet éloge flatteur par le vote unanime du crédit demandé.

Or, l'organisation de ce service si honorablement traité, si haut placé dans l'estime du premier corps politique de ce temps, avait été lente, laborieuse, difficile. C'est après bien des hésitations, des tâtonnements et des efforts qu'elle avait acquis la sûreté qui lui avait enfin concilié non-seulement l'approbation du parlement français, mais (et j'en ai dans les mains

de nombreux et précieux témoignages) l'admiration des hommes politiques de l'étranger.

Il m'a donc paru d'un véritable intérêt historique de placer, à la suite de cette sixième édition, une étude rétrospective publiée en 1848 dans l'un de nos grands journaux politiques, aux premiers jours de la réunion de l'Assemblée constituante, sur l'organisation du service de la sténographie officielle ; elle fonctionne aujourd'hui à peu près sur les mêmes bases.

Mais ce document eût été incomplet, s'il n'avait pas été suivi d'une note plus étendue dans laquelle, en 1851, pour obéir au vœu d'une commission de l'Assemblée législative, je résumai les observations que j'avais été appelé à développer devant elle, et dont elle ordonna l'impression.

Pour mettre un terme aux infidélités qui, en sens divers, déshonoraient le compte-rendu des journaux politiques (autres que le *Moniteur universel*), M. Emile de Girardin, membre de l'Assemblée législative, avait proposé d'imposer aux journaux un compte-rendu unique. La pensée était honnête ; aussi la proposition obtint-elle, pour sa prise en considération, une sorte d'acclamation sur les bancs de tous les partis. Une commission fut aussitôt nommée pour en préparer la mise en œuvre. Alors surgirent d'assez grandes difficultés d'exécution et de principes. Le garde des sceaux, au nom du gouvernement, l'auteur de la proposition, le directeur de l'imprimerie *Nationale*, le célèbre typographe Firmin Didot, les rédacteurs en chef et les gérants des journaux politiques, plusieurs autres personnes compétentes, et enfin le chef du compte-rendu sténographique officiel, furent successivement et con-

tradictoirement entendus. En définitive, après un rapport de M. Mortimer-Ternaux, malgré des conclusions conformes, l'Assemblée rejeta la proposition comme non suffisamment étudiée. La note produite par moi à cette occasion, et imprimée par ordre de la commission, renferme sur les habitudes parlementaires se rattachant à la rédaction officielle du compte-rendu du *Moniteur*, des détails qui n'ont été consignés dans aucun document parlementaire de l'époque; elle peut fournir un jour à un chapitre de l'histoire parlementaire des assemblées républicaines, des renseignements authentiques de quelque utilité. C'est ce qui nous engage à la déposer à la suite de la première étude.

Nous recommandons aux plus sérieuses méditations des sténographes, quelle que soit leur méthode d'écriture abréviaitive, le chapitre final de cette dernière partie. C'est un résumé d'observations pratiques tirées de l'art de parler dans ses rapports avec l'art d'écrire. Indépendamment des applications sténographiques, ces considérations sont de nature à intéresser les hommes politiques, dans un temps où, *quoi qu'on die*, la parole n'a pas perdu toute bonne influence sur les destinées du pays. Car si elle est une arme aggressive et dangereuse entre les mains d'une opposition chagrine, rêveuse ou de mauvaise foi, elle sert de bouclier au pouvoir et lui permet de poursuivre le noble but de ses efforts : la conciliation de l'esprit de liberté avec l'esprit d'autorité.

I.

ORGANISATION DE LA STÉNOGRAPHIE OFFICIELLE
DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1).

« La proposition du *Bulletin parlementaire*, faite il y a quelques années par M. Golbéry, a, pour la première fois, appelé l'attention des chambres sur la situation de l'art sténographique dans notre pays, et sur celle des hommes qui l'appliquent au compte-rendu officiel des débats parlementaires du *Moniteur universel*.

« Le premier fait constaté, dans un rapport de M. Hervé sur cette proposition, fut que la sténographie était d'une pratique très-difficile, et les bons et complets sténographes fort peu nombreux.

« Les personnes qui ont eu occasion de réfléchir à la mission des chefs de ce service, et aux secours qu'ils peuvent trouver, pour la remplir, dans un exercice plus ou moins habile de la sténographie, savent que, sans l'intelligence des matières discutées, le procédé graphique (quelle que soit la méthode) est sujet aux déviations, aux écarts les plus incroyables. L'on peut, avec raison, appliquer à l'art abrévialeur ce qu'en agriculture l'on dit de la terre : *tant vaut l'homme, tant vaut la sténographie*.

« Il suffit dès lors d'embrasser par la pensée les questions si variées de droit proprement dit, de législation générale, d'administration, d'économie politique, de

(1) Cet article parut dans le numéro du 19 juin 1848 du *Constitutionnel*.

finances, de commerce, d'industrie, de droit public, de politique générale, intérieure ou extérieure, sujets habituels des débats parlementaires, pour s'expliquer la rareté des bons rédacteurs sténographes. Cette rareté, lors de la constitution indépendante et séparée du service de la chambre des pairs, il y a quelques années, ne laissa pas sans inquiétude sur les conditions d'avenir de la publicité officielle de la chambre des députés, les hommes politiques qui furent, à cette époque, appelés dans les commissions à s'occuper de cette question d'organisation intérieure.

« On s'est accordé depuis à reconnaître que ce faucheu^x état de choses tenait principalement au défaut d'encouragements et de garanties où avait été laissée cette honorable et utile profession : *Honos alit artes*. Aussi M. Léon de Maleville disait-il l'année dernière (1847), dans un rapport fait à la chambre des députés au nom de la commission chargée de la réorganisation du *Moniteur* :

« Il faut appeler à cette carrière, vouée d'ailleurs à l'obscurité la plus modeste et déshéritée de tout reflet extérieur, des hommes d'élite qui renoncent à toute gloire personnelle pour se faire les échos fidèles des renommées de la tribune ; et, quand on songe à la réunion des qualités qu'exige l'exercice de leur profession, il y a lieu de regretter que les encouragements qui leur sont dus se soient fait si longtemps attendre... »

Plus loin :

« La commission a pensé enfin, qu'attacher les sténographes au service de la chambre, c'était substituer la dignité d'une carrière honorable à l'hu-

« milité d'un ingrat métier, et que la chambre ne pouvait faire moins pour ceux qui se dévouent à l'éclat et à la manifestation de son existence extérieure, et qui recueillent pour l'histoire les plus importants souvenirs... »

Et enfin :

« Son opinion est si bien arrêtée à cet égard qu'elle n'hésite pas à déclarer que, dans sa pensée, tout *espoir d'amélioration et de perfectionnement dans le service sténographique* est subordonné à l'adoption de la mesure qu'elle propose (l'annexion du corps sténographique à l'administration de la chambre (1). »

« L'année dernière, l'honorable M. Léon Faucher crut devoir recommander à la commission de la chambre des députés le mode d'opérer des *reporters* des grands journaux anglais, et, faute d'avoir été complètement édifié sur l'ensemble de notre organisation sténographique officielle, le savant et ingénieux auteur des *Lettres sur l'Angleterre* proposa, comme modèle à notre imitation, un procédé évidemment insuffisant, et créé pour répondre à des habitudes, à des besoins différents des nôtres. Il faut remarquer, en effet, qu'il n'existe en Angleterre que des journaux libres, sans responsabilité spéciale, sans attache officielle pour leur compte-rendu parlementaire. Dès

(1) Cette mesure avait été couronnée d'un plein succès à la chambre des pairs; les chambres de Belgique et d'Espagne nous avaient devancés dans cette voie.

Le service sténographique de quelques États d'Allemagne et celui des chambres du royaume de Sardaigne, organisés sur les plans de l'auteur de cet article, ont tout d'abord offert la garantie d'une position administrative aux rédacteurs-sténographes.

lors on ne saurait, sous ce rapport, comparer les feuilles anglaises qu'à nos journaux politiques, au *Journal des Débats*, au *Constitutionnel*, etc., etc. Il n'y a pas en Angleterre un bulletin quotidien des discussions du parlement, les publiant *in extenso*, comme notre *Moniteur universel*.

« Dans les conditions d'une reproduction réduite, choisie, des parties les plus intéressantes d'une séance, nous n'avons pas de peine à reconnaître le mérite de la rédaction des journaux anglais ; encore serait-il injuste de l'opposer sans réserve à celle du compte rendu de quelques-uns de nos journaux, et notamment à la version toujours si intelligente, si précise, si vraie dans sa condensation, de l'habile reporter du *Constitutionnel*, M. Tardieu (1).

« C'est par erreur que M. Léon Faucher avait, à l'appui d'une préférence non suffisamment éclairée, cité avec bienveillance les succès du service sténographique de l'ex-chambre des pairs, que j'avais l'honneur de diriger à cette époque. Dans cette assimilation de procédés, c'est-à-dire la succession des sténographes par quart-d'heure, il avait constamment

(1) Il a succédé, depuis, en 1863, à M. Denis-Lagarde, comme chef des procès-verbaux du Corps législatif.

Les sténographes revendentiquent avec raison M. Tardieu comme un des leurs ; s'il n'a jamais pratiqué une écriture réduite systématiquement à l'aide de signes simples et réguliers, il a, en multipliant les abréviations, les suppressions de lettres ou d'éléments de mots, de l'écriture usuelle, avec une persévérance de plus de trente années, obtenu une rapidité exceptionnelle de notes, peut-être égale à celle de nos sténographes moyens. Les notes tyroniennes avaient, en leur temps, méthodiquement consacré cette manière de procéder. Dans le système romain, les caractères de l'alphabet commun jouaient un très-grand rôle.

négligé un élément essentiel de notre travail, celui de *la révision*, qui donne à la rédaction primitive la garantie d'un contrôle.

« Essayons d'expliquer en quelques lignes le mécanisme de l'organisation actuelle du compte-rendu officiel.

« Le travail est confié à deux catégories de sténographes, fonctionnant d'une manière distincte, mais simultanée et concordante, et dénommées, l'une le *roulement*, l'autre la *révision*.

« Deux sténographes sont constamment placés, face à face, comme deux angues, au pied de la tribune, à droite et à gauche. L'un, le sténographe du *roulement*, prend deux minutes de notes abréviatives, qu'il va immédiatement traduire en écriture usuelle sur une table placée dans le couloir de la chambre, qui répond au côté de la tribune où il écrit. Un second lui succède et répète la même opération ; il en est jusqu'à dix que l'on peut successivement compter faisant ce *roulement*. Le premier, qui a donc eu, pour transcrire ses notes en caractères ordinaires, neuf fois les deux minutes employées par ses collaborateurs à prendre leurs notes sténographiques, avant que son tour ne revienne, temps plus que suffisant pour cette transcription, recommence le manège, et ainsi de suite. La copie de la séance, trainée à la remorque par la discussion, la suit à vingt minutes près, et se termine ainsi très-peu de temps après la clôture des travaux de l'Assemblée.

« Voilà le résultat vraiment curieux sous le rapport de la rapidité, obtenu par l'extrême subdivision de l'œuvre sténographique ; vingt à trente colonnes du

Moniteur sont rédigées, livrées au fur et à mesure à l'impression, et, trois quarts-d'heure au plus après la clôture de la séance, l'imprimerie peut être saisie des derniers feuillets revus de la rédaction officielle.

« Cependant nous nous associons, jusqu'à un certain point, aux critiques de M. Léon Faucher sur les conséquences de l'excès du morcellement dans un travail pour lequel le mécanisme a d'autant plus de valeur qu'il est puissamment secondé par l'intelligence de l'artiste. Cette subdivision excessive, *deux minutes*, ne pourrait-elle avoir pour effet d'arrêter l'essor général de la dextérité graphique, et, chose plus grave, celui du développement des facultés supérieures des sténographes dits *rouleurs*, de contenir enfin pour eux les progrès attachés à une application, sur de plus larges proportions, de l'art abréviateur (1)?

« Mais là n'est pas la question. Ces inconvénients, tout personnels, n'infirment en aucune façon la valeur générale de l'opération mécanique complexe du système actuellement pratiqué, car les erreurs, conséquence souvent forcée de la situation d'un sténographe qui, tombé inopinément et comme des nues au milieu d'une phrase, d'un sens, sans savoir ce qui a précédé et ce qui va suivre, se trouve pendant *deux minutes* enserré dans un cercle étroit de texte brutalement littéral ; ces erreurs, dis-je, sont réparées par

(1) En 1830, le *Moniteur* n'avait auprès des deux chambres, pour répondre aux exigences des travaux parlementaires gigantesques qui suivirent la révolution de juillet, que trois rédacteurs : MM. Delsart, Célestin Lagache, depuis membre de l'assemblée constituante, aujourd'hui chef du compte-rendu *in extenso* du Corps législatif, et l'auteur de cet article. L'école fut rude pour ces pionniers de l'art sténographique.

le sténographe de l'autre catégorie, le sténographe de la *révision*, celui-là seul sur qui, en définitive, pèse, en partie, la responsabilité de la rédaction officielle.

« Or, voici comme procède le *réviseur* :

« Il sténographie un quart-d'heure de suite, de manière à pouvoir embrasser une portion appréciable d'improvisation, et, à l'aide de ses notes de contrôle, il corrige, *révise* les feuillets correspondants écrits par les rouleurs.

« Pour qu'un sténographe réviseur ne soit pas arrêté par mille hésitations dans l'exécution de son travail, il doit s'y préparer par les études les plus consciencieuses des questions à l'ordre du jour, et s'assimiler, par une lecture attentive, tous les documents officiels, exposés des motifs, rapports, etc., qui peuvent lui en faciliter l'intelligence.

« Nous sommes convaincu, quant à nous, qu'il n'est pas d'improvisation, et nous ne parlons que des meilleures, qui puisse et qui doive supporter sans dommage une reproduction judaïquement littérale. Or, le réviseur sténographe qui comprend de haut sa mission, ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction textuelle des membres de phrases et de mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur avant d'atteindre l'expression exacte; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue, à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale et litté-

raire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober ses traces au lecteur, à l'orateur lui-même.

« Le sténographe qui néglige ce point de vue n'a certainement pas réfléchi sérieusement aux exigences de sa profession. Il n'a pas été frappé comme il convenait des différences essentielles qui existent entre le style parlé et le style écrit; différences qu'il s'agit de faire, autant que possible, disparaître dans la traduction. La fidélité d'un tel sténographe sera cruelle; elle fera le désespoir du lecteur autant que celui de l'orateur. Il n'y aura plus là une traduction, mais une trahison : *traduttore, traditore*. Sa sténographie inexorablement *exacte* ne sera plus l'image de la parole, elle en offrira la charge, la caricature; car le discours qui aura charmé, convaincu, entraîné l'auditeur, heurtera, fatiguera, irritera le lecteur. Ainsi Berryer, le puissant et fougueux orateur, se trainera lâche et sans couleur; Thiers, ce modèle de la langue claire et facile des affaires, sera prolix et délayé; Dupin, au tour précis et incisif, deviendra inintelligible par suite des incidences multipliées dont l'enchevêtement suspend, contrarie, détruit souvent l'économie de la période oratoire.

« Savez-vous, grâce au sténographe, esclave inintelligent du verbe matériel, quel est l'homme qui, sur le témoignage du *Moniteur*, offrira relativement le modèle accompli du style oratoire? C'est le parleur froid et correct qui marche, sans ambages et sans circonlocutions, droit à son but, y arrive... mais tout seul, déshéritée qu'est sa parole de cette puissance torrentielle du véritable orateur, qui remue les pas-

sions, ébranle les convictions, et finit par entraîner après elle les consciences, les cœurs, les imaginations de tous ceux qui se trouvent sur son passage. En un mot, l'orateur-type sera celui qui *parle comme un livre*, c'est-à-dire qui n'est pas orateur.

« On a calculé que deux minutes d'improvisation, à la tribune française, représentaient en moyenne, 30 lignes du *Moniteur*, c'est-à-dire 300 mots ; d'où résulte pour le sténographe, et dans les cas les plus ordinaires, l'obligation de recueillir 150 mots par minute. Mais l'expérience a constaté que, chez quelques orateurs que nous pourrions désigner, le maximum dépasse cette évaluation, et atteint 20 lignes, qui donnent le chiffre de 200 mots par minute.

« A ce sujet, M. Léon de Malleville, dans son rapport, rappelle que « Gibbon, émerveillé du talent oratoire déployé par Shéridan dans la mémorable discussion du procès d'Hastings, eut la curiosité de savoir du sténographe combien de mots un orateur rapide pouvait prononcer en une heure. — 7,000 à 7,500, lui fut-il répondu. Or, la moyenne de 7,200 donne 120 mots par minute, soit 2 mots par seconde. » « On voit,— ajoute l'honorable rapporteur, que notre impétuosité oratoire l'emporte encore sur celle des « orateurs anglais. »

« Mais il est des observations d'une autre portée, qui n'ont certainement pas échappé au sténographe réfléchi, et qui soigneusement recueillies pourraient n'être pas sans quelque intérêt. Après avoir promené pendant vingt ans son stylet, trop souvent son scalpel, sur tous ces verbes variés qui ont préparé, hâté, modifié, contrarié tant d'actes aujourd'hui

historiques, et avoir été à même d'étudier dans cet exercice au triple point de vue physiologique, pathologique et anatomique, la vie, l'éclat, le néant de la parole, l'auteur de cet article aurait bien en effet, grâce à tous les petits secrets de la mécanique oratoire qu'il a surpris dans sa pratique professionnelle, à offrir aussi quelques conseils utiles à l'usage des hommes politiques; et le chapitre que cette expérience lui permettrait d'ajouter à toutes les rhétoriques anciennes et modernes n'en serait peut-être pas le moins curieux, le moins piquant et le moins instructif.

Mais hâtons-nous de rentrer dans le sujet spécial de cette étude, à savoir l'organisation actuelle d'une sténographie capable de répondre aux immenses besoins de la publicité officielle des travaux de l'Assemblée nationale.

Dans sa constitution actuelle, le service, quoique trop exclusivement mécanique, est suffisant; il sera amélioré, élevé, *intellectualisé*, qu'on nous passe le barbarisme, dans toutes ses parties, avec le temps; les convictions et les habitudes ne se changent pas en un jour. Tous les progrès seront d'ailleurs possibles, alors que la mesure de l'annexion à laquelle M. Léon de Maleville a lié avec raison l'avenir de l'art abrégiateur aura enfin associé plus étroitement au corps politique les hommes laborieux qui, pour le répéter en finissant, avec l'honorable représentant de Tarn-et-Garonne, *se dévouent à l'éclat et à la manifestation de l'existence extérieure des assemblées politiques, et qui recueillent pour l'histoire les plus importants souvenirs.*

HIPPOLYTE PRÉVOST.

II.

OBSERVATIONS

Développées par le chef de la sténographie officielle de l'Assemblée législative devant la commission chargée d'examiner la proposition de M. Émile de Girardin, relative à un compte-rendu unique pour tous les journaux autres que le Moniteur universel.

« Nous nous bornerons, en commençant cette note, résumé de ces observations, à indiquer quelques-uns des travaux récents que la commission peut consulter avec intérêt, et où la question du compte-rendu officiel, en soi et dans ses rapports avec la publicité des journaux, est posée ou traitée avec autorité :

« 1^o Le rapport de M. Hervé, sur la proposition Golbéry (Chambre des députés, 1842);

« 2^o Le rapport de M. Léon de Maleville, sur l'organisation de la sténographie du *Moniteur* (Id., 1847);

« 3^o Le rapport de M. Th. Ducos, sur l'institution de la sténographie officielle (Assemblée nationale, 1848).

COMpte-RENDU UNITAIRE.

« Raisonnons d'abord dans l'hypothèse du compte-rendu unique, et déterminons les conditions générales de son organisation, sans nous inquiéter, quant à présent, des obstacles contre lesquels l'idée-mère de la proposition peut venir se heurter en passant du

désir, de la théorie, à la pratique, à l'application. Ces difficultés seront signalées en leur temps, dans l'exposé successif des moyens divers d'exécution qui se présentent tout d'abord à l'esprit des hommes spéciaux.

Conditions générales d'exécution.

« Il importeraient, pour rendre accessible au plus grand nombre la lecture quotidienne d'un compte-rendu des séances, de le réduire habituellement à une étendue d'environ six colonnes du *Moniteur* (1), soit un demi-supplément.

« Muni par un sentiment de scrupuleuse probité, les rédacteurs devraient s'attacher à donner, autant que possible, à toutes les opinions et à tous les faits intéressants de la séance, une égale satisfaction.

« Mais, quelle que soit la loyauté des intentions, on ne saurait compter sur un résultat marqué au cachet d'une impartialité absolue. L'impartialité, *dans ses limites extrêmes*, est inconciliable avec toute réduction. Qui dit réduction, implique choix, partant appréciation, jugement, préférence; or, ce sont là autant de dispositions variables, en raison des lumières, des opinions, des sentiments, des préjugés, si l'on veut, de chaque individu.

« Dans tous les cas, l'impartialité ne saurait consister dans la proportionnalité des textes. Tels orateurs appartenant aux diverses fractions de la Cham-

(1) Il s'agissait de l'ancien format du *Moniteur*, qui était de moitié moins grand que celui d'aujourd'hui.

bre continueraient à être plus ou moins sacrifiés dans le compte-rendu comme ils le sont dans la séance; tandis qu'il en est d'autres, ministres, rapporteurs, chefs d'opposition, etc., etc., dont les discours, quelle que soit leur étendue, devraient subir peu de coupures.

« De là, d'incessantes réclamations de détail, de nature à contrarier, à compromettre, jusqu'à un certain point, le succès de l'entreprise d'un compte-rendu unitaire, si ses rédacteurs avaient, comme les agents de la sténographie officielle du *Moniteur universel*, un caractère public. Aussi, dans notre opinion, et c'est là un point capital, cette mission ne saurait être confiée qu'à une entreprise privée qui la remplirait à ses risques et périls, et sous sa responsabilité, à l'aide d'une subvention, si la rétribution équitable imposée à chaque journal pour le service rendu, ne suffisait pas à donner aux hommes préposés à cette œuvre une position en rapport avec leur intelligence.

« Cette situation ne serait pas nouvelle; il y a 25 ou 30 ans, pendant les premières années de la Restauration, le *Moniteur* n'était pas entièrement fait par des sténographes (1). Sa rédaction se trouvait donc soumise aux objections qui atteignent les réductions.

« La subvention aurait ici le caractère qu'elle conserve vis-à-vis de beaucoup d'entreprises d'un intérêt mixte, à la fois privé et public, telles que les directions de nos grands théâtres, etc., etc.; elle serait une simple prime d'encouragement. De cette manière,

(1) Le sténographe était alors l'oiseau rare, le *rara avis* du poète. Force était de le suppléer le mieux que l'on pouvait.

l'attache qui en résulterait étant moins étroite, engagerait moins directement aussi la responsabilité du pouvoir qui donnerait la subvention. Chaque année, l'Assemblée serait appelée, à l'occasion du vote de ce subside, à apprécier ce qu'auraient de fondé les réclamations souvent suscitées par les prétentions, par les amours-propres individuels. L'immense majorité des représentants, désintéressée dans la question, ferait sans aucun doute bonne justice en confirmant l'entreprise dans les mêmes mains, si elles s'en étaient montrées dignes, ou en la confiant à d'autres offrant plus de garanties.

« Là n'est donc pas la difficulté.

« Examinons quelques-unes des solutions pratiques propres à donner vie et mouvement à la pensée qui a dicté la proposition d'un compte-rendu unitaire.

SOLUTIONS APPUYÉES SUR LE MONITEUR.

Communication rapide et complète des épreuves du Moniteur.

« Pourrait-on faire imprimer au fur et à mesure les feuillets destinés au *Moniteur* après une rapide révision sténographique, de façon à mettre heure par heure des épreuves à la disposition des journaux ?

« Matériellement, rien ne serait plus facile ; un *Moniteur* tel quel peut être rédigé, imprimé complètement entre 8 et 9 heures du soir ; mais, en vue des améliorations que le chef de la sténographie officielle s'efforce, aux encouragements du Bureau de l'Assem-

blée, d'introduire dans le compte-rendu de ses travaux, il y a des objections capitales à éléver contre toute prétention absolue d'imposer à cette œuvre intellectuelle des nécessités mécaniques qui la priveraient, dans certains cas, du bénéfice de quelques heures de la soirée, consacrées à une révision plus attentive, plus réfléchie, plus précise des parties délicates de la rédaction.

« Le transfert de l'imprimerie dans une des dépendances du palais de l'Assemblée serait une des conditions essentielles du succès de cette combinaison, contre laquelle s'élèvent des difficultés graves de pratique.

« En effet, il arriverait quelquefois que la privation de notes, de documents, de calculs, de citations, retenus par l'orateur jusqu'après la séance, ou dont la copie aurait entraîné des lenteurs, occasionnerait des lacunes dans la communication en temps utile des épreuves du *Moniteur*. La révision des orateurs, et même celle des agents supérieurs du *Moniteur*, la première toujours, et la seconde souvent inconciliable avec une excessive rapidité, devrait alors, sous peine d'entraver le mécanisme, n'avoir jamais lieu que sur l'épreuve.

« De là deux versions, dont les différences inévitables serviraient quelquefois de texte à une polémique fâcheuse. La première version, celle qui aurait été communiquée aux journaux, ayant un caractère spontané, serait opposée, avec un semblant de raison, à la seconde, à la version définitive, méritant cependant plus de créance, puisqu'elle serait le fruit de soins plus complets, plus réfléchis.

« Ainsi, en fait et dans son autorité à peu près incontestée aujourd'hui, la rédaction officielle souffrirait plus ou moins de l'excès d'accélération imposée à son exécution, sans que les journaux à grand tirage pussent *tous les jours* trouver dans des communications régulières assez rapides *tous* les éléments de leur compte-rendu.

« Cette solution soulève la question d'intervention des orateurs dans l'œuvre de la sténographie officielle : question depuis longtemps jugée par les hommes politiques qui prennent une part habituelle aux débats de l'Assemblée, mais sur laquelle un grand nombre de leurs collègues, obéissant aux plus honorables préoccupations, ne paraissent pas suffisamment édifiés.

Révision des orateurs.

« 1^o Doit-on absolument proscrire la communication aux orateurs ?

« 2^o En cas de communication, convient-il de la faire en feuillets ou en épreuves ?

« Sur le premier point, nous dirons qu'en fait, par une solution négative on tenterait vainement de contrarier réglementairement des habitudes entrées dans les mœurs parlementaires (1).

(1) Les prescriptions émanées à ce sujet des délibérations collectives du Bureau et de la Commission de comptabilité sous la Constituante de 1848, n'ont jamais été obéies. Les membres eux-mêmes qui avaient concouru à ce règlement intérieur, s'ils n'ont pas donné, ont au moins, pour la commodité de leur pratique, parfaitement suivi l'exemple du plus complet oubli des prohibitions relatives à la communication directe des feuillets aux orateurs.

« D'ailleurs, cette révision, lorsqu'elle est exercée avec réserve et loyauté, ne mérite pas les préventions dont elle a été quelquefois l'objet.

« Il n'est pas d'improvisation, avons-nous dit ailleurs, et nous parlons des meilleures, qui puissent supporter sans dommage une reproduction judaïquement textuelle. Or, le sténographe qui comprend de haut sa mission, ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction littérale des membres de phrases et des mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur, avant d'atteindre l'expression exacte; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue; à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale et littéraire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober ses traces au lecteur, à l'orateur lui-même.

« Le sténographe qui néglige ce point de vue n'a certainement pas réfléchi sérieusement aux exigences de sa profession. Il n'a pas été frappé comme il convenait des différences essentielles qui existent entre le style parlé et le style écrit; différences qu'il s'agit de faire, autant que possible, disparaître dans la traduction. La fidélité d'un tel sténographe sera cruelle; elle fera le désespoir du lecteur autant que celui de l'orateur. Il n'y aura plus là une traduction, mais une trahison : *traduttore,*

« *traditore*. Sa sténographie inexorablement *exacte*
 « ne sera plus l'image de la parole ; elle en offrira la
 « charge , la caricature : car le discours qui aura
 « charmé, convaincu, entraîné l'auditeur, heurtera,
 « fatiguera, irritera le lecteur. Ainsi Berryer, le puis-
 « sant et fougueux orateur, se trainera lâche et sans
 « couleur ; Thiers, ce modèle de la langue claire et
 « facile des affaires, sera prolix et délayé ; Dupin,
 « au tour précis et incisif, deviendra inintelligible
 « par suite des incidences multipliées dont l'enche-
 « vêtement suspend, contrarie, détruit souvent l'é-
 « conomie de la période oratoire.

« Savez-vous, grâce au sténographe, esclave inin-
 « telligent du verbe matériel, quel est l'homme qui,
 « sur le témoignage du *Moniteur*, offrira le modèle
 « accompli du style oratoire ? C'est le parleur froid
 « et correct, qui marche sans ambage et sans circon-
 « locution droit à son but, y arrive... mais tout seul,
 « déshéritée qu'est sa parole de cette puissance tor-
 « rentielle du véritable orateur, qui remue les pas-
 « sions, ébranle les convictions, et finit par entraîner
 « après elle les consciences, les coeurs, les imagina-
 « tions de tous ceux qui se trouvent sur son passage.
 « En un mot, l'orateur type sera celui *qui parle*
 « *comme un livre*, c'est-à-dire qui n'est pas ora-
 « teur. »

« MM. Guizot et Jules Favre, orateurs éminents, remarquables par l'excessive correction de leur pa-
 role, confirment, par l'exception, la vérité de l'obser-
 vation générale.

« La nécessité de la révision d'une improvisation,
 étant admise dans de certaines limites, qui, mieux

que l'orateur, est à même de la faire avec sûreté, rapidité et intelligence ?

« Il est naturel et juste que des hommes politiques, des législateurs, dont la responsabilité va être définitivement engagée, désirent et puissent s'assurer si leur pensée n'a pas subi, par le fait d'une rapide improvisation, ou par suite de la traduction sténographique, de regrettables altérations. En Angleterre, où il n'existe pas, comme chez nous, un compte-rendu offrant dès le lendemain le texte officiel des délibérations politiques, le recueil parlementaire mensuel de Hansard jouit d'une grande autorité ; il est l'œuvre de la *révision faite après coup par les orateurs* sur leurs discours publiés d'abord incomplètement par les divers journaux.

« L'intervention des orateurs est quelquefois d'ailleurs indispensable. Sur des matières spéciales, ce concours est réclamé par les sténographes les plus habiles, les plus intelligents ; pour s'en passer, il leur faudrait des préparations encyclopédiques et une confiance qu'ont seuls parmi eux les moins expérimentés (1).

« Eh bien ! si pour mettre à couvert sa responsabi-

(1) Faisons à ce sujet un appel à des souvenirs de l'époque. Croit-on que la conversation de procédure qui eut lieu sur le projet relatif au partage des terres vaines et vagues, au milieu des distractions de l'Assemblée, entre cinq ou six jurisconsultes, eût pu conserver une complète pureté de texte, être à l'abri des écarts de la plume sténographique, et faire autorité auprès des tribunaux, si, après la séance, dans le courant de la soirée, MM. Favreau, Chégaray et le Ministre de la justice n'eussent revu obligatoirement notre rédaction, non-seulement en ce qui les concernait, mais sur notre invitation, dans tout son ensemble ? — Et la loi sur la réforme hypothécaire !

lité, le rédacteur sténographe est souvent contraint de solliciter le concours de l'orateur, peut-il y mettre de rigoureuses conditions? Non; il se trouve nécessairement à la merci de ses convenances. Le président de l'Assemblée, un ministre, un rapporteur, dont la soirée est prise par des devoirs publics, des relations de famille ou de société, etc., etc., peut *sine quā non* exiger une communication immédiate des feuillets; lui opposer un refus ou lui offrir les épreuves dont il ne veut pas, serait se priver d'une collaboration nécessaire.

« D'ailleurs, en principe, nous voyons plus d'avantages que d'inconvénients à la communication en feuillets. Elle permet au sténographe de s'assurer sur l'épreuve, à une heure peu avancée de la soirée, qu'ils n'ont pas subi de fâcheuses altérations. L'imprimerie reste au moins, aussitôt après la réception de la copie corrigée, maîtresse absolue de son œuvre jusqu'au tirage; tandis que, par suite de la gène qu'impose à l'orateur la révision sur épreuve, ce mode de procéder entraîne d'énormes dépenses, des surcharges de corrections qui causent d'*irréparables* erreurs typographiques; car le renvoi des épreuves revues par les orateurs n'ayant lieu, dans les circonstances importantes, qu'à une heure assez avancée de la soirée, même de la nuit, ce ne serait que vers une ou deux heures du matin que l'épreuve corrigée typographiquement pourrait permettre aux sténographes de s'assurer si les orateurs n'ont pas involontairement commis d'écart ou d'oubli dans leur révision.

« Cependant, malgré ces inconvénients, la révision sur épreuves est encore inévitable, tant les né-

cessités du service complexe du compte-rendu sténographique sont variables et résistent à l'uniformité des règles. L'orateur qui a parlé souvent ou longtemps (rapporteur, ministre, auteur d'amendements, etc.), qui n'a pu se distraire de la discussion, ne saurait pourtant, sans indiscretion et sans dommage général, exiger que l'on réserve ses feuillets pour en commencer la révision seulement une heure après la séance, ce qui suspendrait indéfiniment l'œuvre de la typographie. Dans ce cas, la révision est faite par les agents du *Moniteur* avec soin et célérité, et l'orateur n'a satisfaction, s'il le désire, que sur épreuve.

« Nous avons eu l'honneur de mettre sous les yeux de la commission le résultat d'une révision d'ensemble opérée sur les épreuves d'une récente séance (1), déjà révisée et mise en état par les sténographes de l'Assemblée. Ce travail a entraîné la recomposition d'un certain nombre de colonnes. Ces corrections, en complétant ou modifiant, sur plusieurs points, le texte arrêté à 7 heures du soir, ont évidemment amélioré l'œuvre sténographique. Il était plus de minuit lorsque cette révision supérieure a pu être remise à l'imprimerie, qui n'a dû terminer son œuvre, impression et correction, que vers 2 ou 3 heures du matin. Eût-il été prudent de livrer *officiellement* aux journaux la version primitive ?

« L'année dernière (2), l'incident tumultueux auquel donna lieu le mot *catastrophe* prononcé par M. Rouher fut reproduit par quatre ou cinq journaux

(1) La séance des interpellations sur le régime des prisons.

(2) En 1850.

de Paris et plusieurs fenilles de province, d'après la version du *Moniteur*; il en fut de même du drame scandaleux et burlesque du lendemain, où des grognements, des cris de bête plus ou moins inarticulés accompagnèrent la parole du ministre de la justice, cris croissant ou mourant, suivant que M. le président braquait sa lorgnette du côté de l'agitation pour saisir quelques-uns de ses principaux acteurs, ou la portait d'un autre côté.

« Eh bien ! ces deux tableaux qui paraissent avoir saisi par leur vérité pittoresque, n'ont été arrêtés dans tous leurs contours, dans toutes leurs nuances, qu'après réflexion et à une heure assez avancée des soirées qui suivirent ces deux incidents parlementaires.

« N'y aurait-il pas un dommage évident à accepter une combinaison qui pourrait déshériter la rédaction définitive du *Moniteur* des soins prolongés fort avant dans la soirée qu'elle exige, surtout dans les séances importantes (1).

(1) Malgré l'attention que personnellement j'apportai à la rédaction du récit de la première de ces deux séances d'agitation, il m'échappa une expression dont le défaut de convenance me choqua le lendemain à la lecture du *Moniteur* : elle fut immédiatement rectifiée dans l'édition in-4°.

On peut se rappeler qu'à la suite du discours où fut dit le mot *catastrophe*, pour qualifier la révolution du 24 février, de nombreux Représentants de la Montagne, en proie à une extrême irritation, assaillirent les Ministres à leur banc et leur prodiguerent des outrages, des injures, des menaces.

Après avoir posé les groupes agressifs, je crus qu'il importait à l'exacuitude du tableau d'esquisser d'un trait rapide la position des Ministres, et j'écrivis : « Les Ministres demeurent à leurs places dan-

*Réduction opérée sur la communication préalable
des feuillets du Moniteur.*

« Les feuillets du *Moniteur* pourraient sans doute, au fur et à mesure de leur confection, servir à rédiger un compte-rendu analytique. Nous ne devons pas dissimuler qu'avant le contrôle des réviseurs-sténographes, les feuillets ne méritent pas une entière confiance; ils pourraient induire en de grossières erreurs.

« Leur livraison aux analystes ne pourrait donc avoir lieu qu'après révision sténographique, c'est-à-dire que ceux-ci ne pourraient commencer leur tra-

une attitude *digne* et ferme. » *Digne* n'était pas un mot de procès-verbal.

Sans doute le *Moniteur* doit fournir à l'histoire tous les incidents qui concourent à l'ensemble et souvent à l'intelligence oratoire du drame parlementaire; mais il comprendrait mal sa mission, ou il serait au-dessous de ses exigences, le rédacteur sténographe qui, entre toutes les expressions vives, hardies, colorées, pittoresques, nécessaires à la vérité de son récit, ne saurait pas sûrement, résolument éviter celles qui pourraient implicitement contenir, faire pressentir même l'appréciation, le jugement du narrateur, du greffier officiel. Ainsi, dans le cas spécial, le *Moniteur* devait dire « une attitude *calme* », laissant à l'écrivain politique, à l'historien, à trouver, dans son indépendance, le mot *morat* d'approbation ou de blâme à l'aide duquel il croirait devoir qualifier l'immobilité *physique* des Ministres, constatée seule par le procès-verbal sténographique.

Si je me suis étendu sur ce détail accusateur, c'est qu'il peut donner aux membres de la Commission qui n'ont pas regardé de près à la sténographie officielle, une idée des difficultés dont elle est hérisseé, et des hésitations continues auxquelles elle condamne ceux qui en acceptent la responsabilité. La vapeur et la mécanique sont-elles bien de mise dans une œuvre qui exige ce tact, cette délicatesse de goût et de sentiment?

vail sur le discours d'un orateur qu'une heure environ après le moment où ce discours a été prononcé.

« Cette communication, dans les deux hypothèses, causerait au *Moniteur* des retards préjudiciables à la confection rapide des épreuves mises *officieusement* à la disposition des journaux, indépendamment des confusions, des pertes, des altérations de feuillets, occasionnées par les diverses haltes qu'ils feraient avant d'arriver à l'imprimerie.

« La rédaction analytique serait, dans ce cas, imprimée ou autographiée comme il va être expliqué dans la suite de ce travail.

Observation commune aux deux solutions absolues entées sur le Moniteur.

« La nécessité de conserver à l'entreprise du compte-rendu des journaux un caractère privé, est une des raisons politiques, si l'on peut parler ainsi, pour lesquelles il serait bon de n'adopter aucune des solutions prenant leur base dans le concours plus ou moins direct de la sténographie officielle. Mais il est une considération pratique qui nous touche davantage, c'est que les exigences de rapidité imposées par les journaux à grand tirage, seraient rarement conciliaires avec les exigences bien autrement intéressantes du compte-rendu officiel du *Moniteur*, monument unique dans le monde politique, admiré et imité avec plus ou moins de bonheur par toute l'Europe constitutionnelle.

SOLUTIONS INDÉPENDANTES DU MONITEUR.

1^e Compte-rendu réduit ; version libre.

« Pour échapper aux inconvénients exposés plus haut, au lieu de travailler sur les feuillets du *Moniteur*, douze rédacteurs sténographes ou analystes, exercés à l'art du compte-rendu, pourraient, en divisant la séance par quart-d'heure, à la manière des *reporters* anglais, prendre des notes qu'ils iraient successivement transcrire dans un local voisin du lieu des séances.

« Il serait nécessaire, toutefois, de subdiviser la dernière heure en fractions plus minimes, afin d'accélérer la remise des derniers feuillets.

« Ces douze rédacteurs seraient conduits, conseillés, surveillés, révisés par deux ou trois chefs d'une habileté reconnue, qui se diviseraient la séance et accepteraient la responsabilité de tout ou partie de l'œuvre collective.

« Si la commission croyait à l'utilité d'une rédaction une pour tous les journaux, il suffirait de l'organisation d'une seule *bande* sténographique dont le compte-rendu, transcrit sur papier autographique, fournirait quart-d'heure par quart-d'heure le tirage nécessaire à l'alimentation de la presse quotidienne. Mais, à vrai dire, la version unique soulèvera des répugnances de la part des feuilles de toutes les opinions, et mieux encore des objections graves, capitales, faciles à pressentir, et que ne manqueront pas de développer, devant la Commission, les parties in-

téressées, les rédacteurs en chef ou gérants des journaux.

2^e Supplément imprimé obligatoire ou facultatif.

« Dans le cas où l'idée de l'unité de compte-rendu serait acceptée, se présente comme corollaire celle d'un compte-rendu imprimé obligatoire ou facultatif.

« Peut-on, doit-on, veut-on imposer aux journaux un supplément imprimé qui leur serait délivré gratuitement ou à un prix très-réduit, renfermant le compte-rendu de la séance, exécuté par les moyens qui viennent d'être exposés ? Cette solution soulève des difficultés politiques et de droit qu'il ne nous convient pas d'aborder. Nous nous bornerons à dire que, dans cette combinaison, les journaux devraient, ce nous semble, conserver le droit d'avoir un compte-rendu spécial qu'ils mettraient, s'ils le jugeaient convenable, et à leurs risques et périls, en regard de celui qu'ils recevraient en supplément ; mais, en fait, je ne doute pas que vaincus dans cette lutte, et jaloux d'opérer une économie, les journaux ne tarderaient pas à abandonner la partie, sauf à exhumer de temps en temps leur mauvaise humeur contre certains détails du compte-rendu annexé (1).

« Inutile de répéter que les instructions données

(1) Il ne faut pas oublier que cette note a été écrite et imprimée avant le 2 décembre, sous le régime d'une liberté à peu près absolue de la presse. — La question a été tranchée depuis, dans le sens de la proposition de M. Emile de Girardin, par le décret de novembre 1860, régularisé par le sénatus-consulte de février 1861.

au chef de l'entreprise privée et à ses principaux agents d'exécution devraient se distinguer par leur esprit de loyauté et d'indépendance.

« Dans cette hypothèse, le travail serait, minute par minute, livré à la composition; les réviseurs y mettraient leur cachet définitif le plus vite possible, au fur et à mesure, afin que, toutes corrections faites, le tirage pût commencer sur une double, une triple ou une quadruple composition, deux heures au plus tard après la séance. Nous ne pensons pas que l'imprimerie qui, en Angleterre et chez nous, a opéré tant de merveilles, fût arrêtée par la nécessité de faire même un tirage de 2 ou 300 mille exemplaires, dont une partie devrait être livrée dans la nuit et l'autre avant midi, afin de permettre aux journaux de servir Paris et la province (1).

3^e Crédation d'un journal parlementaire du soir.

« La création d'un journal du soir, plus particulièrement consacré à la publicité parlementaire, pourrait exercer une heureuse influence sur la rédaction des comptes-rendus destinés à paraître dans les journaux du matin. L'expérience en a été faite avec quelque succès, par le *Messager des Chambres*, fondé en 1828, sous le ministère Martignac.

« Cette rédaction, confiée à huit ou dix personnes, serait organisée, sauf quelques modifications, comme

(1) Les chemins de fer ont changé complètement les conditions. Les journaux du matin s'expédient entre 5 et 7 heures par les express, en même temps que se fait le service des abonnés de Paris. La livraison doit donc être faite le soir même au plus tard à 11 heures.

celle du supplément *obligatoire* ou *facultatif* dont nous avons parlé ci-dessus.

« Il serait seulement à craindre que la subvention nécessaire à l'existence de cette feuille parlementaire ne donnât à son texte, forcément incomplet, un caractère *semi-officiel* que l'on opposerait quelquefois, sur des points délicats, à la version *officielle* du *Moniteur*.

« La même objection, et elle est sérieuse, atteint toute entreprise soutenue ou encouragée par les deniers publics.

4^e Association.—Liberté d'action.

« Si la Commission craint de toucher par ses prescriptions aux principes ou aux usages consacrés, elle pourrait se borner à encourager la formation de bandes sténographiques. Trois ou quatre suffiraient au service général de la presse de toutes les nuances; chacune d'elles aurait dans les chefs de ces divers services des éditeurs responsables.

« Suivant les convenances et les besoins des journaux de tout format, associés ou abonnés (1), la rédaction serait ou imprimée (2) directement en sortant des mains des sténographes, ou seulement auto-graphiée (3). S'il convenait ensuite à chacun des

(1) Les bandes sténographiques auraient une existence indépendante, et traiteraient par abonnement avec les journaux, ou elles pourraient au contraire être formées par une association des journaux qui en ferait les frais.

(2) La copie pourrait être divisée : la première partie serait imprimée à un journal; la deuxième partie à un autre; la troisième, etc..., et par un échange final d'épreuves chacun se complèterait.

(3) Une presse à main de la plus faible dimension suffirait au service des journaux associés. Chaque 1/2 heure, ils recevraient un envoi.

journaux abonnés d'étendre ou de réduire la version commune, pour la mettre en rapport avec les besoins, les goûts de ses lecteurs ou l'étendue variable des autres matières destinées au numéro du jour, la modification serait possible, moyennant un éditeur spécial, responsable des changements apportés à la rédaction primitive fournie par l'association.

« Ce système se combine, de même que le *Journal parlementaire du soir*, avec la livraison des épreuves plus ou moins complètes du *Moniteur*, dans le courant de la soirée. Cette communication, qui sera toujours faite dans l'esprit le plus libéral et le plus sympathique à la presse, conserve son intérêt pour toutes les feuilles dont la mise en pages peut avoir lieu à une heure avancée de la soirée, sans préjudice pour les besoins du tirage.

Signature du compte-rendu.

Nous venons de parler d'éditeur responsable. Là, indépendamment des procédés divers d'exécution que nous avons essayé de formuler, se trouvera peut-être le moyen préventif dont l'application, à la fois facile et efficace, pourra remédier, en partie, aux inconvénients et aux excès de l'état actuel des choses. Cette solution échappe aux objections qui atteignent toutes les combinaisons qui, d'une façon directe ou indirecte, rattachent les pouvoirs publics à une reproduction incomplète, choisie, dès lors *essentiellement, inévitablement* tachée de partialité dans ses résultats.

S'il est incontestable, ainsi que nous le disions au début, que tout compte-rendu analytique implique,

de la part de son auteur, choix, préférence, appréciation, pourquoi ce travail n'engagerait-il pas, comme les autres parties de la rédaction d'un journal, la responsabilité de celui qui s'inspirerait, en le faisant, de passions excessives ou coupables ? Le compte-rendu étant un véritable article politique, ne saurait, à aucun titre, jouir, par exception, du privilège de l'impunité, en se plaçant sous la couverture du gérant responsable, par suite d'une fiction légalement détruite pour le reste de la rédaction.

La société n'est pas désarmée contre cette nature de délits. La loi de 1822, sur le compte-rendu infidèle et de mauvaise foi, les atteint d'une manière sérieuse et efficace. La mauvaise foi, en pareille matière, est sans doute plus difficile à établir ; ses résultats peuvent être imputés à l'impéritie, à l'inattention, à l'erreur ; mais, en présence du texte officiel du *Moniteur*, et en tenant comme de raison, compte des nécessités de la rédaction analytique, les magistrats sauront bien distinguer et punir la mauvaise foi et l'infidélité.

La responsabilité effective des auteurs des analyses parlementaires aura pour effet d'élever leur mission à leurs propres yeux ; autant par prudence que par respect d'eux-mêmes, ils s'éloigneront du mauvais esprit dont les excès ont provoqué la proposition nouvelle. Bientôt tous nos *reporters* se modèleront sur leurs confrères d'Angleterre, et, disons-le à l'honneur de notre profession, sur plusieurs de leurs camarades qui depuis longtemps ont su, avec talent et honnêteté, concilier les exigences de tout compte-rendu avec celles des opinions particulières au triomphe desquelles leur journal est plus particulièrement voué.

Les gérants et propriétaires de journaux, qui paraissent avoir négligé, dédaigné peut-être cette portion si importante de leur publicité, sont dès à présent avertis, par l'intérêt même qui s'attache aux questions soulevées par la proposition relative à l'amélioration des comptes-rendus, qu'ils doivent apporter au choix de leurs collaborateurs parlementaires la plus grande sévérité. Ils se rappelleront que des hommes dont il suffit de citer les noms y ont fait leurs premières armes : MM. Viennet, Jay, Darmaing, Chambolle, Boilay, Lubis, Blanqui ainé, Denis Lagarde, Tardieu, etc., etc., et qu'on ne saurait confier une œuvre aussi délicate qu'à des hommes parfaitement instruits et honorables.

Extension de la publicité du Moniteur universel. — Bulletin parlementaire.

Plusieurs membres du parlement ont, à diverses époques, exprimé le désir de voir s'étendre la publicité du *Moniteur*, et les Assemblées ont paru s'associer aux espérances que les auteurs de ces propositions fondaient sur leur succès. Mais l'idée est toujours venue échouer devant la considération des sacrifices qu'entraînerait sa réalisation ; et, par une contradiction digne de remarque, l'Assemblée a, dans une des dernières discussions du budget, refusé l'allocation de quelques mille francs qui lui étaient demandés pour étendre la distribution du journal officiel aux sous-préfets (1).

(1) Si nous sommes bien informé, l'éditeur du *Moniteur* avait, pour seconder les vues du Ministre de l'intérieur, consenti pourtant, sur cet abonnement, une réduction considérable de prix.

A vrai dire, sans méconnaître la nécessité de mettre le *Moniteur* à la portée des hommes laborieux, qui trouvent seulement dans le journal officiel l'ensemble des documents nécessaires à leur éducation politique, on ne saurait se dissimuler que ce n'est pas là que la classe la plus nombreuse et même la partie moyenne des lecteurs peut s'instruire de ce qui l'intéresse dans les débats du parlement. Le *Moniteur* se consulte, mais ne se lit guère quotidiennement tout d'une tire; sa rédaction est trop étendue. Un bulletin hebdomadaire, présentant en substance les discussions d'affaires de l'Assemblée, et reproduisant, avec le plus d'impartialité possible, les discussions passionnées de la politique, atteindrait mieux le but. La *Semaine parlementaire* ne devrait pas dépasser une feuille.

Cette dernière création n'exclurait pas l'extension de l'envoi du *Moniteur* à l'usage des hommes qui se préparent à la vie politique.

RÉSUMÉ.

Les difficultés principales, les seules réelles et sérieuses, soulevées par la proposition, sont politiques ou de droit : le chef de la sténographie officielle de l'Assemblée a dû se borner à les signaler.

Si la Commission croit pouvoir réglementer le compte-rendu des journaux et opposer à la liberté absolue corrigée par la *responsabilité* des signataires, une rédaction qu'elle jugera digne de ses encouragements, elle aura à choisir soit l'un des moyens d'exécution exposés sommairement dans cette note, soit telle autre combinaison spécialement accommodée aux be-

soins de la solution politique préalable qu'elle aura donnée elle-même aux questions capitales soulevées par la proposition. Nous sommes à ses ordres, si elle croit, à ce moment, devoir faire appel à notre expérience des choses et des hommes de la presse.

Mais, au nom des progrès de la sténographie officielle, nous supplions la Commission de repousser tout système qui prendrait son appui *unique et absolu* sur le *Moniteur*, et, en exagérant les conditions mécaniques de cette œuvre difficile, la déshériterait, à son grand dommage, du bénéfice du temps et de la réflexion, nécessaires à sa plus grande perfection.

HIPPOLYTE PRÉVOST.

Depuis la publication de cette Note, le sénatus-consulte de février 1861, réglementant le décret émancipateur de novembre 1860, a imposé à la presse le compte-rendu analytique unique, à cause des avantages incontestables de moralité politique qui avaient tout d'abord rallié les sympathies générales à la proposition de M. Emile de Girardin.

Les rédacteurs chargés de cette tâche auprès des deux chambres, ont, à force de loyauté et de talent, tourné, sinon surmonté, les difficultés réelles inhérentes à l'authentication d'une rédaction réduite, que nous avions signalées devant la commission spéciale. Le fait et le droit ont aujourd'hui prononcé contre nous. Notre déposition restera dans ce livre uniquement comme un témoignage de l'état de la publicité officielle à la chute des assemblées républicaines.

Mais, à côté de l'analyse insérée uniformément par *Sténographie*.

tous les journaux, le *Moniteur* subsiste, publiant, en conformité du même sénatus-consulte, mais avec une attache officielle plus étroite, les débats des deux chambres, *in extenso*, au moyen de la sténographie.

Après quelques hésitations inséparables d'un début à nouveau, le service du compte-rendu sténographique n'a pas tardé à reprendre la sûreté de ses anciennes pratiques et ses habitudes traditionnelles d'indépendance et d'honnêteté. Aussi a-t-il bien vite reconquis au *Moniteur*, ses premiers titres au respect des hommes politiques de tous les partis indistinctement, et à la confiance des futurs historiens du régime nouveau. N'oublions pas qu'au fur et à mesure de ses besoins, il a enfanté les hommes nécessaires. Dans les joutes oratoires, les ministres de la parole, les commissaires du gouvernement et plusieurs députés inconnus jusqu'à ce jour se sont de prime-saut élevés au premier rang et ont rivalisé par l'éclat, la solidité, la verve, l'éloquence enfin, avec les souvenirs des champions les plus renommés des meilleurs temps parlementaires.

III.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION DE LA STÉNOGRAPHIE, INDÉPENDANTES DE LA MÉTHODE SUIVIE.

Sans exagérer les conditions d'une bonne et utile application de l'art abréviaiteur à la parole oratoire, et tracer un idéal dont on chercherait peut-être en vain parmi nous, des modèles plus ou moins accom-

plis, il ne faut pas dissimuler que la reproduction d'un discours en général, politique, judiciaire ou religieux, exige chez le *notaire-abréviateur* de précieuses qualités, nombreuses et variées, dont la complète réunion n'a, jusqu'ici, que bien rarement été offerte par les sujets les plus distingués des corps sténographiques officiels. Il faut, cela va sans dire, que le sténographe possède à fond toutes les ressources de l'art technique et pratique ; que sa main puisse non-seulement rivaliser de vitesse avec la parole même exceptionnelle de certains orateurs qui débitent, dans un temps donné, le double de mots que ne comporte la juste et commune mesure, mais qu'elle soit capable, sans se laisser désarçonner, de maintenir sous sa plume, malgré les soubresauts du débit, l'orateur capricieux dont les allures se modifient quelquefois à chaque transition d'idée, à chaque changement de phrase, à chaque incidence, à chaque parenthèse.

Dans la plupart des cas, le sténographe est condamné à une double opération curieuse de l'esprit. Il écrit de souvenir, à plusieurs mots de distance de ceux qui frappent son oreille ; de sorte que la mémoire s'alimente chez lui, en même temps qu'elle déverse son trop-plein à la main chargée de fixer sur le papier ce qui lui est livré, à un intervalle sensible de temps entre l'entrée et la sortie.

Il arrive aussi, pourquoi n'en pas faire l'aveu ? que la parole dépasse, dans sa rapide articulation, l'apogée de célérité graphique atteinte par la main la plus exercée. Le sténographe sent alors qu'il est distancé ; s'il s'obstine à retenir de mémoire et à écrire sans

omission tous les mots de la première phrase, la seconde lui échappera en entier; et il ne se reprendra qu'à la suivante. Comment combler ensuite la lacune? Il sera exposé au danger de se substituer, pour les sutures, à l'orateur lui-même, et d'opérer la liaison avec toutes les incertitudes du souvenir, en l'absence absolue de notes. Il y a, pour lui, un plus sûr parti à prendre, celui de faire un prompt calcul de proportion, et au fur et à mesure du développement oratoire, de jeter résolument par-dessus le pont le dixième, le huitième, le quart des mots excédant la limite de sa prestesse sténographique. Ce sacrifice d'une portion du texte, opéré presqu'instinctivement, suppose, de la part du sténographe, un aplomb imperturbable, un jugement rapide et sûr. Il doit, au passage, choisir sans hésiter les parties du discours dont la prétérition est le plus aisément réparable, et ne saurait engendrer de confusion dans l'esprit du traducteur de la note réduite. C'est une élagation instantanée des tiges secondaires, qui ne pourra altérer ni la beauté d'ensemble de l'arbre, ni surtout tarir la sève qui le vivifie. En pareille occurrence, c'est à dédoubler les verbes, les adjectifs qui se suivent sans ajouter sensiblement à l'expression, à omettre les prépositions, adverbes et autres petits vocables faciles à rétablir, etc., etc., que doit s'attacher le sténographe. Il lui faut conserver toute sa présence d'esprit pour bien apprécier le poids et la qualité du lest dont il allége sa barque toujours près de submerger; le reste, s'il demeure maître de lui, se fera tout naturellement.

Mais passons à des difficultés d'une nature diffé-

rente et supérieure. Je suppose maintenant le traducteur en face d'une sténographie irréprochable d'exactitude. Pourra-t-il sans dommage pour la gloire, pour l'honneur, pour la considération de l'orateur, la reproduire mot à mot et la livrer telle quelle à l'impression ? Ce sera bien rare, et par exception seulement. Ainsi que nous l'avons dit dans la Note de 1851, la parole oratoire en général, la véritable et loyale improvisation surtout résiste à une transcription judaïquement littérale. Il importe donc de faire sur la traduction sténographique un travail discret, mais incessant d'épuration. Ce travail consiste le plus souvent à reconstituer une phrase autant que possible avec ses éléments natifs eux-mêmes, mais mieux distribués, de façon que grâce à sa correction, à la liberté de ses allures, la nouvelle version défie l'auditeur, et au besoin l'auteur, de surprendre les traces des retouches nombreuses subies par l'œuvre fruste tombée des lèvres de l'orateur.

Cette opération réparatrice, toute de goût, de tact, de sentiment, à la fois de résolution et de prudence, exige avant tout du sténographe, l'intelligence du sujet en discussion, sous peine par lui de procéder avec timidité, lenteur, insuffisance, et partant avec des chances multiples d'insuccès.

Ce n'est pas tout. Pour réussir dans cette œuvre délicate, entièrement d'initiative et d'effacement, le rédacteur-sténographe doit se sentir les aptitudes spéciales, ce qu'on appelle le *tempérament* de la fonction. Mais, à côté d'une certaine confiance d'exécution, il lui faut essentiellement se pénétrer aussi de l'esprit le plus humble, de l'abnégation la plus sincère, se faire,

autant que possible, la chair de la chair, l'os des os de l'orateur, se défendre de toute idée préconçue ; ne jamais, qu'à son corps défendant, et en présence d'une flagrante erreur, substituer sa pensée et sa forme, à la forme, à la pensée de l'orateur ; craindre de faire prévaloir son sentiment personnel dans l'appréciation ou la rectification même de certaines nuances de la traduction de la parole recueillie. La fin qu'il doit uniquement se proposer est de rendre la lecture du discours aussi coulante qu'en a été l'audition, et de faire en sorte que le lecteur partage les émotions, subisse les impressions de l'assemblée devant laquelle le discours a été prononcé. Voilà tout ; il est vrai que la tâche offre, comme cela, assez de difficultés.

Le sténographe doit tendre à ne pas rester trop éloigné du but que nous venons de poser à ses efforts intelligents.

On ne saurait tracer des règles précises au goût éclairé, qui seul doit présider à cette transformation de la langue parlée en langue écrite ; mais il ne sera pas inutile d'essayer, par des communications officieuses, d'initier les nouveaux venus à quelques-unes des observations qui sont, pour l'auteur du *Manuel*, le résultat de plus de trente-six ans d'application à ce genre de travaux. Ce sont là, en quelque sorte, les secrets du métier que, sur place, les feuillets en main, je livre sans réserve, au Sénat, à mes plus jeunes lieutenants, à ceux qui sont appelés à maintenir et à perpétuer les bonnes traditions professionnelles.

Règle générale : Que l'on tienne pour acquise cette vérité, que, de sa nature, l'improvisation est exubé-

rante, qu'elle pèche par excès de développements, plutôt que par sobriété, et que c'est rendre service à l'orateur, que de procéder, à son égard, par rognures, par réduction. Cela me rappelle le mot d'un écrivain dramatique célèbre, qui avait pour principe de pratiquer de larges incisions sur le premier jet de ses pièces : « Tout ce qui est coupé n'est jamais siillé. »

Compléter la pensée d'autrui, surtout si l'on travaille sur la conception d'un homme fort, en politique, en finances, en droit, en science, en littérature, c'est naviguer au milieu des écueils d'un archipel fertile en naufrages. Et pourtant il se faut résigner à tenter l'aventure, c'est-à-dire à combler à ses risques et périls les lacunes laissées dans l'expression spontanée de la pensée de l'orateur, s'il ne prend lui-même ce soin.

En principe, ai-je dit, on peut sans trop de scrupules, promener la serpe au milieu des buissons d'ordinaire trop touffus de l'improvisation, afin de dégager, de mettre en saillie, de clarifier l'exposition d'une idée, d'une proposition, d'un fait, d'une théorie. Le sténographe doit, — pour sortir des généralités et aborder des indications pratiques, — se dénier des phrases ou membres de phrases débutant par des formules banales ; par exemple, *c'est... que...* ; la suppression de ces deux mots, presque toujours facile, allège, élucide, accélère la marche du discours. Ainsi : *C'est l'homme qui propose, c'est Dieu qui dispose.* Traduisez simplement : L'homme propose, Dieu dispose.

Une chasse impitoyable doit être faite aux *Eh bien ! maintenant, etc.* ; aux prépositions conjonctives, *car,*

puisque, etc.; il est mieux que les diverses parties du discours ou simplement de la phrase, se tiennent entre elles par une déduction logique de la pensée que par ces crochets disgracieux, par ces chevilles d'une inharmonieuse ligature grammaticale. Il ne faut pas se montrer moins inexorable aux *qui* et aux *que*, bien que, pour justifier l'abus de ce pronom relatif, on cite quelques beaux exemples tirés d'auteurs célèbres. Il y aurait également faute à ne pas dégager une phrase des parenthèses longues ou mal enchevêtrées qui nuisent à sa marche, à sa clarté, sauf à reprendre la pensée qui a disparu avec la parenthèse, pour l'exprimer à la suite et dans une phrase nouvelle. La forme interrogative, si familière à l'orateur, trop souvent répétée, devient fatigante; il faut lui substituer la forme affirmative, toutes les fois que celle-ci, plus froide, ne contrarie pas trop le mouvement, l'animation du discours. On se trouve bien encore de couper en plusieurs phrases les périodes interminables dans lesquelles se laisse volontiers entraîner l'orateur, sous la préoccupation tyrannique de sa pensée. Si ces périodes étaient intentionnelles, taillées avec précaution et industrie dans le marbre ou le granit, à la manière des périodes célèbres de Bossuet et de Cicéron, ce serait bien différent; le *maraud* n'ignore pas le respect qu'on doit aux dieux et aux œuvres de ceux qu'ils ont favorisés du don de la force, du génie. Mais nous sommes bien loin de compte; il n'y a pas à s'y méprendre; le sténographe est le plus souvent en présence de vraies négligences de forme, inséparables de la spontanéité de production de l'idée, partant aux antipodes des beautés littéraires de l'ordre

que je viens de rappeler, et devant lesquelles, il n'y aurait qu'à se courber, admirer et transcrire de son mieux.

Je poursuis. Il est indispensable pour suppléer au geste et à l'intonation qui mettent tout à point dans le discours, d'accentuer une expression faible, d'affaiblir une expression excessive, de promener le sécateur sur chaque phrase, pour l'ébarber, la nettoyer de ses parasites ; de courir sus aux accumulations de verbes ou d'adjectifs qui n'attestent pas toujours une progression logique ou une recherche euphonique, mais trahissent simplement l'hésitation, la poursuite laborieuse du mot vrai qui ne s'est pas présenté assez vite à l'improvisateur.

Les *je crois, je pense, je suis d'avis, croyez-le bien !* etc., etc., doivent en général être supprimés sans pitié ni miséricorde dans la plupart des cas. On ne dit que ce qu'on croit, ce qu'on pense, ce qui est son avis ; on parle pour être cru. Chaque orateur a, je dirai, son lieu commun, sa manie en fait de locution. Celui-ci s'exclame avec force, en frappant la barre, la chaire ou la tribune, de son poing crispé : « Il est évident que..... » ; celui-là : « Personne ne contestera que... » etc., etc. Pourquoi ces successions de mots, creuses, inutiles ? Elles servent à donner du répit à l'orateur pour gagner, à l'aide de ces *verbes insignifiants*, le temps de chercher, de trouver la pensée elle-même qui, à ce moment, est le plus souvent encore obscure, confuse, dans l'enfantement, tandis qu'il la proclame bruyamment *évidente, incontestable*. Cette phraséologie vide et sonore se prolonge autant qu'il est nécessaire pour construire de

toutes pièces le raisonnement, la preuve, la démonstration encore à l'état de lueur à l'esprit en travail, sinon complètement absents. Au barreau, à la tribune, on rencontre de ces orateurs merveilleusement diserts, faconds, qui parlent à volonté pour ne rien dire ; leurs discours gagneraient à être élagués sans scrupule, raccourcis sensiblement ; cette abréviation profiterait à l'orateur et au lecteur. Combien j'en ai connus, de ces intarissables parleurs, robinets à jet continu de riens fluides et sonores ! il est bien rare de pouvoir appliquer à ces faciles improvisateurs ce que dit Voltaire, dans *la Pucelle*, de l'*adroit et éloquent Lahire* qui

Parla longtemps et pourtant parla bien.

Il y avait autrefois au Palais, un avocat célèbre — il a plus tard joué dans la vie politique un rôle considérable et honoré — dont le tic était de tout *déposer dans la conscience* du juge, du jury, de ses collègues, de ses auditeurs enfin ; de faire à la *conscience* publique des appels répétés sous les formes les plus diverses. Mettre tant de *conscience* dans la reproduction de ses plaidoiries, de ses discours politiques eût été l'exposer au ridicule et peut-être à des quolibets immérités ; car c'était le plus honnête homme du monde et le plus autorisé — sans excès ou redites — à parler d'honneur et de probité. Mais il est une limite aux meilleures choses, et ici elle était dépassée. Quand donc, j'avais à recueillir les discours de cet orateur très-éminent d'ailleurs, je mettais dans mes notes sténographiques un 0, zéro, pour figurer par ce signe mnémonique, la valeur de ces évoca-

tions réitérées à la conscience. Le même zéro trouvait, suivant les orateurs, devant les tribunaux ou aux chambres, son application à d'autres formules, à d'autres superfétations de même nature. Chaque orateur, dans mon dictionnaire de signes abréviatifs, avait donc son zéro. Seul, il est vrai, et d'une discréption éprouvée, par nature et par état, je possépais le secret de ces infirmités, dont, dans mes reproductions, je m'appliquais à effacer les traces.

Un avocat, député, d'un remarquable talent, me parlait, il y a quelques mois avec compétence et comme étant lui-même de la grande famille oratoire, de Berryer et de ce que sa parole offrait de difficultés à la reproduction sténographique. L'action qui joue un rôle si passionné, si sympathique, si magnifique chez cet illustre orateur, ne se peut sténographier ; la traduction de la note n'offre dès-lors que le squelette de l'improvisation. Comment donner une idée des effets produits par sa puissante mimique ?

A côté du texte choisi et épuré de pareilles œuvres, ne pourrait-on placer une sorte de commentaire explicatif ; dessiner, peindre l'orateur lui-même, en pied, afin de faire comprendre ce que la vibration magnétique de toute sa personne a dû ajouter, à sa parole, de force, de charme, de persuasion, d'entraînement ; noter, décrire enfin les sensations si diverses qu'éveillent son accent, son geste, son regard, son émotion, dans un auditoire politique ou judiciaire ? Dans ces conditions, on conserverait peut-être un certain intérêt au compte-rendu d'une improvisation du Démosthène moderne et on permettrait au lecteur de se faire une idée de sa grandeur, de sa

magnificence. Les discours de Berryer perdent quatre-vingt-dix sur cent à la reproduction sténographique, même la plus soignée; ils n'ont toute leur valeur que pour ceux qui les ont entendus (1).

(1) A l'appui de l'opinion exposée dans cette instruction, fouillant au hasard les notes de mon riche et curieux dossier, je me bornerai à citer deux orateurs éminents pris sur des théâtres différents : le célèbre professeur de philosophie, M. Théodore Jouffroy et l'homme d'Etat, dont la mort fut, il y a peu d'années, un deuil public, l'illustre M. Billault.

Le premier m'écrivait, à propos de l'une de ses plus suaves, de ses plus savantes, de ses plus poétiques improvisations au Collège de France, sa leçon sur l'intéressant problème psychologique du *Sommeil et du rêve* : « Oh ! que vous êtes cruel d'exactitude ! Que l'on est laid « dans votre fidèle miroir ! Je n'en suis pas moins reconnaissant de « votre obligeance. Ce m'est l'occasion d'un retour très-utile sur moi-même et d'études nouvelles sur l'art de parler en public. »

Le second venait de prononcer au Sénat son superbe discours sur la question de Syrie : l'assemblée était restée sous une indicible émotion après cette éloquente harangue. Dans un de ces petits mots précieux par leur tour indulgent et affectueux, dont il m'a si souvent honoré, M. Billault me disait : « Avant de m'envoyer la copie de « mon discours, revoyez-le avec soin, peignez-le bien, il doit en avoir « grand besoin. » Sur ce discours encore tout chaud des tressaillements de l'orateur, de ses nobles passions, de ses accents inspirés, je passai de mon mieux le *déméloir* — pour suivre la figure — et le Ministre en acheva la toilette en promenant avec plus de facilité le peigne fin ; ou, pour dire sur le ton qui convient au sujet, il fondit lui-même en grand artiste les couleurs de son improvisation, et acheva de mettre à point une des plus admirables productions de la parole politique, une des pages les plus belles du *Moniteur*. Ajouteraï-je que, malgré tous ces soins, toute cette sollicitude, à l'effet de rendre cette admirable improvisation digne d'être conservée pure et vivante dans nos archives parlementaires, l'auditeur est resté le mieux porté, le lecteur a eu la moins bonne part des impressions. L'éloquence défie la sténographie, la traîne misérablement à sa remorque. Triste, mais sincère avoue que m'arrache le souvenir accusateur de tant de sublimes inspirations oratoires trahies par l'impuissance de l'art ou celle de l'artiste !

La postérité eût pu s'associer avec plus de conviction et de sincérité à l'enthousiasme des contemporains, si, moins insouciant de sa renommée, de sa gloire, cet illustre orateur eût pris la peine de retoucher lui-même, de modifier, dans la forme, ses splendides improvisations (1). En cela, il n'eût fait que suivre l'exemple, non-seulement de la majorité de ses collègues, mais celui du grand orateur romain, dont les improvisations recueillies par son ami et affranchi, Tyron, ont été écrites, composées après coup, sur les notes de son sténographe, par Cicéron lui-même. C'est ce qui lui a fait dire dans une de ses lettres familières, que Milon, condamné à l'exil, ne mangerait pas des murènes à Marseille, si le Sénat eût entendu, non l'improvisation hésitante, incomplète, troublée, intimidée par la présence dans le prétoire des nombreux amis de Clodius, mais le *Pro Milone* tel qu'il a été transmis, — revu et corrigé, — à l'admiration des générations futures.

Je n'insisterai pas sur les détails d'exécution ; je m'y suis même peut-être déjà trop arrêté ; ces révélations ont pu blesser des convictions respectables, détruire de chères illusions, et aller au-delà de l'impression

(1) M. Jules Favre, également, ne relit jamais ce qu'il a dit ; il parle et se remet entièrement du soin de reproduire sa parole aux agents du service préposés à la révision des feuillets confectionnés par les sténographes ordinaires. Mais, ainsi que je l'ai fait observer dans la Note sur la proposition de M. Emile de Girardin, M. Jules Favre peut, sans crainte, livrer sa parole à la sténographie ; elle s'échappe, par une bien rare exception, de ses lèvres, épurée, élégante, correcte, cadencée, comme une œuvre élaborée, raffinée, scandée, soumise au contrôle préalable de l'oreille la plus délicate, par un écrivain distingué, dans le recueillement du cabinet.

sous laquelle je voulais laisser le lecteur de cette instruction générale.

Je me résumerai en prévenant le sténographe dont le travail ne peut être soumis au contrôle de l'orateur (1), qu'il ne doit l'entreprendre qu'en s'inspirant des sentiments des plus dévoués à celui dont il devient le collaborateur obligé. Avec du mauvais vouloir, des préventions ou une intelligence étroite de ses devoirs, le traducteur peut devenir infidèle par trop d'exactitude, inexact à force de textualité, tourner en dérision l'homme éloquent par excellence, celui que la passion anime, possède, grandit, domine, le véritable, le grand, le seul orateur.

Je n'ai jamais accepté, dans ma direction des services de publicité officielle, l'excuse du sténographe qui, pour se justifier d'avoir laissé peser sur un orateur, une ineptie, une obscurité, un non-sens, ne sait que répéter : « Mais il l'a dit. » — « Qu'est-ce que cela me fait ? » — répondrais-je, si je ne craignais d'aller trop loin, et de compromettre par une exagération apparente, une vérité qui se sent et ne veut pas être trop démontrée, — « peu importe qu'un *lapsus* soit échappé à l'improvisateur, si l'oreille du public intelligent ne s'en est pas aperçue ou l'a d'instinct réparé, si le sens général du discours ou de la phrase proteste, corrige la confusion. » La tache que laisse,

(1) La révision loyale de l'orateur, et on n'en peut supposer d'autre, ne se supplée que très-imparfaitement pour des discours sur des matières techniques, spéciales, financières, diplomatiques surtout, destinés à être reproduits dans des documents officiels, lorsque leur publication peut, par chaque phrase, chaque mot, engager la responsabilité des hommes d'Etat qui les ont prononcés.

en pareil cas, subsister par ignorance ou par obstination, le sténographe esclave du verbe matériel, déshonore son propre travail, sans atteindre la responsabilité de l'orateur dont le pavillon respecté couvre et protège la marchandise, même accidentellement avariée.

C'est pourquoi, à la Chambre des pairs, comme au Sénat, j'ai, avant tout, recherché dans le choix de mes collaborateurs, les garanties d'une instruction variée et d'habitudes littéraires. Il n'est guère possible de s'en assurer que par la production de titres universitaires, de grades, pris notamment dans les facultés de droit, dont les études préparent le mieux à l'intelligence des matières traitées dans les assemblées législatives.

Sans doute, pour occuper un rang distingué parmi les sténographes officiels, il faut d'abord, je le répète, savoir et pratiquer la sténographie avec une exceptionnelle habileté; mais la meilleure note sténographique n'a toute sa valeur que grâce au tact qui préside à son arrangement. Rien donc n'est plus dangereux que la collaboration d'un sténographe pur sang, d'un dextre attrapeur de mots, d'un de ces ouvriers trop nombreux qui, infatigés de leur petit savoir, méconnaissent sottement l'autorité des artistes qui les guident et qui s'efforcent d'honorer, d'élever la profession commune.

C'est en vue de la notoire médiocrité de quelques-uns de ces sténographes-machines que,—les motifs de la mesure étant dissimulés sous les apparences d'une satisfaction donnée aux règles de la hiérarchie administrative,—le service sténographique du Corps lé-

gislatif fut d'abord soumis à une direction étrangère. Il semblait que, pour suppléer aux insuffisances de la main sténographique, il fallût nécessairement choisir en dehors des rangs professionnels, une tête d'une capacité attestée par des travaux politiques ou littéraires, comme si les hommes d'étude, de style, de goût, de savoir, faisaient défaut dans les rangs de la sténographie et qu'il y eût incompatibilité entre une bonne tête et une habile main !

Au Sénat, il n'en fut pas ainsi; lors de la formation, en 1861, des services créés pour mettre en action les prescriptions du nouveau régime de publicité, la sténographie triompha sur toute la ligne. Le secrétaire rédacteur des procès-verbaux et son adjoint étaient, depuis longtemps, l'un et l'autre, passés maîtres dans l'art de prendre les notes abréviatives, et avaient, sous d'autres rapports, fait également leurs preuves. Or, le secrétaire rédacteur, l'auteur de ce livre, conserva, dans la nouvelle organisation, la direction du service des procès-verbaux, duquel relèvent les travaux sténographiques, c'est-à-dire la rédaction en chef du compte-rendu *in extenso* du *Moniteur*; et son collègue, sténographe non moins expérimenté, fut préposé à la direction du compte-rendu analytique préparé pour les journaux. La sténographie est donc, au Sénat, placée à la tête des deux services de publicité, de l'*in extenso* et de l'*analytique*.

C'est parce qu'il n'en a pas été ainsi au Corps législatif que l'autorité spéciale, sinon le talent, a manqué dans la première organisation du service sténographique. Les hommes qui, depuis 1860, ont

été les premiers appelés à présider à la publicité officielle *in extenso*, incomplets dans leur préparation à cette mission, ne pouvaient donner aux sténographes les conseils pratiques que ceux-ci n'acceptent avec gratitude que de leurs anciens pairs, des parvenus du talent dans leur profession, des artistes enfin qui ont, dans l'œuvre officielle du *Moniteur*, conquis leur grade au feu de la parole, sur le champ périlleux des luttes politiques. Ce chef pourtant existait; il était indiqué, il semblait s'imposer par la notoriété de ses services. Sténographe de premier ordre, il avait, durant le cours d'une longue carrière, maintes fois fait preuve d'une instruction aussi solide que variée. Familiarisé par ses études et par sa longue pratique des chambres avec les principes du droit, de l'économie politique, des finances; homme lettré, écrivain d'un goût sûr et ingénieux, de la plus parfaite honorabilité de caractère, ce sténographe réunissait les qualités indispensables à l'intelligent accomplissement des devoirs de cette fonction supérieure.....

Mais intéressé trop directement dans la question, je ne retracerai pas plus longuement les traits essentiels du type d'un bon chef de service de la sténographie officielle, qu'il m'eût été facile de saisir sur le vif, en continuant à diriger l'objectif de ma photographie sur l'homme qui, en 1865, a été placé au sommet de la hiérarchie sténographique du Corps législatif. Les orateurs du gouvernement et les députés, bénéficiaires quotidiens de ses talents et de son dévouement et les collaborateurs de l'œuvre dont il a accepté la responsabilité sont mes témoins: nul ne méritait mieux que

mon ancien collègue et ami, M. Célestin Lagache (1), ce haut témoignage de confiance.

(1) M. Célestin Lagache est, comme moi, entré la veille de la révolution de 1830, et par la voie du concours, dans la rédaction des chambres au *Moniteur universel*. Jusqu'en 1848, époque où il fut appelé en qualité de représentant à faire partie de l'Assemblée constituante, M. C. Lagache fit spécialement partie de la révision sténographique de la chambre des députés, tandis que, à la même époque, ma collaboration se rattachait plus habituellement à la publicité officielle des travaux de la chambre des pairs. Il est rentré dans nos rangs en 1861.

FIN.

ALPHABET STÉNOGRAPHIQUE

Lignes droites.

- / D. de, du, des
- / R.
- \ F. V. vous
- S. ce, ces, se, sa, ses
- | T. et, tu, te, ta, tes

Lignes courbes.

- (CH. chez, chose
-) G. J. je, j'ai, grand
- ~ K. Q. que, qui
-) N. ne, nous

Lignes droites bouclées.

- 2 B. bon, bonne, beau, belle
- 6 L. il, elle, ils, elles
- 2 H. helas
- 2 M. me, ma, mes, aimé
- 2 P. pas, point

Lignes courbes bouclées.

- C G. X. agneau
-) con, cons
- ~ tan, ten, tin, ton, lun
- ~ van, ren, rin, ron, run

Lignes à crochets.

- X. exemple
- ✓ X. y (adverbe) yeux
- on, ion

INITIALES.

INITIALES VOYELLES.

- | | |
|------------------|---|
| u, e, i, ai, ei | — |
| o, u, ou, eu | — |
| ar, er, ir | — |
| al, el, il | — |
| or, ur, our, eur | — |
| ol, ul, oul | — |

INITIALES CONSONNES:

1 ^{ère} Colonne.	2 ^e Colonne.
pr, br	per, ber
pl, bl	pel, bel
fr, vr	fer, ver
sl, vl	sel, vel
er, gr	quer, guer
cl, gl	quel, quel
	ler
	tel
	mer
	mel
	ner
	nel
	ser
	sel
	ter, der
	tet, tel
	cher, ger
	chet, get

1^{re} Partie.

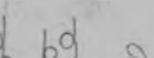
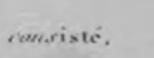
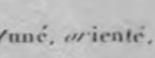
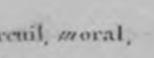
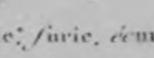
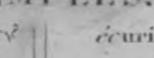
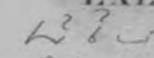
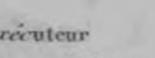
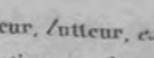
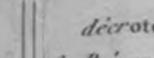
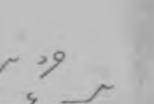
1. Peigne, résumé
2. Hostile, ordre, conte, confond
3. Régale, plante, trente, grand
4. Tardive, volte, ronde, complaisance
5. Secte, teste, cendre, respectant
6. Mouve, temple
7. Spectacle, spectre
8. N'admettre, l'absent
9. L'ayable, raisonnable
10. Sensible, divisible
11. Salade, nomade
12. Pénétrative, sensible
13. Clouage, huitage
14. Chimique, chimique, physique
15. Recommandant, recommandant
16. Plastiquement, chimiquement
17. Suspecter
18. Latitude, rectitude
19. Longitude

2^e Partie.

20. Révolte, révolte
21. Accès, accessible
22. Discorde, harmonie, voire
23. Arrosé, violent, herbe, lecompliquement

3^e Partie.

1. Tente, préface, sulfate, étravois, almanach
2. Promenais, altesse, tempête
3. Remueconfuse, culbuté, heureux, reusse
4. Tantot, reposé, ribote, rideau
5. Tenré, rendez, aimer
6. Remis, sacrifée, levité
7. Mou, caoul, repousse, écoute
8. Conduit, éprouvi, éprouve, inconduite
9. Mal, attrail, treille, tumulte
10. consul, accueil, linceul, bémol
11. Concile, famille, coquille
12. Renard, commerce, recurent, demeure, edohle
13. Amour, ressource, courte
14. Sire, auquivent, tyrse, myrte
15. Ordonnateur, dilatateur, confesseur, moniteur



EXEMPLES.

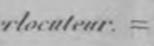
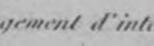
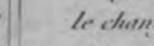
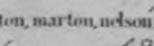
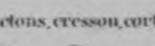
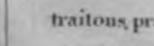
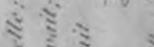
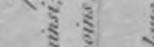
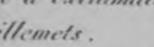
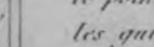
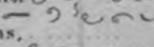
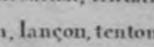
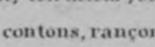
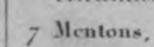
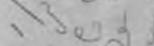
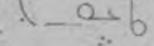
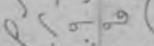
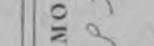
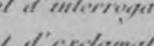
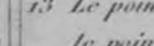
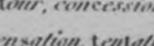
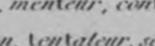
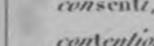
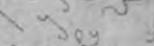
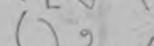
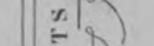
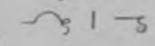
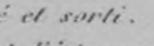
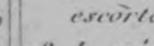
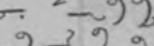
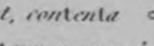
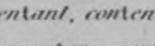
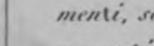
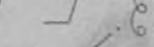
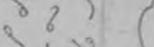
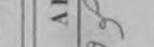
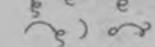
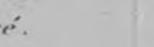
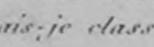
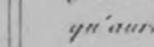
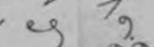
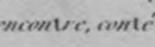
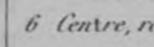
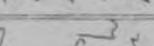
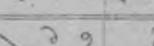
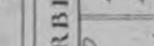
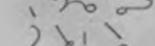
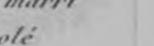
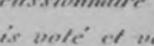
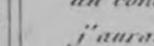
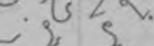
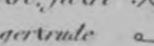
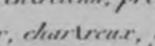
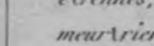
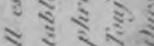
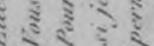
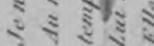
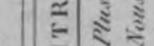
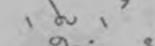
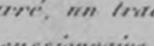
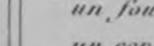
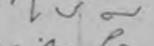
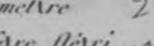
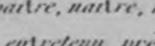
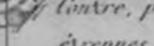
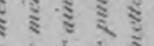
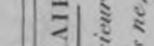
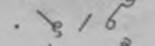
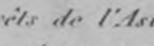
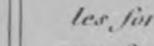
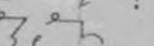
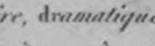
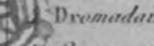
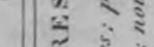
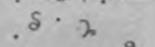
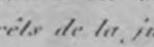
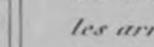
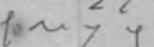
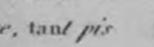
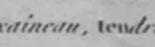
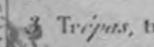
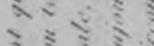
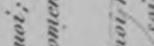
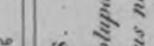
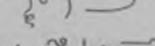
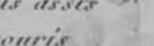
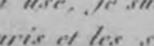
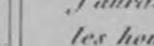
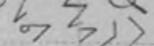
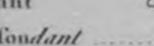
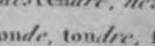
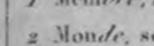
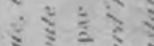
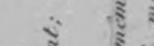
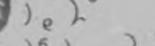
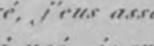
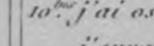
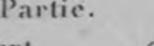
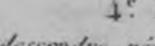
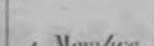
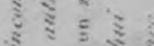
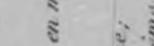
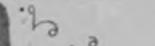
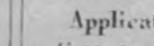
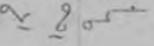
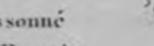
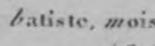
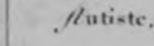
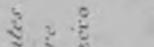
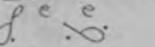
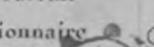
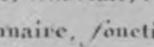
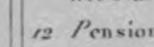
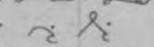
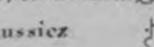
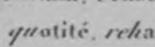
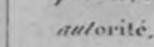
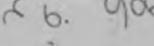
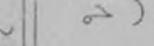
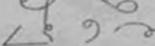
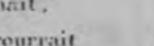
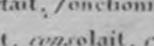
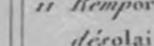
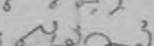
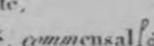
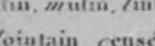
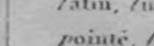
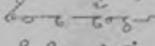
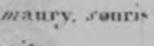
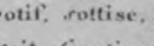
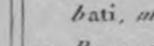
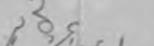
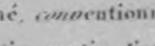
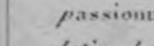
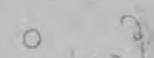
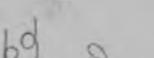
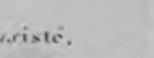
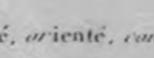
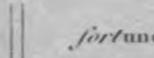
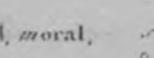
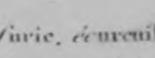
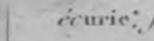




TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION.	1
Utilité de la sténographie..	1
Histoire de la sténographie..	4
Examen critique des principales théories sténographiques..	9
 PREMIÈRE PARTIE.	
 CARACTÈRES STÉNOGRAPHIQUES.	
CHAPITRE PREMIER. Manière de les tracer.	19
CHAP. II. Proportion des signes.	22
CHAP. III. Moyens rationnels mnémoniques de retenir les caractères de l'alphabet.	23
CHAP. IV. Paradigme de la manière d'unir les caractères.	27
CHAP. V. Des lettres répétées.	28
CHAP. VI. Observations préliminaires et règles générales.	29
CHAP. VII. Règles spéciales.	30
CHAP. VIII. Règles de probabilité de lecture.	36
CHAP. IX. Le, la, les.	38
CHAP. X. Exercices pratiques sur la première partie.	39
 DEUXIÈME PARTIE.	
CHAP. XI. Des initiales.	40
I. Initiales-voyelles.	40
II. Initiales-consonnes.	43
CHAP. XII. Exercices pratiques sur la deuxième partie.	45
 TROISIÈME PARTIE.	
CHAP. XIII. Des finales.	46
I. Finales simples.	49
II. Finales composées.	49
A. <i>Des finales composées en l.</i>	50
B. <i>Des finales composées en r.</i>	51
Remarque et exercices pratiques sur les finales composées.	52
CHAP. XIV. Finales diverses.	53

A. <i>Finales-initiales</i>	53
B. <i>Finales-analogues</i>	56
C. <i>Finales-arbitraires</i>	57
CHAP. XV. Exercices pratiques	58
CHAP. XVI. Des monosyllabes	59
CHAP. XVII. Des signes détachés	60
CHAP. XVIII. Exercices généraux	61
CHAP. XIX. Conclusion	62

QUATRIÈME PARTIE.

CHAP. XX. Superposition, renforcement et incompatibilité	64
CHAP. XXI. Moyens abréviatifs	71
CHAP. XXII. Ponctuation sténographique	72
CHAP. XXIII. Numération sténographique	73
CHAP. XXIV. Noms propres	74
CHAP. XXV. Avertissement essentiel	74

CINQUIÈME PARTIE.

CHAP. XXVI. Signes doubles-consonnes	76
CHAP. XXVII. Signes arbitraires	78

SIXIÈME PARTIE.

CHAP. XXVIII. Conseils généraux	81
Textes de traduction des planches I et III	83

APPENDICE.

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

I. Organisation de la sténographie officielle de l'Assemblée constituante	89
II. Observations développées par le chef de la sténographie officielle devant la commission chargée d'examiner la proposition de M. Emile de Girardin relative à un compte-rendu unique pour tous les journaux autres que le <i>Moniteur universel</i>	99
III. Instructions générales sur l'application de la sténographie, indépendantes de la méthode suivie	122

